

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1998

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires: La pagination est comme suit: I-VII, [1]-28, 28a-28c, 29-100 p.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x		14x		18x		22x		26x		30x	
								✓			
12x		16x		20x		24x		28x		32x	

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

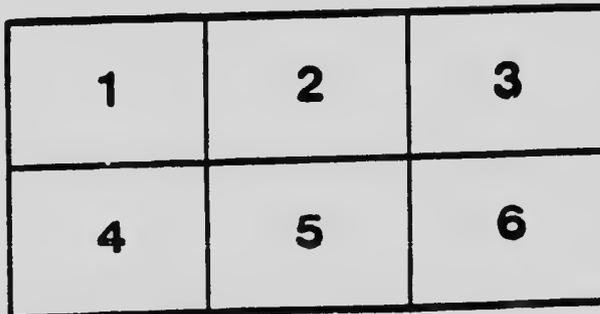
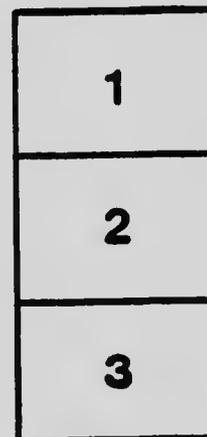
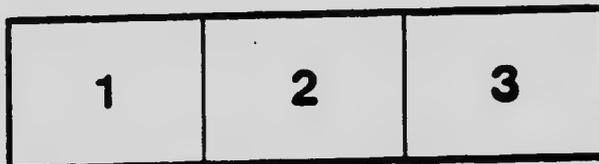
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaît sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482-0300 - Phone
(716) 288-5989 - Fax

LE TARIF FRANÇAIS

1901

Commerce Canadien

RÉSUMÉ

Statistiques douanières de la France
et du Canada

A. POINDRON.



LA COMPAGNIE FRANCO-CANADIENNE DE
NAVIGATION A VAPEUR

Trois Notes

Sur les importations de produits étrangers en France et leurs rapports avec les produits similaires canadiens, naturels ou manufacturés.

PREMIÈRE NOTE.—Produits canadiens inclus au traité de commerce existant entre la France et le Canada.

SECONDE NOTE.—Produits compris dans la liste des importations en France, en 1899, exempts de tous droits d'entrée, ou ne pouvant entrer en France que sous le tarif général.

TROISIÈME NOTE.—Produits compris à la liste remise des importations en France, en 1899, qui ne rentrent pas dans le traité franco-canadien actuel et qui peuvent jouir du tarif minimum à l'entrée en France en vertu de traités de commerce.

NOTA.—Les informations et chiffres qui suivent ont été tirés des statistiques françaises pour les années 1896 à 1900 inclusivement.

ERRATA



- PAGE 16.—Seizième ligne, au lieu de "4,210,892 exportées en 1890," lire **\$210,892 exportées en 1899.**
- PAGE 29.—La seconde note commence à la page 28a avec l'article : "Peaux fraîches, etc." Les articles compris entre les pages 29 et 37 inclusivement, font également partie des produits exempts de droits.
- PAGE 29.—Seconde ligne de l'article "Os et Sabots de Bétail bruts," au lieu de \$6,390,804, lire **frs 6,390,804.**
- PAGE 30.—Treizième ligne de l'article "Tabacs en feuilles ou en côtes," lire : **\$30,451** au lieu de 930,451.
- PAGE 69.—Première ligne de l'article "Zinc laminé" au lieu de : En 1899 la France a importé 525 tonnes de zinc laminé, d'une valeur de frs 420,026, dont 461 tonnes de Belgique, 533 des Pays-Bas, 9 de Suisse, etc., il faut lire : **En 1899, la France a importé 25,396 tonnes de zinc laminé d'une valeur de frs 16,253,594, dont 18,636 tonnes de Belgique, 546 des Pays-Bas, 9 de Suisse, etc.**
- PAGE 80.—Septième ligne de l'article "Chaudières découvertes, etc.," lire **\$218.**
- PAGE 80.—Au lieu du titre "Pièces détachées en fer ou en acier détaché," lire : **Pièces détachées en fonte.**
- PAGE 80.—Même article, sixième et septième ligne, supprimer les mots : "sont de frs. 12 au fonte."
- PAGE 86.—Dans le second titre : "Boîtes en bois blanc, etc." remplacer le mot "gros" par le mot **brosses.**



INDEX

	Pages
Acier en lingots, billettes, en barres et autres	64
Acier fin pour outils	65
Acier en tôles ou bandes brunes laminées à chaud	65
Acier filé, blanchi ou non	66
Albumine	36
Amidon	70
Argent brut	37
Autres fruits de table conservés	16
Autres graisses	28c
Autres ouvrages en bois	88
Autres voitures	90
Autres objets de boissellerie	87
Avoine	42
Bâtiments de mer en bois	27
Bestiaux	38
Beurre frais, ou fondu	53
Blé	41
Bobines pour filatures et tissages, tubes, brochettes, biots et peulots, canettes, busettes	86
Bois communs, bruts, équarris ou sciés	17
Bois équarris pour navettes finies ou non finies	88
Bois d'essence résineuse en rondins	57
Boltes en bois blanc, bois de brosses et petits manches d'outils	86
Bottes, bottines et souliers	24
Boyaux frais, secs ou salés	40
Caisses ou parties de caisses de voitures ou de wagons	91
Cadres, baguettes et moulores en bois	85
Carton moulé, dit papier mâché	72
Carton en feuilles	72
Carton coupé ou façonné pour cartonnage	72
Cartons assemblés en boltes, recouvertes ou non de papier de couleur	72
Charbons de bois	58
Charbou	47
Charcuterie fabriquée	50

	Pages
Chaudières découvertes, gazomètres, poêles et calorifères en tôle de fer ou d'acier, ou en fonte et tôle.....	80
Chaudières à vapeur en tôle de fer ou d'acier.....	79
Chaussures en caoutchouc.....	93
Chevaux.....	48
Cirage.....	71
Colle de poisson.....	70
Confitures au sucre et au miel.....	86
Conserves de viandes en boîtes.....	11
Corner de bétail brutes.....	30
Courroies, tuyaux, clapets, etc., en caoutchouc, combinés ou non avec tissus ou autres matières.....	183
Crin de cheval brut.....	28b
Cuivre pur ou allié de zinc et d'étain.....	67
Dextrine, produits dérivés des féculs.....	70
Drêches.....	31
Écorces de tan mouluës ou non.....	58
Éléments de chaudières multitubulaires.....	80
Essieux et bandages de roues, bruts de forge en acier.....	64
Essieux et bandages de roues, bruts de forge.....	62
Extraits de châtaigniers et autres sucres tanins liquides ou concrets extraits des végétaux.....	21
Farines de maïs.....	44
Farines de blé.....	44
Fécules de pommes de terre, maïs et autres.....	70
Fers d'angle et à "T".....	61
Fer en massiaux, prismes ou barres contenant 4% au moins de scories.....	60
Fer étamé (fer blanc), cuivré, zingué ou plombé.....	63
Fer et acier machine.....	62
Fer étiré en barres au coke.....	61
Fer au bois étiré en barres.....	60
Ferrailles de fer ou d'acier.....	66
Ferrailles de fonte.....	66
Ferrures de voitures et de wagons.....	84
Fèves en grains.....	45
Feuillards en fer ou acier, en bandes de toutes espèces.....	62
Feuilles en caoutchouc pur, non vulcanisé, et fils de caoutchouc vulcanisé.....	92
Fils de fer ou d'acier, étamés, cuivrés, zingués, galvanisés ou non.....	63
Fonte de fer, fontes brutes de moulage et fontes d'affinage contenant moins de 50 de manganèse.....	59
Fontes ferro-manganèse, fontes ferro-silicium, etc.....	60
Fourrages.....	59
Fromages.....	51
Glace.....	32
Graines de lin.....	30
Graines de trèfle et de luzerne.....	55
Gruaux, semoules en gruau, grains perlés ou mondés.....	45
Homards en boîtes.....	14
Huiles de poissons.....	54
Induits de machines dynamos électriques, pièces pour appareils électriques.....	82
Introduction.....	1
Lait concentré additionné de sucre.....	56
Lait concentré pur.....	12
Lames de paquets rabotées, rainées et (ou) bouvetées en sapin ou bois tendre.....	27

	Pages
Lampes à arc	82
Limailles et battitures de fer	83
Limailles et débris de vieux ouvrages en cuivre	84
Limailles et débris de vieux ouvrages en zinc	85
Limailles et débris de vieux ouvrages en plomb	86
Locomotives, non polies	81
Machines à condre	78
Machines dynamos électriques	78
Machines outils	79
Machines et mécaniques	76
Machines pour l'agriculture	77
Mais	43
Malt (orge germée)	44
Manches d'instruments agricoles en frêne	37
Merrains	18
Manganèse	35
Meubles autres qu'en bois courbé, autres que sièges massifs, en bois communs	26
Miel	53
Minéral d'argent	33
Minéral de fer	33
Minéral de cuivre	34
Minéral de nickel	35
Minéral de plomb	34
Minéral de zinc	34
Minerais, mattes et scories de plomb contenant plus de 30% de métal	67
Mécanique générale, (transmissions, balances)	79
Motocycles, vélocipèdes et pièces détachées	90
Nickel affiné, en lingots ou massés bruts	35
Nickel allié au cuivre avec ou sans zinc	60
Nickel de première fusion, fonte, matte, spelsse	35
Nickel pur, battu, laminé ou étiré	60
Note sommaire sur le mécanisme du tarif des douanes françaises	7
Note sommaire sur les importations en France des chevaux et bestiaux depuis 1890 jusqu'en 1900 inclusivement	9
Objets en carton ou cellulose	73
Objets bruts en fonte malléable, en fer ou en acier coulé	84
Œufs	50
Oléo-margarine, graisses alimentaires et substances similaires	50
Or brut	37
Orge	43
Orgues, harmoniums, instruments à anches libres métalliques à un ou plusieurs jeux	89
Os et sabots de bétail, bruts	29
Outils, emmanchés ou non	82
Ouvrages en fonte moulée	83
Ouvrages de tournerie non vernis ou vernis	88
Ouvrages en caoutchouc et gutta-percha en tissus élastiques	92
Ouvrages en caoutchouc et gutta-percha sur tissus en pièces	92
Ouvrages en amianté filé, tissé, fentré ou moulé	93
Paille ou laine de bois	58
Papiers autres que de fantaisie, à la mécanique	21
Papier dit de fantaisie	71
Papier photographique, dit papier albuminé, sensibilisé ou non	71
Papiers de tentures	71
Pâtes de cellulose	19

	Pages
Pâtes chimiques	20
Pavés en bois débités en morceaux	18
Peaux de phoques	20
Peaux préparées seulement, tannées, lissées ou mégissées, autre, entières ..	23
Peaux corroyées. Veau ciré ou de couleur naturelle	73
Peaux crouponnées pour sellerie fine, peaux de cochon de couleur naturelle, noires, brunies ou teintes	74
Peaux vernies	74
Peaux autres non dénommées, non teintes	75
Peaux chamoisées ou parcheminées, teintes ou non, mégissées teintes	74
Peaux fraîches et sèches de bœufs, de veaux, de moutons et d'agneaux	28a
Perches, étançons et échelas bruts	57
Petites bobines à dévider pour fil à coudre, en bois communs ni vernies ni teintes	87
Pianos	88
Pièces détachées en fonte	80
Pièces détachées en cuivre pur ou allié	81
Pièces détachées de deux ou plusieurs métaux	81
Pièces détachées en fer ou en acier forgé	81
Pièces de charpente et de charonnage	85
Plomb battu ou laminé	68
Plomb non argentifère en masses brutes, saumons ou plaques	68
Plomb allié d'antimoine	68
Plomb argentifère, en masses brutes, saumons, barres ou plaques, contenant 25 grammes et plus d'argent par 100 kgr. de plomb d'œuvre	67
Plombagine	32
Pois et légumes secs autres et leurs farines	45
Pois pointus	45
Poissons conservés au naturel	13
Poissons d'eau douce, anguilles, etc	12
Pommes et poires fraîches, de table	14
Pommes et poires sèches, de table	15
Pommes et poires sèches ou pressées. À cidre ou à poiré	15
Pommes de terre	47
Porc salé et fumé	40
Portes, fenêtres, lanbris et pièces de menuiserie	86
Potasse	36
Première note sur les importations de produits étrangers en France	11
Produits exempts de droits	28a
Produits ne rentrant en France qu'au tarif général	38
Rails en fer	61
Rails d'acier	64
Résumé et conclusion	94
Rogues de morues et maquereaux	54
Saindoux	50
Seconde note sur les importations de produits étrangers en France	29
Seigle	43
Semelles découpées et talons	75
Selles	75
Selleries fines autres	76
Serrurerie	84
Sièges en bois commun	25
Soies de porc, brutes en masses	28b
Son de toutes sortes de grains	57
Sucre de lait	36
Suif	28b

	Page
Tabacs en feuilles ou en côtes.....	30
Talc, amiante, mica et similaires.....	32
Talc pulvérisé.....	69
Tiges de bottes, empeignes, claques, etc., en cuir verni ou non verni.....	75
Tissus en caoutchouc ou gutta-percha pour cardes non boutées.....	92
Tôles de fer laminées ou martelées.....	62
Tôles et fers noirs de plus de 6/10 de millimètre.....	63
Tôles de 6/10 de millimètre ou moins.....	63
Tôles ou bandes d'acier blanches, laminées à froid de toutes espèces.....	65
Tourbes et mottes à brûler.....	31
Tourteaux de graines oléagineuses.....	31
Troisième note sur les importations de produits étrangers en France.....	48
Veau, chèvre, chevreau, mouton, agneau, de couleur naturelle, teints ou noircis.....	73
Vessies natatoires de poissons, brutes et simplement desséchées.....	29
Vêtements confectionnés en caoutchouc.....	93
Viandes de bœuf et autres, salées et fumées.....	49
Violons, altos, violes d'amour, cythares et harpes éoliennes.....	89
Voitures pour chemins de fer.....	91
Voitures automobiles.....	89
Voitures de commerce, d'agriculture et de roulage.....	91
Voitures de voies ferrées pour tramways.....	91
Volailles mortes.....	39
Volailles vivantes.....	39
Zinc en masses, brut, saumons, barres ou plates.....	35
Zinc laminé.....	69



Le Tarif Français

ET LE

Commerce Canadien

RÉSUMÉ

DES

Statistiques douanières de la France
et du Canada

PAR

A. POINDRON.

PUBLIÉ PAR

LA CIE. FRANCO-CANADIENNE DE NAVIGATION
A VAPEUR.

HF 2095

P65

1901

fm



INTRODUCTION

Le tarif français et le commerce canadien

Le travail qui suit n'a pas été préparé en vue de la publicité : il était destiné à faire connaître aux clients de la compagnie Franco-Canadienne de navigation à vapeur quel parti ils pourraient tirer de la puissance d'absorption du marché français. Durant l'année 1900, j'ai reçu, en ma qualité d'agent général de la dite compagnie, un si grand nombre de demandes de renseignements touchant les produits qui pourraient être exportés en France, que j'en suis venu à la conclusion que le tarif français n'était connu que d'un très petit nombre de négociants et de producteurs canadiens. Afin de mieux pouvoir répondre aux incessantes questions qui me sont adressées durant la saison active, j'ai jugé utile d'extraire du tarif français les principaux articles qui peuvent être l'objet d'échanges commerciaux entre les deux pays. Quelques amis personnels auxquels j'ai montré mon travail m'ont conseillé de le faire imprimer et de le répandre parmi les négociants, les industriels, les armateurs et les journalistes ; enfin, tous ceux qui peuvent éclairer l'opinion, vulgariser les questions de commerce international et profiter des facilités nouvelles que la ligne Franco-Canadienne offre aux expéditeurs canadiens. Je me suis rendu à ces conseils, mais si j'avais su que cet aide-mémoire serait jugé

digne de la publicité, j'aurais adopté une classification différente et présenté le sujet sous une forme plus attrayante. N'ayant pas le loisir de le refaire, je le livre tel quel à l'imprimeur, comptant sur l'indulgence du lecteur et n'ayant d'autre prétention que de présenter des statistiques et des informations dont je puis garantir l'exactitude.

Pour faciliter les recherches, ce travail est divisé en trois parties : 1°, les articles compris dans le traité de commerce de 1895, qui n'ont pas jusqu'ici donné lieu à un chiffre d'affaires aussi élevé qu'ils l'auraient dû, faute de transports maritimes directs ; 2°, les articles exempts de tous droits d'entrée dont le Canada peut profiter aussi bien que les autres pays ; 3°, les articles de la classe mixte soumis au tarif général, lesquels, bien que ne jouissant d'aucune réduction de tarif, peuvent cependant donner lieu à des affaires importantes. J'ai mis en regard des différents articles le chiffre total de l'importation française, les pays d'où ils sont tirés ainsi que la production canadienne d'articles similaires. Les expéditeurs pourront ainsi juger quels produits il convient d'offrir au marché français. J'ai également indiqué les articles canadiens qui sont exportés à divers pays qui approvisionnent le marché français de ces mêmes produits, ainsi que l'importation canadienne de marchandises françaises qui nous viennent d'Angleterre, de Belgique et des États-Unis. L'impression qui se dégage de ces tableaux comparatifs, c'est que d'habiles commissionnaires s'enrichissent à vendre des marchandises françaises au Canada et des produits canadiens en France. La ligne Franco-Canadienne fera cesser cette anomalie en mettant les vendeurs et les acheteurs en rapport direct. L'économie qui résultera de la suppression des frais de transbordement, des profits que prélèvent les intermédiaires et de la réduction des droits d'entrée stipulée au traité de commerce, permettront de livrer au consommateur les excellents produits français à meilleur marché ; de même que nos bois, notre pulpe, nos fers, nos aciers, nos céramiques, qui sont avantageusement connus sur le marché français, pourront mieux soutenir la concurrence avec ceux des autres pays.

A part ces produits principaux dont le placement est certain, il y a tout un commerce à créer pour des marchandises encombrantes et d'un prix peu élevé, qui ne pouvaient pas supporter les frais additionnels de transbordement, de ré-expédition, etc., mais que la ligne directe permettra de placer sur le marché français dans des conditions avantageuses : les bois d'échafaudage et d'emballage, les échalas, les merrains, les mobiliers d'écoles, les meubles non assemblés, les dormants de chemin de fer, les phosphates de chaux, le foin pressé, le minéral concentré, la potasse, la perlasse, les huiles de poisson, etc., sont en

grande demande en France et pourront être expédiés du Canada. Quand les navires seront pourvus d'appareils frigorifiques, les beurres, les fromages, les œufs et les fruits pourront être transportés en bonne condition et trouveront en France un débouché nouveau et rémunérateur.

La démonstration pratique de la nécessité d'une ligne directe entre la France et le Canada a été faite l'an dernier et cependant jamais expérience de ce genre n'a été tentée dans d'aussi mauvaises conditions : organisation improvisée pendant la fièvre de l'Exposition universelle, difficulté de se procurer des vaisseaux convenables par suite des réquisitions du *War office*, départs irréguliers, échouement, détention à la Grosse-Ile, etc. Malgré ces contre-temps, tous les navires de la compagnie ont quitté nos ports avec de pleines cargaisons, et le résultat des opérations de l'année montre que la balance du trafic est largement en faveur du Canada.

Si l'on poursuit plus loin cet examen, on constate que toutes les provinces du Dominion profitent de ce nouveau courant d'affaires : Ontario avec sa pulpe, ses aciers, ses avoines, ses orges, ses fruits et ses objets fabriqués ; Québec avec ses bois, ses céréales, son amiante, sa pulpe ; les provinces maritimes avec leurs homards, leurs bois, leurs fers et leur charbon ; Manitoba avec ses blés. D'autre part, il n'est aucune province qui ne soit tributaire de la France pour ses vins, ses liqueurs, ses eaux-de-vie, ses tissus, ses soieries, ses conserves alimentaires, ses publications littéraires et scientifiques, ses objets d'art etc. L'industrie verrière en tirera du sable comme elle ne peut s'en procurer nulle part ailleurs ; l'industrie cotonnière, de la poudre à blanchir, et combien d'autres industries qui profiteront des facilités nouvelles pour se procurer des matières nécessaires à leur fabrication ! Il n'y a aucun doute que, lorsque les relations commerciales et financières seront solidement établies, notre commerce avec la France prendra un immense développement. C'est un marché de quatre milliards de francs qui nous est ouvert et il ne tient qu'à nous d'en profiter.

Comme il ressort d'un récent débat à la chambre des Communes, les gouvernements français et canadien sont disposés à élargir le champ d'action du traité de commerce existant. En prévision de cette éventualité, j'ai cru devoir indiquer un certain nombre d'articles qui pourraient être utilement ajoutés à ce traité. En faisant ces suggestions, j'ai surtout en vue de provoquer une expression d'opinion de la part des chambres de commerce et des représentants autorisés des intérêts industriels et maritimes. Les éminents hommes d'État auxquels incombe plus spécialement la défense de nos intérêts en pareille occu-

rence, Sir Wilfrid Laurier et Sir Richard Cartwright, accueilleront avec déférence, nous en sommes certains, toute suggestion émanant de cette source ; ils y puiseront de précieuses informations et cette force morale qui nait de l'entente, de la confiance réciproque entre les citoyens éclairés d'un pays libre et les hommes auxquels ils ont confié la gestion des affaires publiques.

Montréal, 18 Mai 1901.



Note sommaire sur le mécanisme du tarif des douanes françaises

A côté du tarif général, le tarif des douanes de France pré-

tièrement, à un port —
cale régulière ou accidentelle à un port européen extra-français, le bénéfice de droiture en faveur des produits canadiens et, par conséquent, celui du tarif minimum ne sera pas perdu pour cela, à la condition expresse que le commandant du navire ait fait auprès des autorités consulaires, dans les ports d'escale étrangers, les démarches consulaires nécessaires, en réalité simples et peu coûteuses.

Surtaxe d'Entrepôt.— Sont passibles d'une surtaxe de frs. 3,60 par 100 kgr. (220 lbs), quand il s'agit de marchandises en général, et de surcharges variables, quand il s'agit d'articles à la tête ou à la pièce (comme par exemple les bestiaux, chevaux, etc.), dans tous les cas d'importation d'un "pays d'Europe," les produits "d'origine extra-européenne."

Quelques rares exceptions sont prévues par le tarif des douanes de France ; mais aucune n'intéresse les produits d'exportation propres, ou apparemment susceptibles de devenir propres au Canada.

A moins de tolérances du gouvernement français, les pro-

rence, Sir Wilfrid Laurier et Sir Richard Cartwright, accueilleront avec déférence, nous en sommes certains, toute suggestion émanant de cette source ; ils y puiseront de précieuses informations et cette force morale qui naît de l'entente, de la confiance réciproque entre les citoyens éclairés d'un pays libre et les hommes auxquels ils ont confié la gestion des affaires publiques.

Montréal, 18 Mai 1901.

Première Note

Produits canadiens inclus au traité de commerce existant entre la France et le Canada.



Note sommaire sur le mécanisme du tarif des douanes françaises

A côté du tarif général, le tarif des douanes de France prévoit, pour certains articles d'importation, un tarif minimum à réduction fixe pour chacun des produits qui peuvent en jouir en vertu de traités de commerce existant ou à négocier.

Il y a lieu de ne pas oublier que nombre de produits, et notamment un grand nombre de ceux rentrant dans la classe des produits agricoles plus particulièrement propres au sol français, ne sont pas susceptibles de jouir du tarif minimum, même en vertu de traités de commerce.

Le traité franco-canadien existant stipule expressément que pour jouir du tarif minimum, les 18 produits canadiens déjà inclus à ce traité doivent venir en droiture, c'est-à-dire le navire qui les apporte en France doit les avoir nécessairement et personnellement chargés en Canada.

Que si ce même navire a touché, antérieurement ou ultérieurement, à un port américain extra-canadien, ou a fait escale régulière ou accidentelle à un port européen extra-français, le bénéfice de droiture en faveur des produits canadiens et, par conséquent, celui du tarif minimum ne sera pas perdu pour cela, à la condition expresse que le commandant du navire ait fait auprès des autorités consulaires, dans les ports d'escale étrangers, les démarches consulaires nécessaires, en réalité simples et peu coûteuses.

Surtaxe d'Entrepôt.— Sont passibles d'une surtaxe de frs. 3,60 par 100 kgr. (220 lbs), quand il s'agit de marchandises en général, et de surcharges variables, quand il s'agit d'articles à la tête ou à la pièce (comme par exemple les bestiaux, chevaux, etc.), dans tous les cas d'importation d'un "pays d'Europe," les produits "d'origine extra-européenne."

Quelques rares exceptions sont prévues par le tarif des douanes de France ; mais aucune n'intéresse les produits d'exportation propres, ou apparemment susceptibles de devenir propres au Canada.

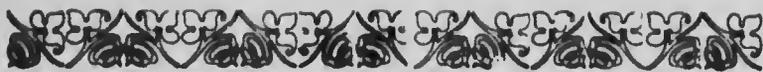
A moins de tolérances du gouvernement français, les pro-

duits canadiens dénommés au traité, transitant par un pays d'Europe à destination de France, perdent donc le bénéfice du tarif minimum et sont, de plus, sujets à la surtaxe d'entrepôt, comme les autres produits canadiens soumis au tarif général et transitant également par un pays d'Europe.

Transitant par les Etats-Unis, et toujours à moins des tolérances spéciales du gouvernement français qui ont existé dans le passé pour la pulpe et les homards, les produits canadiens dénommés au traité perdent le bénéfice du tarif minimum.

Mais, dénommés ou non dénommés au traité, et susceptibles d'entrer soit au tarif général, soit au tarif minimum, les produits canadiens transitant par les Etats-Unis " ne paient jamais la surtaxe d'entrepôt," les Etats-Unis étant une contrée de transit extra-européenne.

Encore faut-il cependant qu'ils viennent en droiture des Etats-Unis en France.



Note sommaire sur les importations en France des chevaux et bestiaux depuis 1896 jusqu'en 1900 inclusivement

Pour approcher autant que possible de la vérité, il est nécessaire de comparer les statistiques d'exportation canadienne avec les statistiques d'importation française.

En l'absence de ligne directe, nombre de produits canadiens exportés en France via l'Angleterre, via Anvers, ou via New York, et aux yeux de la douane canadienne, apparement expédiés à destination du Royaume-Uni, de la Belgique ou des Etats-Unis, alors qu'ils sont quelquefois, destinés, dès le premier moment, au marché français, ou sous option pour France dans l'un des ports étrangers ci-dessus. La douane canadienne n'en peut mais, en la circonstance.

Ces mêmes produits canadiens, constituant, au contraire, pour la douane française, des produits d'importation dont l'origine réelle a lieu d'être exactement déterminée, l'origine canadienne constatée par ces certificats d'origine consulaire joints aux factures ou aux traites documentaires tirés par les exportateurs canadiens, est nécessairement déterminée par la douane française.

Cela est surtout le cas pour les chevaux et bestiaux qui font l'objet de restrictions sanitaires spéciales suivant leur contrée d'origine, les importations de cette nature, en provenance de certains pays, étant parfois provisoirement et totalement interdites pour cause d'épidémies régnantes au lieu d'origine.

En 1896, les statistiques canadiennes donnent comme exportés en France : 1°. 116 chevaux de plus d'un an, d'une valeur de \$11,600.

2°. 2,169 têtes de bétail de plus d'un an, d'une valeur de \$144,810.

Pour cette même année, 1896, les statistiques françaises accusent une importation de 7,910 bestiaux canadiens, d'une valeur de frs. 1,610,031.

En 1897, les statistiques canadiennes donnent comme exportés en France :

1° 17 chevaux d'une valeur de \$1,950.

2° 1,934 bestiaux d'une valeur de \$106,120.

Les statistiques françaises pour 1897 manquent au Consulat Général, et l'exemplaire qui s'en trouvait à la Chambre de Commerce Française de Montréal a été brûlé dans l'incendie du Board of Trade.

En 1898, les statistiques canadiennes ne font figurer ni chevaux ni bestiaux exportés en France.

An contraire, les statistiques françaises, pour la même année 1898, accusent une importation de 961 chevaux canadiens, d'une valeur dépassant un million de francs.

Pas de bestiaux cette année-là, pour les causes déjà dites.

En 1899, rien aux statistiques canadiennes.

Aux statistiques françaises, au contraire, pour la même année 1899, 730 chevaux canadiens figurent.

Les statistiques françaises pour 1900 ne sont pas encore parues.



Première Note sur les importations de produits étrangers en France

Conserves de viandes en boîtes

En 1899, la France a importé de l'étranger 1,903 tonnes de conserves de viandes en boîtes, d'une valeur totale de frs. 1.807,933.

Les principaux fournisseurs de la France ont été : l'Angleterre, pour 457 tonnes ; la Belgique, pour 324 ; les États-Unis, pour 263, et Madagascar, pour 459.

Le Canada est producteur de ces mêmes articles, et particulièrement la Province de Québec.

En 1899, l'exportation canadienne avait considérablement baissé, mais en 1900, elle a très largement rattrapé sa marge et s'est élevée au chiffre de lbs 2,879,897, pour une valeur de \$309,148.

Québec vient en tête avec \$164,508 ; le Nouveau-Brunswick suit, avec \$64,594 ; puis l'Ontario, avec \$40,050, et l'Île du Prince Édouard, avec \$32,519.

C'est assez montrer que toutes ces provinces productrices sont à portée du marché français.

Sur le total exporté, \$235,284 sont allés à la Grande Bretagne, et \$240 seulement en France.

Si l'on rapproche l'exportation canadienne sur l'Angleterre du tonnage de l'exportation de l'Angleterre et des États-Unis sur la France, qui, ensemble, atteignent près de la moitié de l'importation totale en France, on est amené à conclure que, aussi bien placé que les États-Unis comme producteur, et beaucoup mieux que l'Angleterre, le Canada, avec une ligne directe réservant à ses conserves en boîtes le double bénéfice du tarif minimum et de l'opération commerciale directe, n'a que quelques efforts à faire pour prendre une très large place sur le marché d'importation des conserves de viandes en boîtes en France.

Lait concentré pur

En 1899, la France a importé 615 tonnes de lait concentré pur, d'une valeur de frs. 614,765.

La Suisse a été, de beaucoup, son principal fournisseur, soit, jusqu'à concurrence de 557 tonnes. Viennent ensuite l'Italie et l'Angleterre, chacune pour 25 tonnes.

Le Canada n'apparaît pas comme exportateur actuel de ce produit ; mais nous nous sommes laissé dire que cette situation ne tarderait pas à se modifier de la façon la plus favorable.

Poissons d'eau douce, anguilles, etc.

En 1899, la France a importé 1,100 tonnes de salmonidés frais, d'une valeur de frs. 3,300,858.

Les principaux fournisseurs de la France, ont été les Pays Bas, pour 322 tonnes ; l'Angleterre, pour 273 ; l'Allemagne, pour 212 ; la Belgique, pour 137 ; la Suisse, pour 94, puis l'Italie et autres.

La classe des salmonidés se réfère à deux catégories de poissons, soit, le saumon et la truite, pour lesquels le Canada est mieux que bien placé.

• Toutefois, pour que le Canada devienne exportateur de saumons frais et de truites fraîches en France, il est indispensable que l'expédition en ait lieu à l'état gelé.

Nous avons vu vendre aux halles centrales, à Paris, du saumon canadien, affiché comme tel, importé gelé en Angleterre, et de là exporté en France.

Avec une ligne directe et des compartiments frigorifiques, l'exportation du saumon frais et de la truite fraîche du Canada sur France, peut être appelée à prendre, à bref délai, un essor considérable.

Le prix des salmonidés frais sur le marché français est toujours très élevé et la commission des valeurs en douane le fixe à frs. 3 le Kgr en moyenne, ce qui correspond à une valeur d'exportation possible pour le marché canadien d'un peu moins de 20 cents la livre.

Les poissons frais d'eau douce autre que les salmonidés ont donné lieu, en 1899, à une importation de 1,760 tonnes, d'une valeur de frs. 1,319,732.

C'est évidemment dans cette classe que rentrent les anguilles, comprises au traité franco-canadien.

Pour cette classe de poissons frais d'eau douce, nous avons sincèrement prévoir de bien moindres possibilités d'exportation du Canada sur France.

En 1900, le Canada a exporté lbs 757,603 de saumon frais, pour \$142,238, et lbs 972,149 de truites, pour \$32,207.

Des \$142,238 de saumon frais, \$91,058 sont allés aux États-Unis ; \$32,045 en Grande Bretagne ; \$8,565 en Allemagne, et \$4,879 seulement en France.

C'est le Nouveau-Brunswick qui tient la tête de l'exportation, avec \$59,727 ; puis la Colombie Britannique, avec \$44,738 ; Québec, avec \$24,533 ; la Nouvelle-Ecosse, avec \$9,894, et enfin l'Ontario, avec \$3,346.

De ces cinq provinces, et au point de vue du marché français du saumon frais, le Nouveau-Brunswick, Québec et la Nouvelle-Ecosse sont seuls intéressés.

La truite exportée en 1900, l'a été toute entière aux États-Unis, et pour ainsi dire presque exclusivement par Ontario.

Aucune bonne raison n'existe pour que non seulement Ontario, mais encore Québec et les Provinces Maritimes n'exportent à l'avenir de très notables quantités de truites gelées en France où elles trouveront le prix moyen très avantageux ci-dessus indiqué.

Poissons conservés au naturel

“ Rentrent dans cette classe, les poissons de mer ou d'eau douce conservés par la méthode Appert ou tout autre procédé analogue.” (Note explicative du tableau des droits de douane de France).

Ce sont donc, à côté des homards en boîtes, dont nous parlerons plus loin sous un article spécial, les poissons secs, salés ou fumés, tels que mornes, klipfishes, stockfishes, harengs et autres du même genre.

En 1899, la France a importé 54,592 tonnes de morues, presque toutes en provenance de St-Pierre et Miquelon, et d'une valeur de plus de trente millions de francs.

Pour cette catégorie d'importation, il n'y a pas à songer au marché français, en raison du traitement spécial dont jouissent les produits des pêcheries de St-Pierre et du Grand Banc.

En 1899, la France a importé 404 tonnes de stockfish, d'une valeur de frs. 323,526.

Ses principaux fournisseurs ont été les Pays Bas, pour 146 tonnes ; la Norvège, pour 139, et l'Allemagne, pour 90.

En consultant les statistiques canadiennes, je ne vois pas que le Canada soit exportateur de stockfish, et je ne sache pas que le Canada prépare le stockfish.

En 1899, la France a importé 113 tonnes de harengs secs salés ou fumés, d'une valeur de frs. 16,976. On pourrait dire que ce sont expressément les keepers et similaires anglais qui constituent exclusivement cette très faible importation.

La France consomme une quantité énorme de harengs salés

ou fumés, mais ses pêcheries, saleries et saurisséries suffisent largement à sa consommation, voire même à son exportation.

Donc, de ce côté, rien à faire pour les pêcheries canadiennes.

Il n'en est pas de même pour les autres salaisons ou fumures de poissons, telles que, par exemple, les saumons fumés, les truites salées et les maquereaux salés.

En 1899, la France a importé 2,720 tonnes de poissons de ces dernières catégories et similaires, pour une valeur de frs. 2,176,382.

C'est l'Espagne qui a été son principal fournisseur, avec 772 tonnes ; puis St-Pierre et Miquelon, avec 533 ; l'Algérie, avec 368 ; l'Angleterre, avec 56, etc.

En 1900, le Canada a exporté pour \$46 de saumon fumé, pour \$80,994 de saumon salé et pour \$115,827 de maquereau saumuré.

Postérieurement au 30 juin, date de la clôture des statistiques des douanes canadiennes, un certain nombre de barils de saumons saumurés ont été expédiés en France par la compagnie franco-canadienne.

Rien ne pourrait s'opposer à ce que les exportateurs de maquereaux saumurés de la Nouvelle-Écosse, de l'Île du Prince Édouard et du Nouveau-Brunswick recherchent le marché français et y trouvent l'écoulement de leurs produits.

Homards en boîtes

Le Canada est aujourd'hui, grâce au traité de commerce, le fournisseur, et presque exclusif, du marché français. Les expéditions sur France ont dépassé, en 1900, 50,000 caisses, et la valeur accusée jusqu'au 30 juin, date de la clôture des statistiques canadiennes, à \$517,975, atteindra vraisemblablement, pour l'année entière \$600,000.

Halifax est aujourd'hui le gros centre de ces expéditions.

En 1896, la première année de pleine application du traité existant, les exportations canadiennes de homards en boîtes sur France n'étaient que de \$174,909.

Le chiffre de ces exportations a donc presque quadruplé en quatre ans, grâce au traité.

Pommes et Poires. Fraîches, de table

En 1899, la France a importé 3,832 tonnes de pommes et poires fraîches, de table, d'une valeur de frs. 957,929.

C'est l'Espagne, avec 1,462 tonnes; l'Italie, avec 1,244 tonnes ; la Belgique, avec 834 tonnes et l'Allemagne, avec 157 tonnes, qui ont été les principaux fournisseurs de la France.

Il est inutile d'insister sur l'énorme exportation de pommes fraîches que le Canada fait annuellement. Ce que nous devons dire, c'est que en 1900, non seulement la première exportation de pommes fraîches du Canada sur France a effectivement commencé par des quantités et valeurs relativement minimes, mais encore que cette importation eût de suite pris quelque importance si l'espace disponible sur les navires de la compagnie franco-canadienne, en fin de saison, avait été plus considérable.

Les pommes et poires de table du Canada donneront lieu à une exportation sur France qui surprendra beaucoup de monde des deux côtés de l'eau, le jour où ces produits rencontreront dans la ligne directe de navigation franco-canadienne un moyen de transport assuré, frais et relativement prompt.

Le Canada, possède, en effet, quelques races particulières de pommes qui, à côté de l'excellence du goût, possèdent un aspect extérieur extrêmement séduisant et décoratif pour la table ; ce qui ne peut manquer, au bout d'un certain temps, de les faire rechercher un peu partout en France, et en toutes années, pour le plus bel ornement des compotiers de fruits.

Pommes et poires sèches de table

En 1899, la France a importé 266 tonnes de fruits de cette catégorie, d'une valeur de frs. 186,248.

Cette importation provient exclusivement des États-Unis.

Il est vraisemblable qu'il s'agit là de pommes et poires sèches propres à la confection des compotes et marmelades.

Nous ignorons si le Canada prépare cette spécialité de pommes et de poires sèches. Il semblerait, en tous cas, que rien ne lui fût plus facile, puisqu'il a devant lui la certitude d'un marché éminemment extensible.

Pommes et poires sèches ou pressées, à cidre ou à poiré

En 1899, la France a importé 6,791 tonnes de poires et pommes sèches, d'une valeur de frs. 1,358,111.

Les États-Unis ont été de beaucoup son principal fournisseur, puisque leur exportation sur France pour cette année n'a pas été moindre de 5,237 tonnes.

Il y a lieu de remarquer que l'exportation de ces poires et pommes sèches pour la fabrication du cidre et du poiré est éminemment variable avec le produit de la récolte annuelle des fruits similaires en France : elle peut atteindre, en certaines années de production déficitaire, des chiffres de beau-

coup plus considérables, et justement, 1899 n'a pas été une année de production déficitaire en France, bien au contraire.

Les résultats de 1899 ci-dessus prouvent cependant, a fortiori, un très large et très intéressant marché pour la production canadienne.

Avec le fonctionnement régulier d'un service direct pendant les premiers mois d'hiver, les pommes sèches canadiennes seront exportées directement sur France en quantités considérables.

Des marchés fort importants de frêt pour l'exportation de ce genre, du Canada sur France, avaient été proposés au signataire pour l'hiver dernier.

C'est l'Ontario qui paraît, de toutes les provinces canadiennes, de beaucoup, la plus intéressée dans l'exportation des pommes sèches.

Sur un total de 4210,892 exportées en 1890, l'Ontario seul a, en effet, fourni \$204,249.

Autres fruits de table conservés

En 1899, la France a importé 2,831 tonnes de ces fruits, pour une valeur de frs. 1,415,504.

Cette catégorie comprend des variétés de fruits secs ou tapés assez nombreuses ; les fruits des pays chauds, comme ceux des climats tempérés s'y rencontrent. Les chiffres ci-dessus, toutefois ne comprennent ni les amandes, ni les noisettes, ni les noix, ni les pruneaux, ni les prunes, ni les pistaches, ni les figues, ni les raisins.

En 1899, l'Algérie a fourni à la France 1,775 tonnes, sur les chiffres ci-dessus ; la Turquie, 409 ; la Tunisie, 176 ; les États-Unis, 124 ; la Belgique, 20, et l'Angleterre, 18.

En 1896, le Canada n'était pas exportateur en France de ces catégories de fruits, ni à l'état conservé en boîtes, ni à l'état sec.

En 1897, grâce au traité franco-canadien, sans aucun doute, on voit se produire une première exportation de fruits secs du Canada sur France, pour \$1,130.

En 1898, avec \$6,747 de fruits secs, entrent en ligne \$1,062 de fruits en boîtes.

En 1899, nous trouvons \$8,686 aux exportations canadiennes sur France pour les fruits secs.

Et enfin, en 1900, le Canada exporte sur France pour \$5,492 de fruits en boîtes, et pour \$6,591 de fruits secs.

Il y a là une progression constante qui ne peut manquer de frapper et que viendront accélérer les relations directes et constantes par navires entre le Canada et la France.

Les principales sortes de fruits secs dont le Canada peut

largement développer son exportation sur France, sont les pêches et les abricots secs, utilisés en France pour la fabrication des compotes et des marmelades.

Bois communs, bruts, équarris ou sciés

En 1899, la France a importé 1,207,587 tonnes de poids de bois rentrant dans cette catégorie, pour une valeur de frs. 122,048,547.

Il est bon de remarquer que la densité des bois rentrant dans cette catégorie étant, dans l'immense majorité des cas, bien inférieure à celle de l'eau, c'est en réalité aux environs de deux millions de tonnes marines que s'est chiffrée l'importation française des bois communs en 1899.

Des 1,205,587 tonnes de poids ci-dessus, la Russie en a fourni à la France 310,396, dont 290,929 des espèces plus particulièrement propres au Canada. (Quand nous disons Russie, c'est surtout la Finlande qu'il faudrait nommer, alors qu'il s'agit des exportations de bois communs).

L'Autriche-Hongrie (lisons le Tyrol) en a fourni 89,501 tonnes, dont 47,927 correspondent aux bois plus particulièrement propres au Canada.

Les États-Unis, 112,101 tonnes, dont 106,057 des espèces plus particulièrement propres au Canada.

L'Allemagne, 16,318 tonnes ; la Suisse, 19,326 ; la Norvège, 38,942 tonnes, toutes de bois similaires à ceux du Canada ; la Suède, 545,388 tonnes, toutes de bois similaires aux bois canadiens ; le Canada, 20,014.

Les statistiques canadiennes pour 1899 font figurer environ vingt-sept millions de pieds de bois exportés du Canada sur France, ce qui correspond à peu près au même tonnage que celui donné par les statistiques françaises.

Les Provinces Maritimes et Québec sont les plus particulièrement intéressées à développer l'exportation des bois communs canadiens sur le marché français. Les épinettes Manche et rouge sont en demande presque illimitée, et avec elles : le pin, le merisier, le bouleau, le tremble, le chêne, l'érable, le noyer, l'orme, le hêtre, le frêne.

L'exportation canadienne est bien loin encore d'avoir pris en France la place qui lui serait réservée.

Les chiffres ci-dessus peuvent se passer de tous commentaires pour le prouver.

Les origines le plus souvent lointaines des bois communs importés en France, mettent le Canada sur un pied d'égalité satisfaisant pour lutter comme prix de transport.

Il peut aisément lutter de qualité.

Il lui reste à chercher à développer ses affaires en France dans cette branche d'industrie avec une ténacité suffisante, et aussi avec le désir de se prêter, comme tant d'autres pays étrangers, aux dimensions de débitage qui sont fréquemment réclamées par la France.

Un client pouvant acheter pour plus de cent millions par an en vaut la peine.

Pavés en bois débités en morceaux

Cette importation est presque nulle en France (45 frs. pour 1899) ; non que la France n'utilise annuellement des quantités énormes de pavés en bois débités en morceaux, provenant en réalité de l'étranger ; mais bien, parce que les bois destinés au pavage n'entrent pas en France, à l'état de pavés débités.

Les droits inscrits au tarif des douanes françaises pour les pavés en bois débités en morceaux sont, en effet de frs. 2,50 par 100 kgr. bruts, à condition de droiture, au tarif général, et de frs. 1,75 par 100 kgr. bruts, au tarif minimum ; tandis que les bois équarris ou sciés de 80 millimètres et au dessous (3 pouces environ), jusqu'à 35 millimètres (1 1-2 pouce environ), ne paient que fr. 1,50 par 100 kgr. bruts, au tarif général, et fr. 1,25, au tarif minimum, par 100 kgr. bruts également.

Les importateurs trouvent donc intérêt à importer les bois pour pavage à l'état de madriers et à les débiter en France aux longueurs voulues.

Merrains

En 1899, la France a importé 144,562 tonnes de merrains de chêne, destinés à la fabrication des futailles, d'une valeur de frs. 26,021,233, et 2,531 tonnes de merrains de bois autres que le chêne, d'une valeur de frs. 278,422.

Du total, l'Autriche-Hongrie a fourni environ 103,000 tonnes, les États-Unis, 27,600, et la Russie, 12,565.

En 1900, le Canada a exporté pour \$549,816 de merr. ins et douves, sans désignation d'essence de bois.

C'est, de beaucoup, l'Ontario qui paraît le plus intéressé en ce genre de production, car, en 1900, son exportation seule a atteint le chiffre de \$519,578.

Ainsi que les chiffres des importations françaises cités plus

haut le montrent, le marché des merrains en France est énorme, surtout pour ceux de chêne.

En dehors des bois de chêne que l'Ontario pourrait exporter sous forme de merrains, il est à notre connaissance que le marché français est loin d'être fermé à l'importation des merrains d'autres essences.

Si, donc, le Canada se trouvait de quelque manière empêché de concurrencer via Montréal l'exportation des merrains de chêne de l'Autriche-Hongrie et des États-Unis (cette dernière particulièrement localisée à New-Orléans), il appartiendrait de rechercher avec soin et par échantillons, des essences de remplacement. A titre de simple indication, nous mentionnerons volontiers le merisier.

Pâtes de cellulose

En 1899, la France a importé 86,078 tonnes de pâtes de cellulose mécanique, d'une valeur de frs. 17,215,689, et 46,424 tonnes de cellulose chimique, d'une valeur de frs. 16,712,767.

Quelque considérable que soit cette importation en tonnage et en valeur, il ne faut pas perdre de vue que le marché français pour la consommation des pâtes de cellulose est encore beaucoup plus considérable que ces chiffres sembleraient démontrer.

Car non seulement la France n'importe pas encore à l'état de pâtes tous les éléments ligneux qu'elle transforme en papier, mais elle tire encore des arbres de son sol et des déchets de scierie une très notable quantité de pâtes qu'elle fabrique à l'intérieur et transforme en papier.

C'est même pour cette dernière raison, que dans le passé, la France a protégé, dans une certaine mesure, ses industries nationales de pâtes de cellulose.

Il n'y a pas à craindre d'avancer que plus les temps marcheront, plus les importations françaises de matières ligneuses pour la fabrication du papier à l'état de pâtes, tant mécaniques que chimiques, iront en progressant, l'importation des bois à pulpe en rondins en provenance tant de la Finlande, de la Suède, de la Norvège, de la Suisse et du Tyrol, devenant de plus en plus difficile aux industries établies en France, accoutumés à transformer ces rondins en pâtes de cellulose.

Il y a donc en France un immense champ ouvert à l'activité des fabriques canadiennes de pâtes de cellulose, tant mécaniques que chimiques.

Des 86,078 tonnes importées en France en 1899, la Norvège en a fourni 56,265 ; la Suède, 21,101 ; l'Allemagne, 5,605 ; l'Angleterre, 989 ; la Suisse, 913 ; la Belgique, 616, et la Russie, 510.

Pâtes chimiques

Des 46,424 tonnes importées en France en 1899, l'Allemagne en a fourni 11,635 ; la Norvège, 11,364 ; l'Autriche-Hongrie, 9,304 ; la Suède 6,916 ; la Suisse, 3,264 ; la Belgique, 2,893, et les États-Unis, 603.

En 1900, le Canada a exporté pour \$1,816,016 de pâtes de cellulose, dont \$1,193,753 aux États-Unis, \$562,178 en Angleterre, \$25,066 en France, \$19,603 en Belgique, \$6,005 au Mexique, \$5,313 en Allemagne, \$3,421 au Japon et à Cuba \$677.

Les statistiques canadiennes étant arrêtées au 30 juin, les chiffres qu'elles mentionnent pour la France, ne comportent pas la totalité des exportations de pulpe que le Canada a effectuées en France en 1900. La compagnie franco-canadienne possède à cet égard, de parfaites certitudes.

Mais ce qui a été exporté de pulpe du Canada en France, en 1900, au total, ne constitue encore qu'une minime partie de ce qui aurait pu y être envoyé, en cette même année, si l'espace disponible sur les navires de la compagnie franco-canadienne l'avait permis.

Si cependant, pour ne nous servir que des chiffres des statistiques canadiennes arrêtées au 30 juin 1900, on veut bien prendre garde à leur conséquence immédiate, on se rend aisément compte que, avant un an ou deux ans de mise en service d'une ligne régulière de navigation directe entre la France et le Canada, les chiffres des exportations canadiennes de pulpe en France auront fait un saut énorme de nature à rapprocher la France des chiffres de consommation de pulpe canadienne continus aux États-Unis et à l'Angleterre.

Cela a déjà été dit : la France est pour la pulpe canadienne un marché plus avantageux, comme prix d'éconlement, que le marché anglais, a fortiori que le marché américain, producteur et exportateur.

Si, d'autre part, on veut bien prendre garde, qu'au 30 juin 1900, la compagnie franco-canadienne de navigation à vapeur n'avait encore que deux mois d'existence et deux départs seulement du Canada effectués, et cependant rapprocher le chiffre de \$25,066 afférent aux exportations canadiennes de cellulose sur France en 1900, de ceux de \$19,603 d'exportations sur la Belgique, et \$5,313 d'exportations sur l'Allemagne, alors que la Belgique et l'Allemagne sont desservies, la première, par deux lignes régulières, la seconde, par une ligne régulière fréquente depuis plusieurs années, on en conclut que la France est, pour les pâtes de cellulose canadiennes, un marché énormément plus avantageux que la Belgique et l'Allemagne réunies.

Extraits de chataigniers et autres sucres tanins liquides ou concrets extraits des végétaux

En 1899, la France a importé 2,080 tonnes d'extraits de cette nature, d'une valeur de frs. 415,932.

C'est l'Autriche-Hongrie qui a été son principal fournisseur, avec 767 tonnes, puis l'Italie, avec 709 ; la Belgique, avec 252 ; la Suisse, avec 127 ; les États-Unis, avec 112 ; l'Allemagne, avec 70, etc.

Ce sont les extraits d'écorce de prêche (extract of hemlock bark) qui intéressent plus particulièrement le Canada.

En 1900, le Canada a exporté 5,355 barils d'extraits d'écorce de prêche, d'une valeur de \$64,405, et le tout est allé en Angleterre.

Cet exclusivisme n'est plus exact après le 30 juin 1900, l'un des navires de la compagnie franco-canadienne en ayant emporté un premier lot de 50 barils d'Halifax pour France, postérieurement au 30 juin.

La compagnie a la certitude que ces exportations seront rapidement et largement étendues, et se trouve, en réalité, liée avec des importateurs de ces produits, en France, qui n'attendent qu'après elle pour activer leurs importations.

L'industrie des extraits d'écorce de prêche paraît plus particulièrement localisée dans le Nouveau-Brunswick.

Papiers autres que de fantaisie à la mécanique.

Cette catégorie comprend tous les papiers ordinaires à écrire, à dessiner, pour l'impression, pour l'emballage, etc. (autres que le papier sulfurisé), collés ou non collés, blancs, bulles ou colorés dans la pâte, c'est-à-dire dont la pâte a été additionnée d'une matière colorante avant fabrication, pourvu qu'ils ne soient ni vernis, ni colorés, ni revêtus d'impressions, de gravures, de dessins, etc.

Il y a à distinguer entre les papiers lissés, satinés, glacés ou frictionnés à la calandre, et ceux qui n'ont pas subi ce travail. Ainsi, on considère comme papiers autres que de fantaisie à la mécanique, les papiers bulles dont une face a été frictionnée et qui servent d'enveloppe aux journaux illustrés, aux revues, etc.

Les papiers chargés de talc dans la pâte, c'est-à-dire dont la pâte a été additionnée de talc avant fabrication, sont admissibles au régime des papiers autres que de fantaisie.

La dorure sur tranche des papiers autres que de fantaisie ne modifie pas leur régime.

Il en est de même de leur découpage en vue d'une destination industrielle. Cette disposition est applicable notamment à la préparation des papiers à filtrer, au découpage, et à la préparation des papiers destinés à la fabrication des classeurs, au découpage des papiers pour enveloppes, sacs, sachets, etc. On ne tient pas compte non plus de l'œillet métallique et du bout de cordonnet dont les sacs ou enveloppes sont parfois revêtus. Mais les papiers découpés à jour, les papiers tendres, les papiers festonnés, etc., pour fleuristes, confiseurs, pâtisseries, etc., et les cartes canevas, ne rentrent pas dans la classe des papiers autres que de fantaisie à la mécanique.

N'y rentrent pas non plus les cartes à bords festonnés, dentelées ou taillées dans toute autre forme sur menus, cartes adresses, cartes de visite, cartes de souhaits, etc.

Les papiers blancs ou colorés dans la pâte qui présentent dans le filigrane des marbrures, des moirages, des quadrillages ou autres dessins obtenus par le cylindrage de la pâte au moment de la fabrication, sans application de couleurs, sont admis au régime des papiers autres que de fantaisie à la mécanique.

On range encore dans cette classe, le papier de pâtes de cellulose chimique (même en menus morceaux réguliers pour pansements ou pour la fabrication du celluloïd et du coton poudre).

Les pâtes de fibres de bois lentrés en feuilles pour le doublage intérieur des vêtements, ou pour la confection des modèles de costumes.

Le papier de cette espèce, quand il est crépé ou crépé, ne rentre plus dans la classe des papiers autres que de fantaisie à la mécanique.

On traite en outre comme autres que de fantaisie à la mécanique :

Les boîtes formées d'une feuille de papier autre que de fantaisie, simplement pliée, sans découpage, ni assemblage, ni impression.

Les bourrelets en coton non cardé, entourés d'une gaine de papier, pour le calfeutrage des portes, fenêtres, etc.

Les cahiers d'écoliers non cartonnés, reconverts ou non d'une feuille de papier de couleur, imprimée ou non.

Les doublures de tapis formées de déchets de coton disposés en nappes entre deux feuilles de papier cousus l'une à l'autre, de distance en distance. L'adjonction à ces objets d'une bande de tissu pour les renforcer, ne modifie pas leur régime.

Les enveloppes en papier pour chapeaux.

Les fourreaux en papier blanc ou coloré dans la pâte pour par pluies.

La laine de papier (papier blanc ou coloré dans la pâte en

petites bandelettes pour l'emballage), les mèches souffrées en papier (droits du papier sur le poids total).

Les patrons de vêtements en papier autre que de fantaisie.

Nous sommes entrés dans tous ces détails, pour appeler l'attention sur toute une nombreuse catégorie de produits inclus au traité franco-canadien existant sous une seule et même dénomination générique, lesquels ne paraissent pas encore avoir aucunement sollicité l'attention sérieuse, ni les efforts des fabricants canadiens en ce qui concerne leurs possibilités d'exportation sur le marché français.

En 1899, la France a importé 6,355 tonnes de papier autre que de fantaisie à la mécanique, pour une valeur de frs. 3,177,572.

L'Angleterre en a fourni plus de la moitié, soit, 3,405 tonnes, puis l'Allemagne, 1,158; la Belgique, 773; l'Autriche-Hongrie, 262; l'Italie, 242; la Suisse, 152; l'Espagne, 107; la Suède, 72; les Pays Bas, 52, et les États-Unis, 50.

En 1900, le Canada n'apparaît pas comme exportateur de papier, sauf les papiers à tentures, qui n'entrent pas dans cette classe, mais dont il est bon de dire en passant que des échantillonnages d'essai ont été expédiés en France dans cette même année par l'intermédiaire de la compagnie franco-canadienne.

Peaux préparées seulement, tannées, lissées ou mégissées, autres entières

En 1899, la France a importé 1,173 tonnes de peaux de chevreaux, de montons et d'agneaux de cette catégorie, pour une valeur de frs. 6,229,504.

L'Angleterre en a fourni plus de la moitié, soit, 637 tonnes, puis l'Espagne, la Turquie et les Indes Anglaises.

En 1900, la manufacture de Québec a placé en France des envois d'essai de cette même catégorie.

De la manière dont sont disposées les statistiques canadiennes, il se trouve impossible de faire un rapprochement utile avec la classification des peaux préparées en France.

En 1899, la France a importé 3,484 tonnes de peaux autres que celles de chèvres, etc., spécifiées ci-dessus, y compris toutes les peaux lissées, pour une valeur de frs. 13,726,743.

C'est l'Angleterre qui a encore été son principal fournisseur, pour 1,623 tonnes, puis, vient la Belgique, avec 1,246; l'Allemagne, avec 211; la Turquie, avec 95; la Suisse, avec 65; l'Autriche-Hongrie, avec 35, et les États-Unis, avec 25.

Dans cette classe des peaux autres, y compris les peaux

lissées, le Canada n'est fondé à réclamer le tarif minimum, en vertu du traité, que pour ce qu'on appelle les peaux entières dans le tarif des douanes françaises.

La peau entière est celle qui est encore pourvue des parties correspondantes au ventre, au cou et aux pattes de l'animal.

Les moitiés de peaux entières coupées dans le sens de la longueur ou de la largeur, sont traitées comme peaux entières. Ce régime est applicable aux moitiés de peaux entières coupées dans le sens longitudinal, auxquelles on a enlevé une partie du collet.

Au contraire, rentrent encore dans la catégorie des peaux mégissées et tannées ou lissées, et par conséquent sont admises au bénéfice du tarif minimum, quand elles proviennent du Canada :

10 Les peaux hongroyées, non passées au suif, qui sont des cuirs blancs préparés au chlorure d'aluminium obtenu par la réaction du sel marin sur l'alun. Ces peaux sont principalement employées dans la bourrellerie et la sellerie ;

20 Les peaux battues, telles que, par exemple, celles pour semelles et talons, non égalisées ni de préparation plus avancée.

En 1900, le Canada a fait, par la compagnie franco-canadienne, et postérieurement, via l'Angleterre, des expéditions de peaux entières d'une importance déjà satisfaisante pour un début.

Le Canada est d'autant plus fondé à poursuivre largement ses efforts dans cette voie, qu'il n'a pas à redouter autrement la concurrence des États-Unis, puisqu'il joint sur eux de l'avantage du tarif minimum qui ne leur est pas réservé, soit, frs. 50 par tonne de 1,000 kgr. bruts sur les peaux de chèvres, chevreaux, montons et agneaux, et frs. 250 par tonne de 1,000 kgr. nets sur toutes les peaux lissées et les peaux entières.

Bottes, bottines et souliers

En 1899, la France a importé 547,290 paires de bottes, bottines et souliers, d'une valeur de frs. 4,378,320.

Son principal fournisseur a été la Suisse, avec 202,325 paires, puis l'Angleterre, avec 170,524 paires ; la Belgique, avec 55,380 paires ; l'Espagne, 31,498 ; les États-Unis, avec 18,701 ; l'Allemagne, avec 16,680, etc.

En 1900, le Canada a exporté pour \$83,425 de bottes, bottines et souliers, dont \$17,510 en Angleterre et \$660 seulement en France.

C'est la Nouvelle-Écosse, en raison de l'exportation sur Terre-Neuve, les Indes Occidentales Anglaises et St-Pierre, qui

tient la tête des provinces exportatrices, avec \$36,578 ; puis vient Québec, avec \$25,735, puis l'Ontario, avec \$17,510.

La manufacture canadienne n'en est évidemment pas encore arrivée à la pléthore de la fabrication nécessitant l'exportation, coûte que coûte. Avec ses développements journaliers, elle ne peut faire autrement que de rechercher de plus en plus les débouchés d'exportation, et, dans ce sens, il est bon de lui montrer que la France constitue un marché important tout prêt pour elle, et qu'elle jouit d'avantages spéciaux pour l'aborder.

Le signataire de cette note a pu constater, pendant son voyage en France, que la bottine de dames américaine confectionnée se vend de plus en plus et est, à Paris notamment, l'objet d'une faveur marquée "actuelle." Or, le Canada jouit contre les États-Unis de l'avantage du tarif minimum, qui n'est pas réservé à ces derniers à l'entrée de leurs chaussures en France.

Pour les bottines pour hommes et pour femmes, c'est un écart de fr. 1 par paire (frs. 2,50 au tarif général, frs. 1,50 au tarif minimum).

Ce que nous venons de dire pour les bottines de dames n'exclut nullement pour le Canada la possibilité d'exportation en bottines pour hommes, bottes et souliers.

Pour les bottes, l'écart en faveur du Canada sur le plus grand nombre de ses concurrents étrangers, et notamment les États-Unis, est de 50 centimes par paire (frs. 2,50 au tarif général, frs. 2 au tarif minimum).

Pour les souliers, l'écart en faveur du Canada est de 25 centimes par paire (fr. 1 au tarif général, 75 centimes au tarif minimum.).

On est fondé à penser qu'il ne dépendra que de l'initiative des fabricants de chaussures canadiens de se réserver, quand ils le voudront, une large place sur le marché français.

Sièges en bois commun

Sous le nom de sièges en bois communs, on entend les sièges sans sculptures, ni marqueteries, ni ornements de cuivre, ni dorures, ni laque fabriqué en abricotier ; acacia, ajonc, alizier, amandier, andrenolo, arbousier, aulne, auverne, black-gum, beern ou greenart, bonlean, bourdaine, carnauba, cerisier, merisier, charme, châtaignier, chêne-liège, bois dit de cotonnier, cornier ou sorbier cognassier, cornouillier, cyprès, érable non moncheté (érable blanc d'Amérique), frêne, genévrier, hêtre, hickory, houx, huon-pine, if, lance, marronnier, mélèze, micocoulier (dit aussi fabrecoulier ou fabreguier),

mangle, miramara, (dit de) natte, noyer (à l'exception du noyer noir d'Amérique, olivier, orme, peuplier, platane, pitchpin, pin, poirier, prunier, sapin, saule, stringyback, sycomore, tatanaca, tilleul, tremble, troëne, jarrah, karri, (dit de) persimon, etc.

En 1899, la France a importé 695 tonnes de sièges autres qu'en bois courbé, pour une valeur de frs. 1,382,764.

C'est l'Italie qui a été son principal fournisseur, avec 44^e tonnes, puis vient l'Angleterre, avec 80 tonnes ; la Belgique, avec 60 tonnes ; l'Allemagne, avec 52 ; les États-Unis, avec 15 ; la Suède, avec 7, etc.

Dans les statistiques canadiennes, les sièges en bois communs sont noyés dans la catégorie générale des meubles de ménage et autres articles en bois, et nous reporterons, par conséquent, l'appréciation des exportations canadiennes sous l'article suivant dénommé par le traité français :

Meubles autres qu'en bois courbes, autres que sièges massifs en bois communs

Il n'y a pas à distinguer selon que ces meubles sont moulurés ou non, mais le régime des meubles autres que sièges, massifs en bois communs n'est pas applicable aux meubles de l'espèce ornés de sculptures rapportées (c'est-à-dire appliquées sur les panneaux du meuble), de garnitures en cuivre, d'incrustations, de dorures ou de parties laquées, à moins que ces décorations n'aient pas une importance supérieure à celle de simples accessoires.

On traite encore comme meubles autres que sièges massifs en bois communs, les cages, ou boîtes en bois communs, pour appareils à affiches automatiques lumineuses, les lames de sommiers élastiques, et les meubles en bois communs massifs pour buffets-glacières non munis de leur boîte à glace, qu'ils soient montés ou non ;

Les meubles à combinaisons et les tables à transformations multiples en bois communs, sans sculptures ni marqueteries, ni ornements de enivre, etc.

En 1899, la France a importé 2,116 tonnes de meubles autres que sièges, en bois non courbé, d'une valeur de frs. 4,231,880.

L'Angleterre a été son principal fournisseur, pour 707 tonnes, puis, viennent les États-Unis, avec 302 tonnes ; l'Allemagne, avec 288 ; la Belgique, avec 250 ; l'Espagne, avec 141 ; l'Italie, avec 103, etc.

En 1900, le Canada a exporté pour \$380,029 de meubles de ménage, et \$404,290 d'autres articles en bois, qui comprennent

évidemment une certaine quantité de meubles, et parmi lesquels sont aussi noyés, comme déjà dit, les sièges en bois communs.

Il n'a été exporté en France que \$2,070 de meubles de ménage et pour \$825 d'autres articles en bois, tandis qu'au contraire l'exportation sur l'Angleterre, pour les deux catégories, a dépassé \$500,000.

Si l'on rapproche les chiffres des exportations canadiennes pour la France, en 1900, du tonnage des importations de meubles par les États-Unis en France, en 1899, on constate, qu'à la faveur du tarif minimum dont ne jouissent pas les États-Unis pour cette catégorie d'articles, le Canada pourrait largement développer son exportation sur France de sièges en bois communs, ou de meubles autres qu'en bois courbé, autres que sièges massifs en bois communs.

C'est l'Ontario qui paraît, de beaucoup, le plus gros producteur, puisqu'en 1900, son exportation ne s'est pas montée à moins de \$518,118.

Lames de parquets rabotées, rainées et (ou) bouvetées en sapin ou bois tendre

Les lames rainées ou bouvetées qui présenteraient des mortaises ou des tenons, ne seraient pas admises dans cette catégorie.

En 1899, la France a importé 2,427 tonnes de lames de parquets rabotées, rainées ou bouvetées, pour une valeur de frs. 606,842.

C'est l'Allemagne qui a été son principal fournisseur, avec 767 tonnes, puis l'Autriche-Hongrie, avec 144 ; la Suisse, avec 91 ; la Suède, avec 80 ; les États-Unis, avec 63, etc.

Nous ne voyons pas d'article spécial pour les lames de parquets dans les statistiques canadiennes de 1900 ; elles sont évidemment noyées dans un autre article ; mais nul doute que le Canada ne puisse les fabriquer et exporter avantageusement.

Bâtiments de mer en bois

Qu'ils soient ou non grées et armés, les bâtiments de mer en bois, importés en France, paient sur la capacité brute exprimée en tonneaux de jauge.

En 1899, la France a importé 4,753 tonnes de jauge de bâtiments de mer en bois, d'une valeur de frs. 855,540.

736 tonnes sont venues d'Angleterre, 1,175 de Suède, 943 d'Italie et 206 du Canada.

En 1900, le Canada a vendu à l'étranger 26 navires, du tonnage de 13,164, pour \$75,478, dont 8 à St-Pierre, 6 aux États-Unis, 4 à l'Italie, 1 à l'Espagne, 1 au Brésil, 1 à la Russie, 1 à Terre-Neuve, 1 à la France et 1 aux Indes Occidentales Anglaises.

Il est à la connaissance du signataire de la présente que si le Canada n'a pas plus vendu de navires en bois en 1900, c'est pour la raison qu'ils y étaient, pour ainsi dire, introuvables. Il en a lui-même cherché et fait chercher un, à l'automne, pour compte Suédois, et cela sans résultat.

C'est la Nouvelle-Écosse qui paraît presque exclusivement intéressée dans cette branche d'activité.

De toutes façons, on peut considérer comme navires vendus à la France les huit qui ont été vendus à St-Pierre.

Produits exempts de droits

Peaux fraîches et sèches de boeufs, de veaux, de moutons et d'agneaux

Nous n'envisageons, bien entendu, dans cette catégorie d'importation, que les produits propres au Canada. Ce sont

104

DES GRANDES PEAUX.

Si l'Angleterre figure à l'importation pour 1,566 tonnes, le Canada en paraît absent, quoique, en 1900, ses exportations de peaux, autres que fourrures et autres que peaux de moutons, se soient élevées à \$1,311,750, presque totalement acheminées vers les États-Unis, c'est-à-dire jusqu'à concurrence de \$1,304,653.

Or, nous voyons que les États-Unis, importateurs de grandes peaux canadiennes, sont exportateurs des mêmes grandes peaux sur France jusqu'à concurrence de 426 tonnes, en 1899.

Il y a donc des affaires directes possibles en ce genre entre le Canada et la France.

PEAUX DE MOUTONS — En 1899, la France a importé 1,184 tonnes de peaux de moutons, d'une valeur de frs. 1,302,661, dont 103 d'Angleterre.

En 1900, le Canada a expédié pour \$85,157 de peaux de moutons aux États-Unis.

736 tonnes sont venues d'Angleterre, 1,175 de Suède, 943 d'Italie et 206 du Canada.

En 1900, le Canada a vendu à l'étranger 26 navires, du tonnage de 13,164, pour \$75,478, dont 8 à St-Pierre, 6 aux États-Unis, 4 à l'Italie, 1 à l'Espagne, 1 au Brésil, 1 à la Russie, 1 à Terre-Neuve, 1 à la France et 1 aux Indes Occidentales Anglaises.

Il est à la connaissance du signataire de la présente que si le Canada n'a pas plus vendu de navires en bois en 1900, c'est pour la raison qu'ils y étaient, pour ainsi dire, introuvables. Il en a lui-même cherché et fait chercher un, à l'automne, pour compte Suédois, et cela sans résultat.

C'est la Nouvelle-Écosse qui paraît presque exclusivement intéressée dans cette branche d'activité.

De toutes façons, on peut considérer comme navires

Seconde Note

Produits compris dans la liste des importations en France, en 1899, exempts de tous droits d'entrée, ou ne pouvant entrer en France que sous le tarif général.

Produits exempts de droits

Peaux fraîches et sèches de boeufs, de veaux, de moutons et d'agneaux

Nous n'envisageons, bien entendu, dans cette catégorie d'importation, que les produits propres au Canada. Ce sont surtout les peaux de boeufs et de veaux qui forment, de beaucoup, le plus gros volume, c'est-à-dire ce qu'on nomme en France : les grandes peaux.

GRANDES PEaux—En 1899, la France a importé 41,539 tonnes de grandes peaux, d'une valeur de frs. 64,385,562.

Ses principaux fournisseurs sont, dans l'ordre d'importance, le Brésil, l'Uruguay, les Indes Anglaises, la Chine, la République Argentine, l'Allemagne, la Belgique, le Chili, l'Angleterre, les Pays Bas, le Pérou, la Suisse, l'Italie, le Danemark, le Maroc, les États-Unis, l'Égypte, la Colombie, la Turquie, la Suède, l'Australie, l'Autriche, les Indes Hollandaises, Cuba, Porto-Rico, la Russie, les possessions anglaises de l'Afrique Orientale, Haïti, la Norvège, etc.

En outre, ses colonies françaises lui expédient 2,375 tonnes de grandes peaux.

Si l'Angleterre figure à l'importation pour 1,566 tonnes, le Canada en paraît absent, quoique en 1900, ses exportations de peaux, autres que fourrures et autres que peaux de moutons, se soient élevées à \$1,311,750, presque totalement acheminées vers les États-Unis, c'est-à-dire jusqu'à concurrence de \$1,304,653.

Or, nous voyons que les États-Unis, importateurs de grandes peaux canadiennes, sont exportateurs des mêmes grandes peaux sur France jusqu'à concurrence de 426 tonnes, en 1899.

Il y a donc des affaires directes possibles en ce genre entre le Canada et la France.

PEaux DE MOUTONS—En 1899, la France a importé 1,184 tonnes de peaux de moutons, d'une valeur de frs. 1,302,661, dont 103 d'Angleterre.

En 1900, le Canada a expédié pour \$85,157 de peaux de moutons aux États-Unis.

PEAUX D'AGNEAUX— En 1899, la France a importé 293 tonnes de peaux d'agneaux, d'une valeur de frs. 942,439, dont 21 tonnes d'Angleterre.

Les exportations du Canada en peaux d'agneaux doivent vraisemblablement être noyées dans le chiffre des peaux de moutons, et il y a lieu de se demander si, pour les peaux d'agneaux si recherchées en France, le Canada ne trouverait pas là un marché plus avantageux que celui des États-Unis.

Crin de cheval brut

En 1899, la France a importé 857 tonnes de crin de cheval brut, d'une valeur de frs. 2,485,668.

En 1900, le Canada a exporté pour \$43,277 de crin aux États-Unis et pour \$930 en Grande Bretagne.

Il appartient aux exportateurs de voir si le marché français n'est pas plus avantageux pour leur crin que les marchés américain ou anglais.

L'Angleterre a exporté en France, en 1899, 101 tonnes de crin brut, et cependant elle en a acheté au Canada. Donc elle a trouvé bénéfice à la revente.

Soies de porc, brutes, en masse

En 1899, la France a importé 558 tonnes de soies de porc brutes, en masse, d'une valeur de frs. 1,116,178, dont 136 des États-Unis et 16 d'Angleterre.

Les soies de porc, si elles sont exportées du Canada, ce que nous ignorons, doivent se trouver noyées dans ce que les statistiques canadiennes appellent : " les autres articles issus des animaux " et qui ont été exportés pour une valeur de \$67,405, en 1900, dont \$38,296 aux États-Unis, et \$22,165 en Grande Bretagne, et \$6.00 seulement en France.

La France, pour la confection de sa broserie, qui reste une de ses grandes spécialités, a besoin d'importer de grandes quantités de soies de porc, tant en masses qu'en bottes, c'est-à-dire ayant déjà subi une certaine préparation, et elle constitue certainement le marché le plus favorable pour leur écoulement.

Suif

En 1899, la France a importé 19,784 tonnes de suif, d'une valeur de frs. 11,672,510, dont 11,211 tonnes, soit les 2-3, lui sont venues des États-Unis, et 3,186 tonnes d'Angleterre.

En 1900, le Canada a exporté lbs. 1,488,643 de suif, d'une valeur de \$70,665, dont les 6-7 sont allés en Angleterre, qui, cependant, est exportatrice sur France.

Il y a donc là encore des relations directes avec la France faciles à établir pour le Canada.

Autres graisses

En 1899, la France a importé 3,388 tonnes de graisses autres que le suif et le saindoux, d'une valeur de frs. 2,033,057.

De ce total, l'Angleterre a fourni 1,609 tonnes, et les États-Unis, 495.

En 1900, le Canada a exporté pour \$4,790 de graisses et graillons, dont \$3,592 en Grande Bretagne et \$926 aux États-Unis.

Ces chiffres sont faibles, mais il y a lieu de croire que telles entreprises qui se sont constituées récemment en Canada pour l'exploitation et l'épuration des graisses animales, donneront, à bref délai, un essor plus brillant à ces sous-produits animaux.

Nous croyons savoir que l'attention des intéressés a même déjà été appelée sur le marché français.



Seconde Note sur les importations de produits étrangers en France.

Peaux de phoques

En 1899, la France a importé 339 tonnes de ces peaux, d'une valeur de frs. 347,652, dont 27 tonnes de Norvège, 5 tonnes du Pérou et 5 tonnes du Chili.

En 1900, le Canada a exporté pour \$537,099 de peaux et fourrures de poissons ou animaux marins en Angleterre.

Vessies natatoires de poissons, brutes et simplement desséchées

En 1899, la France a importé 101 tonnes de ces articles, pour frs. 35,224.

En 1900, le Canada a exporté pour \$16,140 d'articles divers provenant des poissons, lesquels doivent contenir vraisemblablement les vessies natatoires, s'il en exporte. Il est allé en France pour \$257 de ces articles divers provenant des poissons.

Os et sabots de bétail, bruts

En 1899, la France a importé 31,954 tonnes d'os et sabots de bétail bruts, pour une valeur de \$6,390,804.

6,117 tonnes sont venues des Indes Anglaises, 3,676 tonnes de la République Argentine, 2 661 tonnes de l'Angleterre, 3,294 d'Espagne, 3,282 de Belgique, 1,727 de Turquie, 1,109 des Pays Bas, 930 d'Allemagne, 797 d'Uruguay, 742 de Suisse, 619 de Bulgarie, 522 des États-Unis, 508 d'Australie, 509 du Chili, etc.

En 1900, le Canada a exporté aux États-Unis pour \$46,257 d'os, et pour \$4,426 de cornes et sabots. Il a exporté, en outre, pour \$2,557 de cornes et sabots en Angleterre.

Postérieurement au 30 juin, des sabots de bétail ont été exportés en France via la compagnie franco-canadienne.

Cornes de bétail brutes

En 1899, la France a importé 7,786 tonnes de cornes de bétail, d'une valeur de frs. 7,006,967.

L'Angleterre en a fourni 1,173 tonnes.

Nous avons déjà donné, dans l'article précédent, le montant des cornes expédiées par le Canada en 1900.

Graines de lin

En 1899, la France a importé 135,706 tonnes de graines de lin, d'une valeur de frs. 36,640,636, dont 84,397 tonnes lui sont venues des Indes Anglaises, 38,023 de la République Argentine, 8,915 de la Russie, 1,562 de la Belgique, 1,316 des États-Unis, etc.

En 1900, l'exportation des États-Unis a été beaucoup plus importante, la compagnie franco-canadienne ayant à elle seule transporté près de 1,900 tonnes de graines de lin en provenance des États-Unis.

Le Canada n'apparaît pas, en 1900, comme exportateur de graines de lin autrement qu'en transit.

Tabacs en feuilles ou en côtes

La régie des tabacs étant entre les mains de l'État, en France, les importations de tabac en feuilles ou en côtes pour comptes particuliers sont prohibées, et en destination de la régie, elles sont exemptes de droits.

En 1899, la France a importé 21,812 tonnes de tabacs en feuilles ou en côtes, d'une valeur de frs. 36,425,317, dont 9,019 tonnes sont venues des États-Unis, 2,284 tonnes du Brésil, 2,481 tonnes de Turquie, 1,231 tonnes d'Allemagne, 926 tonnes de Russie, 832 tonnes des Pays Bas, 554 tonnes des Indes Anglaises, 337 tonnes de Belgique, 224 tonnes de Haïti, 177 tonnes de Cuba et Porto-Rico, etc.

En 1900, le Canada a exporté pour \$3,661 de tabacs en feuilles, presque tout aux États-Unis, et pour 930,451 de tiges et déchets presque entièrement aussi aux États-Unis.

Si les établissements de séchage, de triage et de paquetage des feuilles de tabacs qu'il a été question d'installer, ou qui seraient en train de s'installer dans Ontario, prennent quelque développement, il y aura lieu pour eux de ne pas perdre de vue le marché français, où les exportateurs des États-Unis trouvent, à l'heure actuelle un débouché de plus de trois millions de dollars pour leurs tabacs en feuilles ou en côtes.

Tourteaux de graines oléagineuses

En 1899, la France a importé 124,770 tonnes de tourteaux de graines oléagineuses, d'une valeur de frs. 18,715,530.

La Russie vient en tête des importateurs, avec 51,787 tonnes ; puis la Belgique, avec 38,210 tonnes ; les États-Unis, avec 22,301 tonnes ; l'Angleterre, avec 6,241 tonnes, etc.

En 1900, le Canada a exporté pour \$224,162 de tourteaux oléagineux, presque entièrement sur la Grande Bretagne.

Les chiffres ci-dessus prouvent que la Grande Bretagne est en mesure de revendre en France les tourteaux qu'elle importe du Canada, et d'y faire bénéfice.

L'affaire directe avec France présente donc des bénéfices certains.

D'ailleurs, en 1900, la compagnie franco-canadienne a transporté près de 6,000 tonnes de tourteaux de maïs.

Drêches

On comprend sous la dénomination de drêches ou drêges :
1. les drêges d'orge provenant de la fabrication de la bière. C'est le malt épuisé restant dans les cuves matières après le soutirage du moût. 2. les drêches provenant de la distillation des grains (drêches de maïs, etc.)

Il n'y a pas à distinguer entre les drêches à l'état humide et les drêches desséchées, qu'on appelle quelques fois " maltoses."

Le produit américain provenant de la saccharification des matières amyloées, et qui est en somme un sirop de glucose concentré à l'état de pâte, et qu'on appelle commercialement " maltose," ne rentre pas dans cette catégorie.

En 1899, la France a importé 5,488 tonnes de drêches, d'une valeur de frs. 203,054, dont 3,342 tonnes des États-Unis.

Nous ne trouvons, dans les statistiques canadiennes, aucun article pour ce genre de produit.

Tourbes et mottes à brûler

Importation, en 1899, 22,912 tonnes. Valeur, frs. 687,351.

Cette importation ne deviendra guère intéressante pour le Canada que le jour où les projets en cours en certains quartiers, pour fabriquer, avec la tourbe canadienne, une espèce de combustible aggloméré, viendront à prendre un certain essor.

Nous avons grande crainte, qu'en pareil cas, cette tourbe agglomérée serait frappée, à l'entrée en France, des mêmes droits que les agglomérés de houille.

Talc, amiante, mica et similaires

En 1899, la France a importé 187,104 tonnes de ces produits, pour une valeur de frs. 3,742,080.

C'est la Belgique qui a été son principal fournisseur, avec 114,974 tonnes ; puis l'Allemagne, avec 44,733 tonnes ; l'Angleterre, avec 12,520 tonnes ; l'Autriche-Hongrie, avec 3,084 tonnes ; l'Espagne, avec 3,003 tonnes ; la Norvège, avec 2,991 ; la Turquie, avec 1,160 ; la Grèce, avec 1,065 ; les États-Unis, avec 845, etc.

Les trois produits particulièrement dénommés en titre, sont tous trois en demande en France.

Les importateurs d'amiante en France ne reçoivent pas, dès maintenant, autant d'amiante canadienne qu'ils le désiraient. Ce n'est donc, pour l'instant, que la production canadienne qui limite l'importation française.

Les statistiques canadiennes des douanes pour 1900 ne font pas figurer d'amiante à l'exportation sur France ; postérieurement au 30 juin, la compagnie franco-canadienne en a transporté plus de 600 tonnes, ainsi que du talc.

En 1900, le Canada a exporté pour \$89,650 d'amiante de première classe, pour \$216,712 d'amiante de deuxième classe, et pour \$195,542 d'amiante de troisième classe.

Cette exportation est presque exclusivement localisée dans la province de Québec.

Glace

En 1899, la France a importé 65,869 tonnes de glace, pour une valeur de frs. 1,976,079.

C'est surtout la Norvège qui a été son fournisseur, avec 53,330 tonnes.

En 1900, le Canada a exporté pour \$16,933 de glace aux États-Unis, en provenance de la province d'Ontario.

La compagnie franco-canadienne se propose de rechercher si, dans le cas de creux de cargaisons, l'hiver, il ne serait pas possible d'occuper une partie de l'espace libre, tout au moins, avec des exportations de glace, notamment à destination de la région normande. Ce serait la revanche des " arpeuts de neige."

Plombagine

En 1899, la France a importé 3,242 tonnes de graphite ou plombagine, pour une valeur de frs. 810,496.

Cette importation lui est venue, en majorité, d'Italie, soit jusqu'à concurrence de 1,790 tonnes ; puis, de Belgique,

pour 440 tonnes ; d'Angleterre, 388 tonnes; d'Allemagne, 292; des Indes Anglaises, 140 ; et des États-Unis, 51.

En 1900, le Canada a exporté pour \$30,054 de plombagine aux États-Unis.

C'est l'Ontario qui fait surtout ces exportations et, dans une moindre mesure, la Nouvelle-Écosse.

Les États-Unis, importateurs de plombagine canadienne, étant eux-mêmes exportateurs de plombagine en France, il est aisé de concevoir que des relations directes pourraient facilement s'établir pour la vente de la plombagine canadienne en France. Il appartiendrait donc aux propriétaires de mines de l'Ontario et de la Nouvelle-Écosse de s'enquérir du marché français.

Minerai d'argent

En 1899, la France a importé 901 tonnes de minerai d'argent, d'une valeur de frs. 405,520.

C'est surtout du Pérou et du Chili que ce minerai lui est venu.

Le Canada ne paraît pas exporter de minerai d'argent, mais bien de l'argent métallique dans des concentrations de minerai.

Sous cette forme, l'argent n'entre pas en franchise en France.

En 1900, le Canada a exporté pour \$1,354,053 d'argent métallique dans des concentrations de minerai.

Minerai de fer

En 1899, la France a importé 1,951,336 tonnes de minerai de fer, d'une valeur de frs. 19,513,364.

C'est l'Allemagne qui a été, de beaucoup, son principal fournisseur, avec 1,313,851 tonnes ; puis, vient l'Espagne, avec 509,785 tonnes ; l'Italie, avec 28,683 tonnes ; la Belgique, avec 16,121 tonnes ; la Suède, avec 12,323 tonnes ; la Grèce, avec 11,261, etc.

En 1900, le Canada a exporté pour \$7,689 de minerai de fer en Grande Bretagne et aux États-Unis, et en provenance d'Ontario, de Québec et de la Colombie Britannique.

Limailles et battitures de fer

En 1899, la France en a importé 1,048 tonnes, d'une valeur de frs. 62,897, venant, en majorité d'Espagne et de Belgique.

Minérai de cuivre

En 1899, la France a importé 8,578 tonnes de minérai de cuivre, d'une valeur de frs. 12,866,880.

Le Portugal lui en a expédié 2,300 tonnes ; l'Espagne, 2,158 ; le Pérou, 1,275 ; les États-Unis, 899 ; le Chili, 878 ; l'Italie, 457, etc.

En 1900, le Canada a exporté pour \$1,387,213 de cuivre fin dans le minérai, matte régule, etc., aux États-Unis, dont \$1,381,760 provenant de la Colombie Britannique, \$4,952 en provenance de l'Ontario, et \$501 en provenance de Québec.

Limailles et débris de vieux ouvrages en cuivre

En 1899, la France a importé 9,240 tonnes de ces débris, pour une valeur de frs. 12,011,363.

L'Allemagne lui en a expédié 3,032 tonnes ; la Suisse, 1,094 ; la Belgique, 1,068 ; la Turquie, 975 ; l'Angleterre, 658 ; l'Espagne, 521 ; les Pays Bas, 421 ; l'Égypte, 207 ; l'Italie, 200 ; les États-Unis, 99, etc.

Minérai de plomb

Ne jouissent des franchises de douane, à l'entrée en France, que les minerais, mattes et scories ne contenant pas plus de trente pour cent de métal.

En 1899, la France a importé 13,653 tonnes de minérai de plomb pour une valeur de frs. 2,730,618, en provenance de l'Italie, jusqu'à concurrence de 4,329 tonnes ; de la Belgique, pour 3,148 ; de l'Australie, pour 1,626 ; de l'Espagne, pour 1,622 ; du Portugal, pour 790, etc.

En 1900, la Colombie Britannique a exporté pour \$678,859 de plomb métallique dans le minérai, dont \$611,448 aux États-Unis, \$41,989 en Grande Bretagne, et \$26,122 en Belgique.

Minérai de zinc

En 1899, la France a importé 78,296 tonnes de minérai de zinc, pour une valeur de frs. 21,139,885.

Elles lui sont venues : d'Italie, pour 31,259 tonnes ; d'Espagne, pour 26,733 tonnes ; de Belgique, pour 997 tonnes ; d'Allemagne, pour 899 tonnes ; d'Australie, pour 610 tonnes, etc.

En 1900, le Canada n'était pas encore exportateur de ses minerais de zinc.

Zinc en masses, brut, saumons, barres ou plates

En 1899, la France a importé 25,396 tonnes de zinc de cette catégorie.

18,337 tonnes lui sont parvenues de la Belgique ; 3,097 tonnes d'Allemagne ; 2,485 tonnes d'Espagne ; 546 tonnes des Pays Bas ; 457 tonnes des États-Unis, etc.

En 1900, le Canada n'apparaît pas comme exportateur de zinc de cette catégorie.

Limailles et débris de vieux ouvrages en zinc

En 1899, la France a importé 1,776 tonnes de minerai de ce genre, pour une valeur de frs. 941,268, principalement de l'Allemagne, de la Suisse et de l'Espagne.

Pas d'exportations du Canada en 1900.

Minerai de nickel

En 1899, la France a importé 42,189 tonnes de nickel de la Nouvelle Calédonie, pour une valeur de frs. 14,766,234.

Nickel de première fusion, fonte, matte spaisse

La France n'a importé, en 1899, qu'une tonne de produits de ce genre, pour une valeur de frs. 1,154.

En 1900, le Canada a exporté pour \$1,040,498 de nickel fin dans le minerai, matte ou spaisse, aux États-Unis.

Nickel affiné, en lingots ou massés bruts

En 1899, la France a importé 300 tonnes de ce métal, pour une valeur de frs. 975,501.

238 tonnes lui sont venues des États-Unis ; 33 de la Russie ; 27 d'Angleterre, etc.

Si l'on envisage le nickel canadien à l'état de matte, ou à l'état de lingots affinés, il y a un marché certain pour ce produit en France.

Manganèse

En 1899, la France a importé 106,634 tonnes de minerai de manganèse, pour une valeur de frs. 12,796,052.

36,946 tonnes lui sont venues d'Allemagne ; 32,196, d'Espagne ; 11,681, des Indes Anglaises ; 7,746 de la Russie ; 3,350 de la Grèce ; 2,866, du Brésil, etc.

Le Canada n'apparaît pas comme exportateur de minéral de manganèse, en 1900, mais il en posséderait des gisements fort importants.

Potasse

En 1899, la France a importé 2,793 tonnes de potasse et carbonate de potasse, pour une valeur de frs. 1,256,013.

971 tonnes lui sont venues d'Allemagne ; 453 de Belgique ; 299 des Pays Bas ; 278 des États-Unis, etc.

En 1900, le Canada a exporté pour \$63,311 de potasse et perlasse, dont \$48,623 en Grande Bretagne ; \$12,065 aux États-Unis ; \$1,290 en Belgique ; \$1,033 en Australie et \$300 en France.

Postérieurement au 30 juin, d'autres expéditions ont été faites sur France, via la compagnie franco-canadienne, qui avait déjà transporté les dix barils, valeur \$300, repris aux statistiques canadiennes pour 1900.

La potasse canadienne est parfaitement comme en France, où elle se vend sous le nom de "potasse Montréal."

Les communications directes ne peuvent manquer d'augmenter ce trafic. Toutefois, il y a lieu de noter que la production canadienne de potasse et perlasse diminue considérablement.

Albumine

En 1899, la France a importé 362 tonnes d'albumine, pour une valeur de frs. 1,628,856, dont 109 des États-Unis.

Le Canada n'apparaît pas comme exportateur de ce produit en 1900.

L'exportation des États-Unis doit, si nous sommes bien informés, porter presque exclusivement sur l'albumine de sang de bœuf, et peut-être aussi sur l'ammonium albuminé, qui consiste en une substance albumineuse obtenue avec les résidus de laiteries et qui est destinée à l'encollage des papiers.

Sucre de lait

On l'appelle aussi lactine ou lactose.

On l'extrait du lait, en évaporant le lait par la chaleur. La lactine se dépose alors en cristaux blancs, durs, craquant sous la dent, insolubles dans l'alcool et dans l'éther, solubles dans l'acide acétique et dans six parties d'eau froide ou trois parties d'eau bouillante.

Le procédé a l'air d'être facilement à portée des crémeries canadiennes.

En 1899, la France a importé 60 tonnes de sucres de lait, d'une valeur de frs. 80,760, dont 25 tonnes de Suisse, 19 tonnes des États-Unis, etc.

Nous ignorons si le Canada fabrique les sucres de lait ; dans tous les cas, ils n'apparaissent pas aux statistiques canadiennes de 1900.

Manches d'instruments agricoles en frêne

Ces articles ne sont exempts de droits d'entrée en France qu'à la condition de ne pas être plus longs que 2,40 mètres (un peu moins de 8 pieds), et d'un diamètre inférieur à 55 millimètres (environ 2 pouces).

En 1899, la France a importé 692 tonnes de manches d'instruments agricoles en frêne, d'une valeur de frs. 311,283.

Les États-Unis ont été son fournisseur presque exclusif.

Les statistiques canadiennes ne comportent aucun détail relativement aux manches d'instruments agricoles en frêne ; mais il est certain que le Canada, qui possède le bois nécessaire pour cela, pourrait aisément concurrencer les États-Unis sur le marché français.

C'est un article à ne point perdre de vue et dont l'importation en France va en croissant.

Or brut

En 1899, la France a importé 45,020 kgr. d'or brut, d'une valeur de frs. 156,217,614.

Plus de la moitié est venu d'Angleterre.

En 1900, le Canada a exporté pour \$1,650,988 d'or en lingots aux États-Unis.

Argent brut

En 1899, la France a importé 481,065 kgr. d'argent brut, d'une valeur de frs. 47,144,373.

En 1900, le Canada a exporté pour \$10,080 d'argent brut aux États-Unis.

Produits ne rentrant en France qu'au tarif général

Bestiaux

BOEUF—En 1899, la France a importé 28,658 boeufs, d'une valeur de frs. 5,921,624.

VACHES—La même année, elle a importé 5,997 vaches, pour frs. 1,320,605.

TAUREAUX—La même année, 1899, elle a importé 701 taureaux, d'une valeur de frs. 165,820.

TAUREAUX ET BOUVILLONS—En 1899, la France a importé 103 bouvillons et taurillons, pour une valeur de frs. 11,739.

GENISSES—En 1899, la France a importé 363 génisses, pour frs. 65,369.

VEAUX—En 1899, la France a importé 1,583 veaux, pour frs. 200,686.

La principale importation en boeufs vient d'Algérie, puis d'Italie.

En vaches et bouvillons, c'est surtout l'Italie.

En taureaux et génisses, vient aussi l'Angleterre.

En 1899, le Canada a exporté 30,784 têtes de bestiaux âgés de moins d'un an, pour une valeur de \$390,806, dont \$375,000 aux États-Unis, et \$14,823 en Grande Bretagne; et 174,740 âgés de plus d'un an, pour \$8,684,970, dont \$7,564,257 en Grande Bretagne, et \$1,020,713 aux États-Unis.

Nous avons déjà donné, dans une note distincte les chiffres du trafic des exportations du Canada sur France de 1896 à 1900.

Nous pouvons affirmer que les exportations de bestiaux sur France, tant à l'état maigre (stockers), qu'à l'état gras, n'attendent que la consolidation de la ligne directe franco-canadienne pour prendre une nouvelle importance.

De nombreuses demandes lui ont été adressées dans ce sens, et le signataire de la présente a rencontré en France, récemment des importateurs qui viendront ici passer des marchés, dès que le service de 1901 leur sera annoncé.

MOUTONS—En 1899, la France a importé 1,225,227 moutons, d'une valeur de frs. 25,533,869.

Elle les a tirés plus particulièrement d'Algérie, soit, jusqu'à concurrence de 1,042,098 têtes ; la République Argentine lui en a fourni 86,140 têtes ; l'Italie, 30,566 ; la Russie, 17,448 ; l'Allemagne, 16,739 ; la Turquie, 12,863 ; l'Autriche-Hongrie, 12,795 ; le Danemark, 2,092, etc.

En 1900, le Canada a exporté 342,704 moutons âgés de moins d'un an, d'une valeur de \$1,182,970.

La presque totalité de ces moutons est allée aux États-Unis.

Le Canada a également exporté 117,240 moutons âgés de plus d'un an, d'une valeur de \$711,042, dont \$460,913 sont allés en Grande Bretagne, et \$234,835 aux États-Unis.

C'est l'Ontario qui paraît le principal exportateur, surtout pour les moutons de moins d'un an ; puis viennent, dans l'ordre d'importance, Québec, le Nouveau-Brunswick, l'Île du Prince Édouard, la Nouvelle-Écosse.

PERC — En 1899, 39,120 porcs, pour une valeur de frs. 3,693,550, et 2,537 porcelets, d'une valeur de 34,250 francs.

C'est l'Italie qui est son plus gros fournisseur, 19,690 têtes ; puis l'Algérie, avec 13,736 ; l'Angleterre, avec 833, etc.

En 1900, le Canada a exporté, d'Ontario principalement, 1,634 cochons, d'une valeur de \$14,553, dont \$11,553 aux États-Unis.

Volailles vivantes

En 1899, la France a importé 2,719 tonnes de volailles vivantes, d'une valeur de frs. 3,803,491.

Elles lui sont venues d'Italie, pour 1,146 tonnes ; de Russie, pour 804 tonnes ; de Belgique, pour 434 tonnes ; de Turquie, pour 289 ; d'Allemagne, pour 7 ; d'Angleterre, pour 5, etc.

En 1900, le Canada a exporté pour \$36,003 de volailles, dont \$32,263 aux États-Unis, et \$628 en Grande Bretagne.

C'est l'Ontario qui est le plus gros exportateur, puis l'Île du Prince Édouard, la Nouvelle-Écosse et Québec.

Le marché français paraît beaucoup plus avantageux pour les volailles vivantes que les marchés des États-Unis et de l'Angleterre.

Volailles mortes

En 1899, la France a importé 1,769 tonnes de volailles mortes, d'une valeur de frs. 3,538,182.

Elles lui sont venues d'Italie, jusqu'à concurrence de 1,326

tonnes ; de Belgique, pour 198 tonnes ; d'Autriche-Hongrie, pour 157 tonnes ; d'Allemagne, pour 79 ; d'Angleterre, pour 4, etc.

Nous ferons, pour les volailles mortes, la même réflexion que pour les volailles vivantes, en engageant les exportateurs canadiens à rechercher de préférence le marché français.

Porc salé et fumé

En 1899, la France a importé 14,276 tonnes de porc salé et lard fumé, d'une valeur de frs. 22,833,856.

Les États-Unis lui en ont fourni plus de la moitié, soit, 7,492 tonnes ; puis l'Angleterre, 3,349 ; la Belgique, 2,450 ; l'Allemagne, 861, etc.

En 1900 le Canada a exporté pour \$12,471,509 de lard de poitrine, pour \$286,516 de jambons et pour \$45,009 de lard.

La presque totalité est allée en Grande Bretagne. \$868 de jambons sont allés en France, et ce chiffre s'est légèrement accru postérieurement au 30 juin.

La France constitue un marché considérable pour l'importation des salaisons et fumures de porc. Les États-Unis le savent bien, et il ne dépend que des fabricants canadiens de prendre une très large place sur le marché français, à très bref délai, surtout s'ils proserivent le borax de la préparation de leurs jambons.

C'est, de beaucoup, l'Ontario qui est le plus intéressé dans l'exportation des viandes de porc, salées ou fumées : en 1900, en effet, il a exporté à lui seul pour \$10,911,250. Après cette province, vient Québec, avec \$1,721,421, le Nouveau-Brunswick vient en troisième lieu avec des chiffres beaucoup moindres.

Boyaux frais, secs ou salés

En 1899, la France a importé 1,110 tonnes de cette catégorie, d'une valeur de frs. 1,555,131.

Les États-Unis ont été son plus gros fournisseur, avec 403 tonnes ; puis la Suisse, avec 232 tonnes ; l'Allemagne, avec 159 ; l'Angleterre, avec 110, etc.

Les exportations canadiennes, s'il s'en fait, doivent être noyées dans les chiffres des produits d'animaux tous autres qui figurent aux statistiques de 1900 pour une valeur de \$68,821. Il se pourrait peut-être aussi que l'utilisation de ces débris ne fût pas encore plus avancée en Canada que ne l'était, jusqu'à ces derniers temps, l'utilisation des graisses animales.

Blé

En 1899, la France a importé 808,292 tonnes de blé, d'une valeur de frs. 145,160,151.

La Russie a été son plus gros fournisseur, 488,186 tonnes.

L'Algérie lui a fourni 85,387 tonnes ;

Les États-Unis, 76,300 tonnes ;

Les Indes Anglaises, 69,616 tonnes ;

La Tunisie, 38,248 tonnes ;

La République Argentine, 23,583 tonnes ;

L'Australie, 7,163 tonnes ;

La Roumanie, 4,573 tonnes ;

La Turquie, 4,281 tonnes ;

La Bulgarie, 2,421 tonnes ;

L'Uruguay, 1,551 tonnes ;

L'Angleterre, 757 tonnes.

En 1900, le Canada a exporté pour \$11,995,488 de blé, dont \$11,350,942 sont allés en Grande Bretagne ; \$336,060 en Belgique, \$105,357 en France, \$72,662 en Italie, \$64,524 en Allemagne, \$58,305 aux États-Unis, etc.

Postérieurement au 30 juin, une nouvelle cargaison de blé est partie pour France, via la compagnie franco-canadienne, et d'autres cargaisons eussent certainement été expédiées encore, si l'espace demandé sur les navires n'avait pas fait défaut.

Dès la première année de la mise en exploitation du service direct, beaucoup trop restreint, entre le Canada et la France, les blés canadiens ont donc immédiatement trouvé le marché français, et immédiatement aussi, l'exportation s'en est produite avec des chiffres sensiblement égaux à ceux de la Belgique, régulièrement et largement desservie depuis longtemps, et bien supérieurs à ceux de l'Allemagne, également régulièrement desservie depuis longtemps.

Quoique productrice de blé, la France est quand même un très gros importateur, en toutes années, des espèces que ne produit pas son sol. C'est le cas, notamment, pour toutes les séries de blés durs, ou similaires, réclamés par ses manufactures de pâtes alimentaires : macaroni, vermicelles, nouilles, etc. Elle tire surtout ces blés aujourd'hui de la Russie, et partiellement des États-Unis.

Les maisons importatrices françaises ne demandent qu'à faire de larges achats de blé d'Ontario et du Manitoba. L'une d'elles, et certainement la plus importante, bien connue du signataire, et qui possède, en Russie seulement, seize succursales d'achat à elle, est fermement décidée à porter ses efforts dans le sens canadien dès qu'une ligne de navigation directe, offrant des moyens de transport suffisamment impor-

tants, lui permettra de déplacer un volume d'affaires suffisant pour l'intéresser.

Le volume des importations de cette seule maison, en année ordinaire, dépasse 200,000 tonnes.

Si ce que nous venons de dire des années ordinaires est exact, et si dans une année ordinaire comme 1899, la France a importé 808,000 tonnes de blé, que dire des années déficitaires, où les chiffres sont démesurément augmentés et où les importations portent sur toutes les sortes de blé.

Avoine

En 1899, la France a importé 143,781 tonnes d'avoines, d'une valeur de frs. 22,777,089.

Les États-Unis viennent en tête, avec 55,956 tonnes ; puis l'Algérie, avec 35,209 tonnes ; la Russie, avec 28,253 tonnes, etc.

En 1900, le Canada a exporté pour \$2,143,179 d'avoines, dont \$1,866,521 en Grande Bretagne, \$38,935 aux États-Unis, \$37,263 en Belgique, \$8,619 en Allemagne, etc.

Les statistiques canadiennes ne font figurer aucune avoine exportée du Canada sur France, même en transit, en 1900 ; mais c'est là une erreur certaine, car, avant le 30 juin 1900, la compagnie franco-canadienne avait exporté du Canada sur France, via Montréal, un gros lot d'avoines bigarrées américaines.

D'autres cargaisons de même nature ont d'ailleurs encore été exportées postérieurement au 30 juin, et ce n'est que le manque d'espace disponible qui s'est opposé à ce que les expéditions prissent une importance beaucoup plus considérable encore.

Nous appelons l'attention sur le fait que la France est surtout consommatrice d'avoines bigarrées, et non d'avoines blanches.

Nous croyons savoir que l'Ontario produit ces avoines bigarrées.

C'est faute de prendre garde à ce desideratum de la consommation française, que les exportateurs d'avoines canadiennes n'ont pu, dès le premier moment, profiter des moyens d'exportation offerts par la compagnie franco-canadienne, et ont laissé faire les exportateurs de Chicago.

Il ne faut pas perdre de vue non plus que chaque fois que l'on propose en France des avoines blanches, lesquelles y sont moins prisées pour la consommation des chevaux et bestiaux que les avoines bigarrées, on risque de rendre la proposition faite inacceptable, les avoines blanches paraissant presque

toujours faire prime, au Canada, sur les avoines bigarrées et se trouvant offertes, par conséquent, sur le marché français, avec une majoration de prix sur le produit le plus largement et préférentiellement demandé.

Le marché français—les chiffres ci-dessus le démontrent—, n'aura pas de peine à être, pour les exportateurs canadiens d'avoine, plus avantageux que les marchés belges et allemands réunis. Le marché français paraît apprécier les avoines rognées (clipped).

Orge

En 1899, la France a importé 156,262 tonnes d'orge, d'une valeur de frs. 25,702,974.

L'Algérie a été son principal fournisseur, avec 96,739 tonnes ; puis la Russie, avec 32,823 ; la Tunisie, avec 21,655 tonnes ; l'Autriche-Hongrie, 1,566 ; la Belgique, avec 1,434, etc.

En 1900, le Canada a exporté pour \$1,010,425 d'orge, dont \$810,917 en Grande Bretagne, \$101,938 en Belgique, \$77,754 aux États-Unis, \$12,418 en Allemagne, etc.

C'est Québec qui fait la plus grosse exportation, avec \$527,599 ; puis viennent l'Ontario avec \$335,654 et le Nouveau-Brunswick avec \$146,262.

Le marché français est certainement tout aussi accessible pour le Canada que pour la Russie.

Seigle

La France n'a importé, en 1899, que pour frs. 47,740 de seigle.

Il ne faut songer à ces importations en France que dans les années déficitaires.

En 1900, le Canada a exporté pour \$279,286 de seigle, presque exclusivement en Grande Bretagne, en provenance de Québec pour \$201,177, d'Ontario pour \$42,841, et du Nouveau-Brunswick pour \$35,268.

Mais

En 1899 la France a importé 577,987 tonnes de maïs, d'une valeur de frs. 76,294,271.

C'est la République Argentine qui tient la tête des fournisseurs, avec 225,064 tonnes ; puis, viennent les États-Unis, avec 154,815 tonnes ; la Roumanie, avec 131,891 ; la Russie, avec 57,683, etc.

Le Canada, en 1900, n'a guère exporté de maïs de provenance canadienne (\$1,183) ; mais il en a transité en provenance des États-Unis pour \$4,757,595.

De 1896 à 1900, la situation se maintient la même, en tant que le Canada n'est exportateur de quantités appréciables de maïs qu'en transit seulement. Ce transit a toutefois son importance et paraît de plus en plus largement détourné via Montréal. Il en sera de même pour France avec la ligne directe franco-canadienne.

Farines de blé

En 1899, la France a importé 21,416 tonnes de farines de blé, pour une valeur de frs. 6,708,924.

Elle les a tirées d'Autriche-Hongrie, jusqu'à concurrence de 9,858 tonnes ; d'Algérie, pour 3,755 tonnes ; de Turquie, pour 563 tonnes ; d'Angleterre, pour 418 ; de Belgique, pour 389 ; d'Allemagne, pour 228 ; des États-Unis, pour 178, etc.

En 1900, le Canada a exporté pour \$2,791,887 de farines de blé, dont \$1,665,708 en Grande Bretagne, \$4,100 en Allemagne, \$1,575 en France, et \$15 en Belgique.

Il est bon de noter que l'Angleterre est revendeur de farines de blé en France, de même que la Belgique et l'Allemagne, et que rien n'empêche le Canada d'y développer son marché concurremment avec l'Autriche-Hongrie, la Turquie, la Russie et les États-Unis, qui ne sont pas mieux placés ni comme producteurs, ni pour les frêts, dès qu'une ligne directe franco-canadienne existe.

Farines de Maïs

En 1899, la France a importé 1,031 tonnes de ces farines, pour une valeur de frs. 226,886.

633 tonnes lui sont venues d'Italie, et 346 tonnes des États-Unis.

En 1900, le Canada n'a exporté que pour \$2,496 de farines de maïs, en presque totalité à Terre-Neuve.

Il s'impose à la menuiserie canadienne de maïs de rechercher le marché français.

Malt (orge germée)

En 1899, la France a importé 3,257 tonnes de malt, d'une valeur de frs. 936,301.

C'est encore l'Autriche-Hongrie qui a été son principal

fournisseur, avec 2,184 tonnes ; puis viennent l'Allemagne, avec 579 tonnes ; la Belgique, avec 279 ; la Suisse, avec 153, etc., etc.

En 1900, le Canada n'a exporté que pour \$10,5 nalt à Terre-Neuve.

C'est l'Ontario qui paraît détenir cette exportation, avec \$10,802, Québec n'ayant exporté que pour \$137.

Gruaux, semoules en gruau, grains perlés ou mondés

En 1899, la France a importé 3,211 tonnes de cette catégorie, pour frs. 899,083.

C'est l'Algérie qui est le plus gros fournisseur, avec 1,508 tonnes ; puis, viennent l'Égypte, avec 1,457 tonnes ; l'Italie, avec 83 ; l'Angleterre, avec 50 ; l'Allemagne, avec 45 ; les Pays Bas, avec 37 ; les États-Unis, avec 9, etc.

Nous ne voyons pas de chapitre particulier, dans les statistiques canadiennes pour cette catégorie d'exportations.

Fèves en grains

En 1899, la France a importé 41,906 tonnes de fèves et féveroles en grains, d'une valeur de frs. 7,513,135.

Elles lui sont venues d'Égypte, jusqu'à concurrence de 34,135 tonnes ; de Turquie, pour 2,129 tonnes ; d'Algérie, pour 2,086 ; d'Autriche-Hongrie, pour 1,836 ; de la Tunisie, pour 708 ; d'Allemagne, pour 274 ; de Belgique, pour 224 ; des Pays Bas, pour 199 ; du Chili, pour 79 ; d'Italie, pour 61 ; d'Angleterre, pour 34, etc.

Nous ignorons si le Canada est exportateur de fèves et féveroles. On appelle ici généralement " fèves," ce que nous appelons, en France " haricots " et nous allons retrouver les haricots canadiens dans une catégorie suivante d'exportations en France.

Pois pointus

En 1899, la France a importé 12,869 tonnes de pois pointus, d'une valeur de frs. 3,558,105.

Ces races de pois sont particulières aux régions tropicales.

Pois et légumes secs autres et leurs farines

En 1899, la France a importé 71,119 tonnes de haricots, pois, lentilles et autres légumes et leurs farines, pour une valeur de frs. 20,624,389.

Son principal fournisseur a été la Roumanie, avec 21,356 tonnes ; puis l'Autriche-Hongrie, avec 15,397 tonnes ; l'Allemagne, avec 11,218 ; la Russie, avec 7,625 ; les Pays Bas, avec 3,029 ; les États-Unis, avec 2,967 ; la Turquie, avec 2,142 ; l'Égypte, avec 1,510 ; la Belgique, avec 1,501 ; l'Espagne, avec 966 ; l'Italie, avec 666 ; la Bulgarie, avec 416, etc.

En 1900, le Canada a exporté pour \$334,886 de fèves en grains (haricots), dont plus de la moitié, soit, \$172,140 sont allés en France, \$99,341 aux États-Unis, \$17,700 en Grande Bretagne, \$11,177 en Belgique et \$448 en Allemagne.

Les fèves en grains canadiennes (hand picked pea beans) sont très communes et estimées en France, et sont journellement cotées à la bourse de Commerce de Paris.

Elles constituent une exportation que le Canada peut développer très largement, l'importation française étant, de beaucoup, plus considérable, en réalité, que ce que le Canada lui a fourni en 1900.

Les pois canadiens, pois Victoria (blackeyed peas), sont aussi très connus et estimés en France.

En 1900, le Canada a exporté pour \$1,989,770 de pois ronds, dont \$1,694,139 en Grande Bretagne, \$102,159 en Belgique, \$86,226 aux États-Unis, \$34,758 en France, \$16,151 en Allemagne.

L'exportation canadienne en France, en 1900, a correspondu à environ un millier de tonnes, et c'est à huit ou dix mille tonnes annuellement qu'est appelée à monter rapidement l'exportation canadienne sur France des pois ronds, avec des moyens de transport direct développés.

En outre, le Canada a déjà commencé à exporter en quantités considérables, en France, des pois de semence épurés de la région de Peterborough, Ont. Cette épuration et cette exportation vont être considérablement développées dans l'Ontario et le Manitoba, de façon à atteindre un chiffre annuel d'environ trois mille tonnes exportées sur France.

La compagnie franco-canadienne en a l'assurance.

Un autre légume sec canadien s'est trouvé aussi en demande, dès l'année dernière, en France, et il a été transporté via la compagnie franco-canadienne : c'est la lentille, ainsi que sa variété, la vesce.

Il ressort de tous les chiffres et renseignements cités plus haut pour les haricots, pois et lentilles, que les légumes secs canadiens, grâce à la ligne directe franco-canadienne, sont à la veille de trouver un très large marché en France.

Pomme de terre

En 1899, la France a importé 47,578 tonnes de pommes de terre, d'une valeur de frs. 3,330,463.

En tête des fournisseurs, se trouve la Belgique, avec 28,376 tonnes ; puis l'Algérie, avec 10,353 tonnes ; l'Espagne, avec 4,184 ; l'Italie, avec 2,325 ; l'Allemagne, avec 785 ; la Suisse avec 100 ; le Portugal, avec 87 ; l'Angleterre, avec 72, etc.

En 1900, le Canada a exporté pour \$330,231 de pommes de terre, dont \$392 seulement en Grande Bretagne, et rien dans d'autres pays en Europe.

Les possibilités d'exportation sur France sont évidemment question de prix, de qualité et de déficit des récoltes en France.

Son de toutes sortes de grains

En 1899, la France a importé 36,232 tonnes de son, d'une valeur de frs. 5,434,776.

La République Argentine vient en tête des exportateurs, avec 16,16 tonnes ; puis, suivent : l'Italie, avec 6,764 ; l'Algérie, avec 5,384 ; la Belgique, avec 2,782 ; la Turquie, avec 1,342 ; l'Égypte, avec 541 ; l'Angleterre, avec 297 ; les États-Unis, avec 246, etc.

En 1900, le Canada a exporté pour \$135,206 de son, dont \$100,044 en Grande Bretagne, et \$34,966 aux États-Unis.

La Grande Bretagne et les États-Unis étant revendeurs eux-mêmes en France, il serait assez facile au Canada de faire des affaires directes avec France par le moyen de la ligne directe franco-canadienne.

Charbon

L'importation de charbon et coke, en France, en 1900, s'est chiffrée par treize millions de tonnes et deux cent quatre-vingt-cinq millions de francs.

Le jour où les mines canadiennes, du Cap Breton notamment, seront en mesure d'exporter largement, grâce au développement de leur exploitation, elles trouveront à coup sûr un marché considérable en France, dans les années de hausse du combustible.

Les \$2,288 exportées en France, en 1900, ont été approvisionnées par les navires de la compagnie franco-canadienne.

Troisième note sur les importations de produits étrangers en France.

Chevaux

En 1899, la France a importé :

- 1.—9,925 chevaux entiers, d'une valeur de frs. 9,925,000 ;
- 2.—12,758 chevaux hongres, d'une valeur de frs. 13,395,900 ;
- 3.—5,214 juments, d'une valeur de frs. 5,735,400 ;
- 4.—936 poulains, d'une valeur de frs. 421,200.

CHEVAUX ENTIERS—C'est l'Algérie qui a fourni la presque totalité des chevaux entiers, soit 9,416 têtes. Après l'Algérie viennent : la Tunisie avec 223 têtes ; la Belgique avec 94 ; la Russie avec 62 ; l'Angleterre avec 54 ; l'Espagne avec 33, etc.

Ces chiffres montrent que l'importation des chevaux entiers est presque exclusivement confinée aux chevaux légers de taille similaire à ce que produit le Canada, tels que les chevaux bâtardés arabes d'Algérie et de Tunisie et les chevaux moyens russes et espagnols.

CHEVAUX HONGRES—C'est l'Autriche-Hongrie qui vient en tête avec 4,315 têtes ; puis l'Angleterre avec 2,262 têtes ; la Russie avec 1,887 ; la Belgique avec 1,385 ; l'Italie avec 548 ; les États-Unis avec 424 ; l'Algérie avec 332, etc.

En cette même année, 1899, la France a importé du Canada 730 chevaux hongres.

C'est encore des chevaux légers que la France importe surtout là.

JUMENTS—L'Autriche-Hongrie vient encore en tête avec 2,362 têtes ; puis l'Angleterre avec 1,655 ; la Belgique avec 412 ; l'Italie avec 256 ; l'Algérie avec 91 ; la Tunisie avec 73, etc.

Toujours pas beaucoup de chevaux lourds.

POULAINS—592 sont venus de Belgique, 144 d'Espagne, etc.

Comme on le voit par les détails qui précèdent, ce que la France vient chercher en Canada en fait de chevaux, ce sont surtout des chevaux pour la remonte de sa cavalerie légère et des chevaux de fiacres.

Cette exportation pourra largement s'étendre avec une ligne régulière directe. La compagnie franco-canadienne est déjà saisie de demandes dans ce sens, et les exportateurs manifestent même quelque impatience d'être fixés sur ses projets pour 1901.

Le tarif des douanes mis en vigueur en 1892 ne prévoyait aucune réduction de droits sur les chevaux. Une loi du 9 avril, 1898, est venue faire bénéficier les chevaux d'une réduction de droits au tarif minimum en vertu des traités.

C'est assez dire que, malgré son système protectioniste quasi-absolu en ce qui concerne les produits agricoles et ceux de la ferme, la France a été amenée à reconnaître qu'elle ne produisait pas suffisamment de chevaux pour sa propre consommation, et particulièrement, pour la remonte de sa cavalerie légère. C'est devenu une question de défense nationale.

Les droits sur les chevaux à l'entrée en France sont les

Troisième Note

Produits compris à la liste remise des importations en France, en 1899, qui ne rentrent pas dans le traité franco-canadien actuel et qui peuvent jouir du tarif minimum à l'entrée en France, en vertu de traités de commerce.

250 dans l'Afrique Anglaise, \$218,275 aux États-Unis.

Viandes de bœuf et autres salées et fumées

En 1899, la France a importé 890 tonnes de ces viandes, pour une valeur de frs. 845,178.

Ces salaisons et fumées lui sont venues de Belgique pour 546 tonnes ; des États-Unis pour 167 tonnes ; d'Angleterre pour 43 tonnes ; d'Allemagne pour 28 tonnes, etc.

En 1900, le Canada a exporté pour \$220 383 de viandes de bœuf salées et fumées.

\$203,339 sont allées en Grande Bretagne, et \$3,084 aux États-Unis.

Les droits sur les viandes de bœuf et autres, (à l'exception du porc), viandes salées et fumées, sont de frs. 30 par 100 kgr. net, au tarif général, et de frs. 27 au tarif minimum.

Troisième note sur les importations de produits étrangers en France.

Chevaux

En 1899, la France a importé :

- 1.—9,925 chevaux entiers, d'une valeur de frs. 9,925,000 ;
- 2.—12,758 chevaux hongres, d'une valeur de frs. 13,305,000.

Troisième Note

russe avec 1,887 ; la Belgique avec 1,385 ; l'Italie avec 548 ; les États-Unis avec 424 ; l'Algérie avec 332, etc.

En cette même année, 1899, la France a importé du Canada 730 chevaux hongres.

C'est encore des chevaux légers que la France importe surtout là.

JUMENTS—L'Autriche-Hongrie vient encore en tête avec 2,362 têtes ; puis l'Angleterre avec 1,655 ; la Belgique avec 412 ; l'Italie avec 256 ; l'Algérie avec 91 ; la Tunisie avec 73, etc.

Toujours pas beaucoup de chevaux lourds.

POULINS—592 sont venus de Belgique, 144 d'Espagne, etc.

Comme on le voit par les détails qui précèdent, ce que la France vient chercher en Canada en fait de chevaux, ce sont surtout des chevaux pour la remonte de sa cavalerie légère et des chevaux de fiacres.

Cette exportation pourra largement s'étendre avec une ligne régulière directe. La compagnie franco-canadienne est déjà saisie de demandes dans ce sens, et les exportateurs manifestent même quelque impatience d'être fixés sur ses projets pour 1901.

Le tarif des douanes mis en vigueur en 1892 ne prévoyait aucune réduction de droits sur les chevaux. Une loi du 9 avril, 1898, est venue faire bénéficier les chevaux d'une réduction de droits au tarif minimum en vertu des traités.

C'est assez dire que, malgré son système protectionniste quasi-absolu en ce qui concerne les produits agricoles et ceux de la ferme, la France a été amenée à reconnaître qu'elle ne produisait pas suffisamment de chevaux pour sa propre consommation, et particulièrement, pour la remonte de sa cavalerie légère. C'est devenu une question de défense nationale.

Les droits sur les chevaux à l'entrée en France sont les suivants :

	Au tarif général.	Au tarif minimum
Chevaux entiers, hongres et juments, au-dessus de cinq ans.....	frs 200	frs 150
Chevaux entiers, hongres et juments, au-dessous de cinq ans.....	frs 150	frs 100
Poulains.....	frs 75	frs 50

On cesse de considérer les jeunes chevaux comme poulains dès que les dents d'adulte ou de remplacement commencent à paraître.

En 1900, le Canada a exporté aux États-Unis 32 chevaux âgés de moins d'un an, d'une valeur de \$4,350.

Il a exporté 10,021 chevaux âgés de plus d'un an, d'une valeur de \$1,162,631, dont \$517,641 en Grande Bretagne, \$412,250 dans l'Afrique Anglaise, \$218,275 aux États-Unis.

Viandes de bœuf et autres salées et fumées

En 1899, la France a importé 890 tonnes de ces viandes, pour une valeur de frs. 845,178.

Ces salaisons et fumées lui sont venues de Belgique pour 546 tonnes ; des États-Unis pour 167 tonnes ; d'Angleterre pour 43 tonnes ; d'Allemagne pour 28 tonnes, etc.

En 1900, le Canada a exporté pour \$229,383 de viandes de bœuf salées et fumées.

\$203,339 sont allées en Grande Bretagne, et \$3,084 aux États-Unis.

Les droits sur les viandes de bœuf et autres, (à l'exception du porc), viandes salées et fumées, sont de frs. 30 par 100 kgr. net, au tarif général, et de frs. 27 au tarif minimum.

Charcuterie fabriquée

La France a importé 2,139 tonnes de charcuterie fabriquée, en 1899, pour une valeur de frs. 5.774.331.

Ce sont les États-Unis qui ont été son principal fournisseur avec 1,501 tonnes ; puis, sont venues : l'Italie avec 388 ; l'Allemagne avec 113 ; la Belgique avec 52 ; l'Angleterre avec 43, etc.

Les droits sur la charcuterie fabriquée étaient, originairement, avec la loi de 1892, de frs. 25 par 100 kgr. net, son tarif minimum possible. Une loi postérieure du 5 avril 1898, a relevé les droits à frs. 100 par 100 kgr. net, au tarif général, en accordant un tarif minimum de frs. 50 par 100 kgr. net.

Les chiffres des importations seules, notamment en ce qui concerne les États-Unis qui ne profitent pas du tarif minimum, prouvent que le relèvement des droits jusqu'à quatre fois leur valeur initiale, n'a pas paralysé complètement, loin de là, l'importation de la charcuterie fabriquée américaine.

Saindoux

En 1899, la France a importé 17,693 tonnes de saindoux, d'une valeur de frs. 13,446,433, dont 15,684 tonnes des États-Unis, 1,235 de Belgique, 458 d'Angleterre, 280 d'Italie, etc.

Les droits sur le saindoux sont de frs. 40 au tarif général, par 100 kgr. net, et de frs. 25 au tarif minimum.

Les États-Unis profitent du tarif minimum en vertu de leur traité de commerce avec la France.

En 1900, le Canada a exporté pour \$11,215 de saindoux, dont \$10,667 en Grande Bretagne.

C'est l'Ontario qui tient la tête avec \$6,055 ; puis Québec avec \$4,808.

Oléo-ma. garine, graisses alimentaires et substances similaires

En 1899, la France en a importé 423 tonnes, d'une valeur de frs. 393,332, dont 199 tonnes sont venues de Belgique, 163 tonnes des États-Unis, 37 tonnes des Pays Bas, etc.

Les droits sur ces articles sont de frs. 35 par 100 kgr. net, au tarif général, et de frs. 25, au tarif minimum.

Le Canada n'apparaît pas comme exportateur de ces produits.

Oeufs

En 1899, la France a importé 20,112 tonnes d'œufs d'une valeur de frs. 28,561.423.

C'est l'Italie qui en a fourni la plus grande partie, soit 10,696 tonnes ; puis, sont venues : la Belgique avec 4,149 tonnes ; la Russie avec 1,999 ; la Turquie avec 1,588 ; l'Allemagne avec 673 ; l'Égypte avec 456 ; l'Autriche-Hongrie avec 246 ; la Suisse avec 134, etc.

En 1900, le Canada a exporté pour \$1,457,902 d'œufs, dont la presque totalité est allée en Grande Bretagne.

Ontario et Québec sont les deux provinces plus particulièrement exportatrices.

Les droits sur les œufs, à l'entrée en France, sont de frs. 10 par 100 kgr. au tarif général, et de frs. 6 au tarif minimum.

Fromages

En 1899, la France a importé 22,200 tonnes de fromages d'une valeur de frs. 36,604,248.

C'est la Suisse qui a été son principal fournisseur avec 10,044 tonnes ; puis, viennent : les Pays Bas avec 6,881 tonnes ; l'Italie avec 2,095 tonnes ; l'Allemagne avec 432 ; la Belgique avec 251, etc.

En 1900, le Canada a exporté pour \$19,856,324 de fromages, dont \$19,812,670 sont allés en Grande Bretagne.

Postérieurement au 30 juin, un premier essai d'expédition de fromages canadiens sur les régions du centre de la France a été effectué via la compagnie franco-canadienne.

Les droits imposés à l'entrée en France, sont de frs. 25 par 100 kgr. net, sur les fromages de toute nature.

Au tarif minimum, le tableau des droits fait une distinction suivant que les fromages sont des fromages dits " de Gruyère," ou sont des fromages tous autres.

Les fromages dits " de Gruyère " ne paient que frs. 12 par 100 kgr. net, et les fromages tous autres paient frs. 15 par 100 kgr. net, au même tarif minimum.

C'est dans cette catégorie des fromages tous autres que rentrent les fromages canadiens.

Il y a un large marché possible, en France, pour le fromage canadien, à condition qu'il soit expédié en France dans des conditions de maturation suffisante pour le goût français.

Les chiffres rapportés ci-dessus montrent que la Hollande expédie en France une très grande quantité de fromages. Ces fromages sont ce qu'on appelle en France : " le fromage de Hollande," et le fromage " tête de mort" ou "croûte rouge."

Ce sont surtout le centre et le sud-ouest de la France qui consomment les fromages de Hollande, de même que le "Ches-ter" et le "Cheddar." Paris, bien entendu, consomme toutes les sortes de fromages.

Nous avons vu fréquemment à Bordeaux du " Cheddar,"

d'origine canadienne incontestable, vendu couramment et consommé en très grande quantité sous le nom de "Chester." Nous avons voulu nous rendre compte, et nous avons constaté que les exportateurs anglais faisaient mûrir dans des chambres spéciales le fromage canadien exporté trop frais pour le goût français et le réexportaient en France comme fromage anglais.

Le jour où les exportateurs canadiens de fromages voudront, par conséquent, prendre la place qui est à leur portée sur le marché français, la première condition à remplir pour eux, sera de porter leurs efforts sur des fromages de maturation suffisante, — (trois mois en moyenne, si nous ne nous trompons).

L'opération de maturation constituera évidemment une dépense supplémentaire pour eux, mais ils en seront largement couverts par l'écart de prix à leur avantage que réalisera la vente directe sur le marché français.

Il est bien évident, en effet, que les réexportateurs anglais sur France du fromage canadien ne remanient pas, ne font pas mûrir et ne revendent pas le dit fromage en France, sans un bénéfice appréciable dépassant leurs dépenses.

Certains frais exceptionnels de manutention, de mise en magasin, de réexpéditions, qui grèvent les exportateurs anglais, seront même évités pour l'exportateur originaire canadien et lui constitueront un bénéfice supplémentaire.

Le chiffre des exportations de fromages de l'Angleterre sur France ne paraîtrait pas, a priori, devoir justifier un gros effort des exportateurs canadiens dans le sens ci-dessus, puisque, d'après le chiffre cité, l'exportation anglaise sur France se limiterait à 78 tonnes.

Toutefois, ce n'est pas ce chiffre qu'il faut considérer, mais bien celui de l'exportation hollandaise, et, grâce au bas prix relatif du fromage canadien, il y a lieu de rechercher, par son moyen, un substitut avantageux comme goût au fromage de Hollande, dans les régions du centre et du sud-ouest principalement.

Ce n'est plus alors en présence d'un marché de 80 tonnes que l'on se trouve, mais bien au contraire en présence d'un marché de 7,000 tonnes.

Or, c'est là chez nous une conviction : avec une initiative intelligente et une continuité d'efforts suffisante, le fromage canadien mûri peut supplanter, en France, presque en totalité, le fromage de Hollande, et même envahir la place qu'y occupe le fromage de Gruyère.

Au prix moyen de l'exportation canadienne en 1900 (84,-500 tonnes), c'est un marché d'un delà \$2,500,000 à conquérir.

Beurre, frais ou fondu

En 1899, la France a importé 6,494 tonnes de beurre, frais ou fondu, d'une valeur de frs. 18,833,171.

Ces beurres lui sont venus : de Belgique, jusqu'à concurrence de 3,173 tonnes ; d'Italie, 1,749 tonnes ; des Pays Bas, 1,216 ; d'Angleterre, 152 ; d'Allemagne, 79, etc.

Le Canada n'est pas actuellement exportateur de beurre à l'état frais ou fondu, mais seulement à l'état salé.

BEURRE SALÉ—En 1899, la France a importé 457 tonnes de beurre salé, d'une valeur de frs. 1,141,933.

Ces beurres lui sont venus : d'Italie, 304 tonnes ; des Pays Bas, 61 ; de Belgique, 38 ; d'Angleterre, 27, etc.

Les chiffres ci-dessus donnés, tant pour le beurre frais ou fondu que pour le beurre salé, tendraient à prouver qu'il n'y a pas apparence que le Canada puisse de longtemps trouver un large marché en France pour ses beurres. Ce serait du moins le sentiment du signataire de cette note.

Toutefois, il doit à la vérité de dire que certains de ses compatriotes, expérimentés en la matière, qui sont tous les jours mêlés aux progrès réalisés dans la fabrication du beurre canadien, ou qui, pour certains, ont pris quelque initiative en cette branche, prétendent qu'au contraire le Canada pourrait exporter en France des beurres soigneusement triés par des personnes expérimentées, pratiquement au courant de la classification des beurres sur le marché français.

Ils voient aussi un avenir pour les beurrieres canadiennes dans l'exportation sur France des beurres salés en boîtes dont la France pourrait être réexportatrice sur ses colonies.

Les droits sur les beurres de toutes natures sont de frs. 30 par 100 kgr. net, au tarif général, et de frs. 20 par 100 kgr. brut, au tarif minimum.

Miel

En 1899, la France a importé 1004 tonnes de miel, d'une valeur de frs. 752,566.

458 tonnes lui sont venues du Chili, 162 tonnes d'Allemagne, 102 tonnes d'Italie, 95 tonnes de Cuba et Porto Rico, 61 tonnes de Belgique, 39 d'Autriche-Hongrie, 36 de Haïti, 32 d'Angleterre, etc.

En 1900, le Canada a exporté pour \$547 de miel en Grande Bretagne, et \$234 aux États-Unis.

Nous croyons que cette importation est appelée à se développer, et il conviendrait au Canada de rechercher d'autant plus le marché français que, ainsi qu'on le voit, l'Angle-

terre, où le Canada trouve moyen d'exploiter ses miels, est elle-même exportatrice sur France.

Les droits sur le miel à l'entrée en France, sont de frs. 15 par 100 kgr. net, au tarif général, et de frs. 10 par 100 kgr. brut, au tarif minimum.

Huiles de Poissons

En 1899, la France a importé :

1.—814 tonnes d'huile de baleines, d'une valeur de frs. 447,907.

2.—2,870 tonnes d'huile de mornes, d'une valeur de frs. 1,865,575.

3.—1,452 tonnes d'huile de poissons autres, d'une valeur de frs. 1,451,960.

Les huiles de baleines lui sont venues de Norvège pour 453 tonnes ; d'Angleterre, pour 227 tonnes ; du Brésil, pour 109 ; des Pays Bas, pour 10, etc.

Les huiles de mornes lui sont venues de St-Pierre, pour 1,278 tonnes ; des Pays Bas, pour 1,033 ; d'Angleterre, pour 267 ; de Norvège, pour 170 ; d'Allemagne, pour 96 ; de Belgique, pour 23, etc.

Les huiles d'autres poissons lui sont venues : des possessions anglaises de l'Amérique du Nord, pour 465 tonnes ; d'Angleterre, pour 438 tonnes ; du Japon, pour 249 ; de la Belgique, pour 101 ; d'Espagne, pour 75 ; d'Allemagne, des Pays Bas, du Portugal, des États-Unis, pour une moyenne de 20 tonnes chacun.

En 1900, le Canada a exporté pour \$50,239 d'huile de mornes, dont \$47,271 aux États-Unis ; \$2,931 en Grande-Bretagne ; et pour \$759 d'huile de loups-mariens, dont \$617 en Grande-Bretagne et \$148 aux États-Unis.

Les droits à l'entrée en France sont de frs. 7 par 100 kgr. brut, au tarif général, et frs. 6, au tarif minimum.

Rogues de morues et maquereaux

En 1899, la France a importé 5,496 tonnes de rogues de morues et de maquereaux d'une valeur de frs. 824,385.

4,570 tonnes lui sont venues de Norvège, 813 tonnes de St-Pierre, 62 tonnes des États-Unis, 24 des Pays Bas, etc.

Le Canada n'a pas, dans ses statistiques, d'article spécial pour les rogues de morues et de maquereaux. Les exportations en doivent être noyées parmi les autres articles provenant des pêcheries, qui figurent aux statistiques pour \$16,140, avec \$257 en France.

En 1900, postérieurement au 30 juin, plusieurs expéditions

de rognés de morues ont été effectuées via la compagnie franco-canadienne, et cette exportation est certainement appelée à se développer.

Les rognés de morues et de maquereaux sont fort utilisés en France comme appâts pour la pêche, celle de la sardine notamment.

Graines à ensemercer (y compris la jarosse)

En 1899, la France a importé 6,059 tonnes de ces graines, (non compris celles de betterave, de luzerne et de trèfle), d'une valeur de frs. 7,270,606.

1,927 tonnes lui sont venues d'Allemagne, 1,139 d'Angleterre, 849 de Russie, 639 de Turquie, 590 de la Régence de Tripoli, 302 de Belgique, 130 des Pays Bas, 125 des États-Unis, etc., etc.

En 1900, le Canada a exporté pour \$49,293 de graines d'herbes, et pour \$5,041 de graines toutes autres (trèfle et lin exceptés).

Presque tout est allé aux États-Unis ; \$2,500 en Grande Bretagne, \$2,103 en Allemagne, \$805 en Hollande, \$459 en Belgique, \$360 en France, etc.

Les chiffres faits à l'exportation sur France, en 1900, sont une minime partie de ce que le Canada est appelé à faire avec une ligne directe.

Les maisons de semence de France sont décidées à développer leurs affaires d'importations de graines canadiennes, sitôt qu'elles pourront compter sur la ligne directe, et dans ce sens notamment, la plus importante d'entre elles, la maison Vilmorin, Andrieux & Cie., de Paris, l'une des plus grandes, sinon la plus grande du monde entier.

Les droits de douane sur les graines à ensemercer sont de frs 3, par 100 kgr. brut, au tarif général et au tarif minimum, à l'entrée en France.

Quoique les graines à ensemercer soient inscrites au tarif minimum, il n'y a donc aucun avantage appréciable à rechercher ce tarif.

Graines de trèfle et de luzerne

En 1899, la France a importé 389 tonnes de ces graines, pour une valeur de frs. 466,358.

Ce sont les États-Unis qui lui en ont fourni la majeure partie, soit, 239 tonnes ; puis l'Allemagne, 60 tonnes ; l'Angleterre, 33 ; l'Espagne, 15, etc.

En 1900, le Canada a exporté pour \$267,975 de graines de trèfle, dont \$187,218 en Grande Bretagne, \$52,671 en Allema-

gne, \$13,470 aux États-Unis, \$13,069 en Danemark, \$1,037 en Suède et Norvège, \$510 en Hollande.

C'est l'Ontario qui a fait exporter presque tout, soit \$252,693. Viennent ensuite : Québec, \$13,155 ; le Nouveau-Brunswick, \$2,028, et le Manitoba, \$99.

Nul besoin d'insister pour démontrer que le Canada, qui exporte en Angleterre et aux États-Unis, a très peu à faire pour exporter en France directement de préférence aux États-Unis et à l'Angleterre.

Les droits à l'entrée en France sur graines de trèfle et de luzerne sont de frs. 30 par 100 kgr. net, au tarif général, et de frs. 25 au tarif minimum.

Lait concentré additionné de sucre

En 1899, la France a importé 17,989 tonnes de lait de cette nature, d'une valeur de frs. 17,988,518.

La Suisse lui a fourni 17,471 tonnes, soit la presque totalité de l'importation ; l'Italie, 353 tonnes ; l'Angleterre, 152 tonnes, etc.

Le Canada n'apparaît pas comme exportateur actuel de lait concentré additionné de sucre plus que nous l'avons déjà vu comme exportateur de lait concentré pur.

Le lait concentré additionné de sucre, dans la proportion de moins de 50 pour cent, paie à l'entrée en France, au tarif général, frs. 8 par 100 kgr. net, plus la moitié des droits du sucre raffiné.

Au tarif minimum, on distingue deux catégories, soit :

1. Le lait concentré additionné de sucre, dans la proportion de moins de 40 pour cent, lequel paie frs. 6 par 100 kgr. net, plus 40 pour cent des droits du sucre raffiné.

2. Le lait concentré additionné de sucre, dans la proportion de 40 pour cent inclusivement à 50 pour cent exclusivement, lequel paie frs. 6 par 100 kgr. net, et moitié des droits du sucre raffiné.

Confitures au sucre et au miel

En 1899, la France a importé 1,003 tonnes de confitures de cette catégorie, d'une valeur de frs. 1,103,805.

C'est l'Angleterre qui lui en a fourni la presque totalité, soit, 774 tonnes. Les États-Unis en ont fourni 17 tonnes.

Une seconde catégorie est également prévue par le tarif des douanes, c'est-à-dire les confitures sans sucre ni miel ; mais les résultats statistiques des douanes françaises pour 1899 ne font figurer aucune importation de ce genre.

Le Canada n'apparaît pas encore comme exportateur de confitures.

Les confitures au sucre et au miel paient frs. 38 par 100 kgr. net, au tarif général, à l'entrée en France, et frs. 26 par 100 kgr. net, au tarif minimum.

Les confitures sans sucre ni miel paient frs. 10 par 100 kgr. brut, au tarif général, et frs. 8 par 100 kgr. brut, au tarif minimum.

Perches, étançons et échelas bruts.

Dans cette catégorie, rentrent seulement les perches, étançons et échelas n'ayant pas plus de 1,70 m. de longueur, et d'une circonférence ne dépassant pas 10 centimètres au gros bout. On comprend dans la catégorie les perches brutes destinées à la fabrication des charbonniers.

En 1899, la France a importé 134,546 tonnes de bois de cette catégorie, d'une valeur de frs. 2,556,374.

31,954 tonnes lui sont venues de Russie, 20,272 tonnes de Belgique, 7,256 tonnes d'Allemagne, 10,200 tonnes de Pays Bas, 909 tonnes d'Italie, 837 de Suède, 1,000 de Norvège, 279 de Suède, 253 des États-Unis, etc.

En 1900, le Canada a exporté pour \$21,772 de perches, dont \$21,700 en Grande Bretagne, en provenance de la Nouvelle-Brunswick surtout.

Il a également exporté pour \$3,505 de mâts et espars, en provenance de la Nouvelle-Écosse ; pour \$711 d'échelas à honblon aux États-Unis, en provenance de l'Ontario surtout ; pour \$36,891 de poteaux de télégraphe, aux États-Unis encore : en provenance d'Ontario, pour \$29,008, et de Québec, pour \$7,883, et certainement d'autres bois encore rentrant dans la catégorie des perches, étançons et échelas, mais compris aux statistiques canadiennes sous des dénominations moins générales que celles de la nomenclature française.

Il y a, dans cette catégorie de bois, une large marge pour l'extension canadienne des exportations sur France limitées à quelques dollars en 1900.

Les droits sur les perches, étançons et échelas bruts, satisfaisant aux conditions de longueur et de circonférence indiquées plus haut, sont de 45 centimes par 100 kgr. brut, au tarif général, et de 30 centimes par 100 kgr. brut, au tarif minimum.

Bois d'essence résineuse en Rondins

En 1899, la France a importé 134,546 tonnes de ces bois, pour une valeur de frs. 2,556,374.

89,685 tonnes sont venues de Russie (Finlande), 21,104 de Norvège, 16,979 d'Allemagne, 2,137 de Suède.

Le Canada paraît, avec grande raison, décidé à arrêter l'exportation de ces bois en rondins, et de même, la France éprouve de plus en plus de peine à s'en approvisionner en Finlande, en Allemagne, en Suède et en Norvège.

Ces bois en rondins étant presque exclusivement destinés à la préparation des pâtes de cellulose, il est évident que les 134,546 tonnes d'importations en France, en 1899, sont appelées à être remplacées, à bref délai, par une importation d'une centaine de mille tonnes de pâtes de cellulose fabriquées s'ajoutant aux quantités que nous avons déjà relevées dans notre première note.

Charbons de bois

Importation, en 1899 : 5,432 tonnes ; valeur : frs. 475,300.

Ce charbon vient des pays limitrophes de la France et ne paraît pas devoir intéresser de longtemps le Canada.

Paille ou laine de bois

En 1899, la France a importé 1,414 tonnes de paille de bois, d'une valeur de frs. 212,702

1,310 tonnes lui sont venues de Belgique, 96 d'Allemagne, etc.

Le Canada n'apparaît pas comme exportateur actuel de paille ou laine de bois.

Les droits sur ces produits sont de 75 centimes par 100 kgr. brut, au tarif général, et 50 centimes par 100 kgr. brut, au tarif minimum.

Ecorces de tan moulues ou non

En 1899, la France en a importé 7,059 tonnes, d'une valeur de frs. 705,514.

3,850 tonnes lui sont venues d'Algérie, 1,386 des possessions Anglaises de l'Afrique Orientale, 717 tonnes de Belgique, 570 d'Espagne, 56 d'Angleterre, 56 d'Australie, 14 d'Allemagne, etc.

En 1900, le Canada a exporté pour \$61,899 d'écorces pour tanneurs aux États Unis.

C'est le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse qui constituent les deux provinces plus particulièrement exportatrices.

Avec une ligne directe permettant des frêts à bon marché,

il devra être possible aux exportateurs canadiens d'aborder le marché français avec chance de succès.

Les droits sur les écorces de tan, moulnes ou non, sont de fr. 1,50 par 100 kgr. brut, au tarif général, et de fr. 1 au tarif minimum.

Fourrages

En 1899, la France a importé 13,231 tonnes de fourrages, d'une valeur de frs. 1,931,751.

4,543 tonnes lui sont venues d'Italie, 3,374 de Belgique, 2,333 d'Allemagne, 1,591 d'Espagne, 373 de la République Argentine, 283 d'Algérie, 203 de Suisse, 166 d'Angleterre, 44 de Russie, 27 des Pays Bas, etc.

En 1900, le Canada a exporté pour \$1,414,109 de foin, dont \$715,794 aux États-Unis, \$378,946 en Grande Bretagne, \$263,260 dans l'Afrique Anglaise.

Québec est la principale exportatrice, avec \$850,649 ; puis, le Nouveau-Brunswick, avec \$304,837 ; l'Ontario, avec \$172,449 ; la Nouvelle-Écosse, avec \$76,727.

La France est elle-même productrice de foin ; toutefois, elle en devient une très grosse importatrice dans les années de sécheresse.

On avait pensé justement, à la fin de 1900, que le foin se ferait rare en France pendant l'hiver dernier, et des échantillons d'essai de foin canadien avaient été demandés par les importateurs français et expédiés via la compagnie franco-canadienne.

L'importation accidentelle des foins canadiens, en France, et en quantités considérables, dans les années de sécheresse, est à ne pas perdre de vue.

Les droits d'entrée en France sur les fourrages en général, sont de 75 centimes par 100 kgr. brut, au tarif général, et de 50 centimes au tarif minimum.

Nous passons, sans nous y arrêter, sur toute la catégorie des pétroles et huiles minérales brutes ou raffinées, de même que sur l'or en feuilles.

Fonte de fer, fontes brutes de moulage et fontes d'affinage contenant moins de 50% de manganèse

En 1899, la France a importé 188,781 tonnes de ces fontes, d'une valeur de frs. 18,878,130.

110,262 tonnes lui sont venues d'Angleterre, 41,255 tonnes de Belgique, 9,772 de Suède, 8,705 d'Espagne, 1,999 des États-Unis, etc.

En 1900, le Canada a exporté pour \$169,153 de fontes, \$68,795 en Allemagne, \$44,996 en Grande Bretagne, \$27,968 en

Suède et Norvège, \$12,432 aux États-Unis, \$3,409 en Belgique, \$2,300 en Russie, \$25 en France.

Les chiffres des exportations françaises ci-dessus montrent que le Canada a exporté de ces fontes, en 1900, dans presque tous les pays qui en vendent à la France. Il ne dépend donc que des industriels canadiens de se faire une place sur le marché français.

C'est Ontario qui exporte le plus, soit, \$132,044; puis, vient Québec, avec \$30,465.

Les droits d'entrée en France sur les fontes de fer de la catégorie ici envisagée, sont de frs. 2 par 100 kgr. brut, au tarif général, et de fr. 1,50, au tarif minimum.

Fontes ferro-manganèse, fontes ferro-silicium, etc.

En 1899, la France a importé 4,246 tonnes de ces fontes, d'une valeur de frs. 1,188,833.

4,113 tonnes lui sont venues d'Angleterre et 128 tonnes d'Allemagne.

Les statistiques canadiennes ne portent pas de détail spécial pour ce genre de fontes.

Les droits à l'entrée en France sont de frs. 4,75 par 100 kgr. brut, au tarif général, et de frs. 3,50, au tarif minimum.

Fer en massiaux, prismes ou barres, contenant 4% au moins de scories

En 1899, la France a importé 10,982 tonnes de ces fers, d'une valeur de frs. 1,262,894.

6,912 tonnes lui sont venues d'Allemagne, 3,229 de Belgique, 425 d'Angleterre, 339 de Suède, etc.

En 1900, le Canada a exporté pour \$137,651 de fers et aciers ouvrés en gueuses, dont \$76,660 aux États-Unis, et \$36,647 en Grande Bretagne.

L'exportation canadienne paraît se répartir à peu près également entre la Nouvelle-Écosse, Québec et Ontario.

Les droits à l'entrée en France sont de frs. 5 par 100 kgr. brut, au tarif général, et 4,50 frs. au tarif minimum.

Postérieurement au 30 juin, 1900, il a été exporté du Canada sur France, via la compagnie franco-canadienne, 200 tonnes de saumons de fer au bois (charcoal iron), et des frêts lui sont demandés à l'heure actuelle pour des quantités plus considérables à expédier dès le commencement de la saison de 1901.

Fer au bois étiré en barres

En 1899, la France a importé 12,190 tonnes de ces fers, d'une valeur de frs. 3,291,328.

11,687 tonnes lui sont venues de Suède, 303 d'Allemagne, 154 d'Angleterre.

Les statistiques canadiennes ne portent pas de détail spécial pour les fers au bois en barres.

Les droits à l'entrée en France sont de frs. 6 par 100 kgr. brut, au tarif général, et frs. 4,50 au tarif minimum.

Le marché français est incontestablement de tous le plus favorable pour les fers au bois, en saumons, masses ou barres, et l'industrie canadienne des fers au bois, qui est en voie de grands développements, ne manquera certainement pas d'en profiter largement et de chercher à prendre, sur le marché français, la place des fers au bois suédois.

Fer étiré en barres au coke

En 1899, la France a importé 16,201 tonnes de ces fers, d'une valeur de frs. 2,592,177.

9,740 tonnes lui sont venues de Belgique, 3,192 d'Angleterre, 2,772 d'Allemagne, 425 de Suède, etc.

C'est là encore une fabrication que le Canada est en train de développer considérablement et pour laquelle il trouvera aisément le marché français.

Mêmes droits que pour les fers au bois en barres.

Rails en fer

En 1899, la France a importé 415 tonnes de rails en fer, d'une valeur de frs. 73,343, dont 280 tonnes des États-Unis, 129 tonnes de Belgique, 28 tonnes d'Allemagne, etc.

Cette importation est appelée à aller en diminuant, la France ne posant plus guère que des rails d'acier.

Les droits sur les rails de fer à l'entrée en France sont de frs. 7 par 100 kgr. brut au tarif général, et de frs. 6, au tarif minimum.

Fers d'angle et à " T "

En 1899, la France a importé 4,483 tonnes de ces fers, d'une valeur de frs. 878,961.

1,692 tonnes sont venues d'Angleterre, 1,626 tonnes de Belgique, 1,386 tonnes d'Allemagne, etc.

Mêmes droits que pour les fers au bois en barres.

Pour ces dernières catégories de fers, les statistiques canadiennes ne contiennent pas de détail spécial.

Essieux et bandages de roues bruts de forge.

130 tonnes importées en 1899. Valeur, frs. 32,629.

Fournisseurs : Allemagne, Grande Bretagne, Belgique.

Les droits sont de frs. 10 par 100 kgr. brut, au tarif général, et de frs. 8 au tarif minimum.

Fer et acier machine

En 1899, la France a importé 2,142 tonnes de ces fers et aciers, d'une valeur de frs. 428,390.

Ce sont des pièces de fer ou d'acier laminées à chaud, non treillées à petite section, de très grande longueur et enroulées au rouge au sortir du laminage (train-machine) en une couronne composée d'un certain nombre de tours. La section peut être ronde, carrée, ovale, demi-ronde, triangulaire. Les dimensions ne dépassent pas, en pratique, un centimètre de côté ou de diamètre (environ 1/4 de pouce).

Les droits d'entrée en France sont de frs. 7,50 par 100 kgr. brut, au tarif général, et de frs. 6,50 au tarif minimum.

Feuillards, en fer ou en acier, en bandes de toutes espèces

Importation de 627 tonnes, en 1899. Valeur, frs. 138,026.

Fournisseurs : Allemagne, Belgique, Angleterre, Suisse, etc.

Pas de détail aux statistiques canadiennes.

Les droits sur le feuillard en fer ou en acier, en bandes, sont de frs. 7,50 par 100 kgr. brut, pour le feuillard de plus d'un millimètre d'épaisseur, au tarif général, et de frs. 6,50 au tarif minimum, et de frs. 8 par 100 kgr. brut, au tarif général, et de frs. 7, au tarif minimum, pour le feuillard d'un millimètre d'épaisseur et au-dessous.

Tôles de fer laminées ou martelées

En 1899 la France a importé 10 196 tonnes de ces tôles, d'une valeur de frs. 2 345,126.

3 986 tonnes sont venues d'Angleterre, 3,917 de Belgique, 1 912 d'Allemagne, 372 de Suède, etc.

Les statistiques canadiennes ne comportent pas de détail spécial pour ces tôles.

Les droits à l'entrée en France sur les tôles laminées ou martelées, planes, de plus d'un millimètre d'épaisseur, non décomposées, sont de frs. 7,50 par 100 kgr. brut, au tarif général, et de frs. 7, au tarif minimum.

Les droits sur les mêmes tôles décompées d'une façon quelconque sont de frs. 8 par 100 kgr. brut, au tarif général, et de frs. 7.50, au tarif minimum.

Tôles et fers noirs de plus de $\frac{6}{10}$ de millimètre

En 1899, la France a importé 1,051 tonnes de ces tôles, pour une valeur de frs. 315,177, dont 751 tonnes d'Angleterre, 145 de Belgique, 137 d'Allemagne, etc.

Pas de détail spécial aux statistiques canadiennes.

Les droits sur ces tôles à l'entrée en France sont de frs. 10 par 100 kgr. brut, au tarif général, et de frs. 9, au tarif minimum, pour les tôles non décompées, et de frs. 11 par 100 kgr. net, au tarif général, et de frs. 10 par 100 kgr. brut, au tarif minimum, pour les tôles décompées d'une façon quelconque.

Tôles de $\frac{6}{10}$ de millimètre ou moins

En 1899, la France a importé 5,097 tonnes de ces tôles, pour une valeur de frs. 1,781,099, 2,840 tonnes lui sont venues d'Angleterre, 2,018 de Belgique, etc.

Pas de détail spécial aux statistiques canadiennes.

Les droits à l'entrée en France sur ces tôles sont de frs. 12 par 100 kgr. net, au tarif général, et frs. 10 par 100 kgr. brut, au tarif minimum, pour les tôles non décompées, et de frs. 12 par 100 kgr. net, au tarif général, et frs. 11, au tarif minimum, pour les tôles décompées d'une façon quelconque.

Fer étamé (fer-blanc,) cuivré, zingué ou plombé.

En 1899, la France a importé 16,639 tonnes de ces fers d'une valeur de frs. 7,322,720.

16,186 tonnes sont venues d'Angleterre, 213 tonnes d'Italie, 120 tonnes d'Allemagne, etc.

Pas de détail spécial aux statistiques canadiennes.

Les droits sur ces fers sont de frs. 14 par 100 kgr. net, au tarif général, et de frs. 12 au tarif minimum, quand ils ont plus de 6-10 de millimètre d'épaisseur, et frs. 15 par 100 kgr. net, au tarif général, et frs. 13 au tarif minimum, quand ils ont 6-10 de millimètre ou moins.

Fils de fer ou d'acier, étamés, cuivrés, zingués, galvanisés ou non

En 1899, la France a importé 2,153 tonnes de ces fers d'une valeur de frs. 218,877.

927 tonnes sont venues d'Allemagne, 892 d'Angleterre, 118 de Belgique, etc.

Pas de détail spécial aux statistiques canadiennes.

Les droits sur ces fils à l'entrée en France sont les suivants :

1. Frs. 8 par 100 kgr. brut, au tarif général, et frs. 7 au tarif minimum, pour les fers de plus de 2 millimètres de diamètre ;

2. Frs. 11 par 100 kgr. net, au tarif général, et frs. 10 par 100 kgr. net, au tarif minimum, pour les fers de 1 à 2 millimètres de diamètre ;

3. Frs. 13 par 100 kgr. net, au tarif général, et frs. 12 au tarif minimum, pour les fers de 5-10 de millimètre à 1 millimètre de diamètre.

Rails d'acier

En 1899, la France a importé 7,791 tonnes de rails d'acier, d'une valeur de frs. 1,366,322.

Ses principaux fournisseurs ont été la Belgique, pour 5,553 tonnes ; les États-Unis, pour 1,762 tonnes ; l'Allemagne, pour 169 tonnes, etc.

Pas de détail spécial aux statistiques canadiennes.

Les droits sur ces rails à l'entrée en France sont les mêmes que sur ceux de fer, soit, frs. 7 par 100 kgr. brut, au tarif général, et frs. 6 au tarif minimum.

Acier en lingots, en billettes, en barres et autres

En 1899, la France a importé 8,149 tonnes de ces aciers, d'une valeur de frs. 1,140,912.

Ils sont venus de Belgique, pour 3,052 tonnes ; de Suède, pour 12,933 ; d'Allemagne, pour 1,344 ; d'Angleterre, pour 620, etc.

Les exportations canadiennes sont noyées dans les chiffres des aciers en guenses et articles autres en acier, déjà cités au propos du fer.

Les droits sur les aciers en lingots sont de frs. 6 par 100 kgr. brut, au tarif général, et frs. 5 au tarif minimum. Sur les aciers en blooms ou billettes, et sur les aciers en barres et autres de toutes espèces, les droits sont de frs. 7 par 100 kgr. brut, au tarif général, et frs. 6 au tarif minimum.

Essieux et bandages de roues bruts de forge en acier

Importation de 597 tonnes, pour frs. 136,651.

301 tonnes sont venues de Belgique, 203 d'Allemagne, 83 d'Angleterre, etc.

Mêmes droits que sur les essieux et bandages de roues en fer.

Acier fin pour outils

En 1899, la France en a importé 1,910 tonnes, d'une valeur de frs. 2,522,166.

1,164 lui sont venues d'Angleterre, 499 d'Autriche-Hongrie, 157 d'Allemagne, 70 de Suède, 22 de Suisse, etc.

Pas de spécification pour ces aciers aux statistiques canadiennes.

Les droits à l'entrée en France sont de frs. 20 par 100 kgr. net, au tarif général, et frs. 15 au tarif minimum.

Acier en tôle ou bandes brunes laminées à chaud

En 1899, la France en a importé 2,952 tonnes, d'une valeur de frs. 708,418.

1,297 lui sont venues d'Angleterre, 1,074 de Belgique, 451 d'Allemagne, etc.

Pas de spécification aux statistiques canadiennes.

Les droits à l'entrée en France sur ces tôles sont les suivants :

1. Frs. 7,50 par 100 kgr. brut, au tarif général, et frs. 7 au tarif minimum, sur les tôles ou bandes de plus d'un millimètre d'épaisseur, non découpées ;

2. Frs. 9,50 par 100 kgr. brut, au tarif général, et frs. 9 au tarif minimum, sur les mêmes, découpées ;

3. Frs. 8 par 100 kgr. brut, au tarif général et frs. 7,50 au tarif minimum, sur les tôles et bandes de 6-10 de millimètre à 1 millimètre, non découpées.

4. Frs. 10 par 100 kgr. brut au tarif général, et frs. 9,50 au tarif minimum, pour les mêmes, découpées.

5. Frs. 11 par 100 kgr. net, au tarif général, et frs. 10 par 100 kgr. brut au tarif minimum, sur les tôles et bandes de 6-10 de millimètre et au-dessous, non découpées.

6. Frs. 12 par 100 kgr. net, au tarif général, et frs. 11 au tarif minimum, pour les mêmes, découpées.

Tôles ou bandes d'acier blanches, laminées à froid de toutes espèces

En 1899, la France en a importé 314 tonnes, d'une valeur de frs. 109,756.

142 tonnes de Suède, 115 tonnes d'Angleterre, etc.

Pas de spécification aux statistiques canadiennes.

Les droits à l'entrée en France sont de frs. 19 par 100 kgr. net, au tarif général, pour ces tôles ou bandes, non décompées; et de frs. 20 par 100 kgr. net, au tarif général, et frs. 16,50 au tarif minimum, pour les mêmes, décompées.

Acier filé, blanchi ou non

Importation en France de 433 tonnes, en 1899. Valeur : frs. 994,796.

217 tonnes d'Angleterre, 135 de Suède, 79 d'Allemagne, etc.

Pas de spécification aux statistiques canadiennes.

Les droits à l'entrée en France sont de frs. 40 par 100 kgr. net, au tarif général, et de frs. 30 au tarif minimum.

Ferrailles de fonte

En 1899, la France en a importé 2,773 tonnes. Valeur : frs. 207,951.

La Belgique en a fourni 916 tonnes, l'Algérie 915, les États-Unis 432, l'Égypte 191, l'Angleterre 119, etc.

Les droits sont de frs. 2 par 100 kgr. brut, au tarif général, et fr. 1,50 au tarif minimum.

Ferrailles de fer ou d'acier

En 1899, la France en a importé 31,817 tonnes, d'une valeur de frs. 2,545,352.

15,379 tonnes lui sont venues de Belgique, 5,027 tonnes d'Allemagne, 3,566 d'Angleterre, 2,406 de Suède, 2,313 des Pays Bas, 1,036 de Suisse, 652 d'Algérie.

Les droits à l'entrée en France sur les ferrailles de fer ou d'acier sont de fr. 1 par 100 kgr. brut, au tarif général, et 75 centimes au tarif minimum.

En 1900, le Canada a exporté pour \$273,820 de rebuts de fer ou d'acier, dont \$270,868 aux États-Unis, \$2,955 en Grande Bretagne.

Ontario a été le principal exportateur avec \$256,688 ; puis Québec avec \$7,797 ; le Nouveau-Brunswick avec \$5,260 ; la Colombie Britannique avec \$3,724.

Le marché français devrait être plus avantageux pour l'écoulement de ces vieux fers que celui des États-Unis.

Cuivres pur ou allié de zinc et d'étain

DE 1^{ère} FUSION, EN MASSES, BARRÉS OU PLAQUES.— En 1899, la France a importé 51,209 tonnes de ces cuivres, d'une valeur de frs. 92,175,876.

Les États-Unis ont été son principal fournisseur avec 24,444 tonnes, d'une valeur d'un delà quarante millions de francs ; puis, l'Angleterre avec 8,646 tonnes ; le Japon avec 4,556 ; le Chili avec 4,441 ; les Indes Anglaises avec 3,064 ; le Mexique avec 2,024 ; le Pérou avec 1,305 ; l'Australie avec 1,010, etc.

En 1900, le Canada n'était pas encore exportateur de cuivre pur.

C'est par une erreur involontaire que ces cuivres n'ont pas été compris à la deuxième note comme des produits entrant en franchise en France : ils y sont, en effet, exempts de tous droits de douane.

LAMINÉS OU BATTIS EN BARRÉS OU PLANCHES.— En 1899, la France a importé 614 tonnes de ces cuivres pour une valeur de frs. 1,289,849.

214 tonnes sont venues d'Angleterre, 178 de Belgique, 147 d'Allemagne, etc.

Les droits sur cette catégorie de cuivres sont de frs. 13 par 100 kgr. net, au tarif général, et frs. 10 par 100 kgr. brut au tarif minimum.

EN FILS DE TOUTES DIMENSIONS.— En 1899, la France a importé 238 tonnes de ces fils. Valeur : frs. 1,192,015.

100 tonnes d'Allemagne, 65 d'Angleterre, 30 de Belgique, 26 de Suède, etc.

Mêmes droits que pour les cuivres laminés.

Minerais, mattes et scories de plomb contenant plus de 30 % de métal

Chiffre d'importation déjà donné aux marchandises exemptes de droits.

Les droits d'entrée en France sont de fr. 1,50 par 100 kgr. brut au tarif général, et fr. 1,25 au tarif minimum.

Détail des exportations canadiennes déjà donné également aux marchandises exemptes de droits (2^{ème} note).

Plomb argentifère, en masses brutes, saumons, barres ou plaques, contenant 25 grammes et plus d'argent par 100 kgr. de plomb d'oeuvre

En 1899, la France en a importé 36,074 tonnes, d'une valeur de frs. 20,201,323.

24,443 tonnes sont venues d'Espagne, 8,657 tonnes de Grèce, 1,939 de Turquie, etc.

Les droits sont de frs. 3 par 100 kgr. brut au tarif général, et de frs. 2,50 au tarif minimum.

Plomb non argentifère en masses brutes, saumons ou plaques

Sont considérés comme tels, les plombs contenant moins de 25 grammes d'argent par 100 kgr. de plomb d'œuvre.

En 1899, la France a importé 45,301 tonnes de ces minerais, d'une valeur de frs. 19.479,274.

22,290 tonnes lui sont venues de Belgique, 18,586 d'Espagne, 2,645 d'Angleterre, 1,184 d'Allemagne, 356 des États-Unis, etc.

Ces plombs paient frs. 4 par 100 kgr. bruts au tarif général, et frs. 3,50 au tarif minimum, quand ils sont originaires des pays où les plombs argentifères sont exempts de droits de sortie.

Ces droits sont augmentés de frs. 2 par 100 kgr. brut, pour les autres pays d'origine.

Plomb allié d'antimoine

Importation de 463 tonnes en 1899. Valeur : frs. 222,064.
196 tonnes d'Angleterre, 128 d'Espagne, 101 d'Allemagne, 20 de Belgique, etc.

Les droits sont de frs. 7 par 100 kgr. brut au tarif général, et de frs. 6,50 au tarif minimum.

Plomb battu ou laminé

Importation de 31 tonnes en 1899. Valeur : frs. 14,903.
20 tonnes d'Allemagne, 5 d'Italie, 5 de Belgique.
Mêmes droits que pour les plombs alliés d'antimoine.

Limailles et débris de vieux ouvrages en plomb

Importation : 531 tonnes en 1899. Valeur : frs. 201,826.
182 tonnes d'Allemagne, 160 tonnes d'Espagne, 53 tonnes d'Algérie, 34 de Suisse, etc.

Les droits sont de frs. 4 par 100 kgr. brut, au tarif général, et frs. 3,50 au tarif minimum.

Zinc laminé

En 1899, la France a importé 525 tonnes de zinc laminé, d'une valeur de frs. 420,026, dont 461 tonnes de Belgique, 533 des Pays Bas, 9 de Suisse, etc.

Pas d'exportation canadienne de ce genre.

Les droits à l'entrée en France sont de frs. 4 par 100 kgr. brut, au tarif général et au tarif minimum.

Nickel pur, battu, laminé ou étiré.

En 1899, la France en a importé 40 tonnes, d'une valeur de frs. 178,929, dont 36 tonnes d'Allemagne.

Pas d'exportation canadienne de ce genre.

Les droits d'entrée en France sont de frs. 13 par 100 kgr. brut au tarif général, et frs. 10 par 100 kgr. brut au tarif minimum.

Nickel allié au cuivre avec ou sans zinc

EN LINGOTS. En 1899, la France en a acheté 14 tonnes à l'Angleterre, d'une valeur de frs. 30,443.

Pas d'exportation canadienne de ce genre.

Les droits d'entrée en France sont de frs. 10 par 100 kgr. brut au tarif général, et de frs. 7,50 au tarif minimum.

BYTTE, LAMINÉ OU ÉTIRÉ.—En 1899, la France en a importé 233 tonnes d'une valeur de frs. 814,863.

113 tonnes sont venues d'Allemagne, 43 d'Autriche-Hongrie, etc.

Pas d'exportation canadienne.

Talc pulvérisé

En 1899, la France a importé 3,943 tonnes de talc pulvérisé, d'une valeur de frs. 197,126.

1,582 tonnes lui sont venues d'Italie, 1,558 des États-Unis, 525 d'Espagne, 227 d'Autriche-Hongrie, 25 de Belgique, etc.

Pas de spécification aux statistiques canadiennes.

Postérieurement au 30 juin 1900, cependant, une assez forte expédition a été faite sur France, via la compagnie franco-canadienne, de talc pulvérisé originaire du Canada.

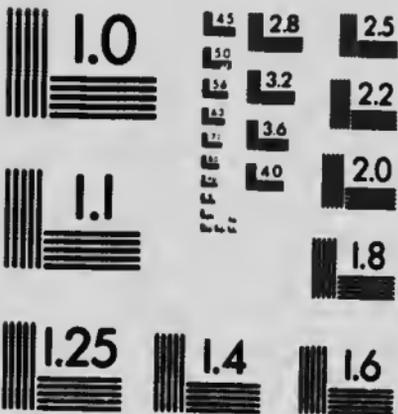
C'est une exportation qui pourrait se développer largement.

Les droits sur le talc pulvérisé à l'entrée en France sont de 35 centimes par 100 kgr. brut, au tarif général, et 25 centimes au tarif minimum.



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

Amidon.

En 1899, la France a importé 1,253 tonnes d'amidon d'une valeur de frs. 448,908.

694 tonnes sont venues d'Allemagne, 366 de Belgique, 152 d'Angleterre, 39 des Pays Bas, 16 des États-Unis, etc.

En 1900, le Canada a exporté 6,243 tonnes d'empois dont 6,208 en Grande Bretagne.

C'est Ontario et l'Île du Prince Édouard qui se sont partagés cette exportation.

A noter que la Grande-Bretagne, importatrice de l'empois canadien, en est exportatrice sur France.

Les droits sur l'amidon proprement dit sont de frs. 22 par 100 kgr. net au tarif général, et frs. 12 au tarif minimum.

Fécules de pommes de terre, maïs et autres

Importation : 112 tonnes en 1899. Valeur : frs. 23,895.
48 tonnes de Belgique, 40 des Pays Bas, 16 d'Angleterre, 7 d'Allemagne, etc.

Pas d'exportation canadienne en 1900.

Les droits sur les féculs sont de frs. 15 par 100 kgr. net, au tarif général, et frs. 12 au tarif minimum.

Dextrine, produits dérivés des féculs

En 1899, la France en a importé 113 tonnes. Valeur: frs. 45,237, dont 47 tonnes d'Allemagne, 38 d'Autriche-Hongrie, 11 d'Angleterre, 10 de Belgique, 7 de Suisse, 1 des États-Unis.

Pas d'exportation canadienne en 1900.

Les droits sur la dextrine ou autres produits dérivés des féculs ou amidon sont de frs. 19 par 100 kgr. net, au tarif général, et frs. 6,50 au tarif minimum.

Colle de poisson

En 1899, la France en a importé 69 tonnes d'une valeur de frs. 1,372,260.

16 tonnes sont venues de Russie, 13 d'Angleterre, 13 de Belgique, 7 des États-Unis, etc.

Le Canada n'apparaît pas comme exportateur de colle de poisson en 1900.

Cirage

En 1899, la France a importé 137 tonnes de cirage d'une valeur de frs. 109,948.

57 tonnes sont venues d'Angleterre, 41 tonnes des États-Unis, 21 de Suisse, 16 de Belgique, etc.

Le Canada n'apparaît pas comme exportateur en 1900.

Les droits d'entrée en France sont de frs. 5 par 100 kgr. brut au tarif général, et frs. 4, au tarif minimum.

Papier dit de fantaisie

En 1899, la France en a importé 672 tonnes, d'une valeur de frs. 1,808,401.

453 tonnes sont venues d'Allemagne, 80 tonnes d'Angleterre, 77 de Belgique, 42 d'Autriche-Hongrie, 32 de Suisse, 3 du Japon, 2 des États-Unis, etc.

Le Canada n'apparaît pas exportateur en 1900.

Les droits sur le papier dit de fantaisie à la mécanique sont de frs. 13 par 100 kgr. net au tarif général, et frs. 10 par 100 kgr. brut au tarif minimum.

Papiers de tentures

En 1899, la France a importé 1,225 tonnes de ces papiers, d'une valeur de frs. 1,531,466.

617 tonnes sont venues d'Allemagne, 323 de Belgique, 228 d'Angleterre, 22 de Suisse, 16 de Suède, 9 des États-Unis, etc.

En 1900, le Canada a exporté pour \$29,741 de papiers de tentures, dont \$23,561 aux États-Unis, \$1,359 en Grande-Bretagne, \$93 en France.

Comme nous l'avons déjà dit dans notre première note, postérieurement au 30 juin de nouveaux envois d'essai ont été faits en France, via la compagnie franco-canadienne.

Les droits sur les papiers de tentures à l'entrée en France sont de frs. 13 par 100 kgr. net au tarif général, et frs. 10 par 100 kgr. brut au tarif minimum.

Papier photographique dit papier albuminé, sensibilisé ou non

En 1899, la France en a importé 86 tonnes, d'une valeur de frs. 686,904.

50 tonnes sont venues d'Angleterre, 25 d'Allemagne, 5 des États-Unis, 4 de Belgique, 1 de Suisse, etc.

Les droits sur les papiers photographiques sont les suivants :

1. Frs. 125 par 100 kgr. net, au tarif général, et frs. 100 au tarif minimum, sur le papier albuminé, non sensibilisé.

2. Frs. 225 par 100 kgr. net, au tarif général, et frs. 200 au tarif minimum sur le papier albuminé sensibilisé aux sels d'argent ou de platine, le papier négatif, le papier pelliculaire en feuilles ou en rouleaux.

3. Frs. 60 par 100 kgr. net, au tarif général, et frs. 50 au tarif minimum, sur le papier au charbon.

4. Frs. 40 par 100 kgr. net, au tarif général, et frs. 30 au tarif minimum, sur le papier sensibilisé aux sels de fer.

Le Canada n'apparaît pas comme exportateur actuel de ces papiers.

Carton en feuilles

En 1899, la France en a importé 564 tonnes, d'une valeur de frs. 101,538.

216 tonnes sont venues d'Angleterre, 193 d'Allemagne, 86 des États-Unis, 26 de Belgique, 16 de Russie, 16 de Suisse, etc.

Le Canada n'apparaît pas comme exportateur, en 1900, de cartons d'aucune sorte.

Les droits sur le carton brut en feuilles sont à l'entrée en France de frs. 13 par 100 kgr. net, au tarif général, et frs. 10 par 100 kgr. brut au tarif minimum.

Carton moulé dit papier mâché

Importation insignifiante.

Carton coupé ou façonné pour cartonnage

124 tonnes en 1899. Valeur: frs. 49,564.

99 tonnes d'Allemagne, 10 tonnes d'Angleterre, 8 de Belgique, etc.

Les droits d'entrée en France sont de frs. 19 par 100 kgr. net, au tarif général, et frs. 16, au tarif minimum.

Cartons assemblés en boîtes recouvertes ou non de papier de couleur

En 1899, la France en a importé 967 tonnes, d'une valeur de frs. 483,476.

512 tonnes sont venues d'Allemagne, 206 d'Angleterre, 50 de Suisse, 34 des États-Unis, 30 d'Autriche-Hongrie, 27 de Belgique, 16 d'Italie, 14 de Norvège, etc.

Les droits sur ce genre de carton sont de frs. 45 par 100 kgr. net. au tarif général, et frs. 36 au tarif minimum.

Objets en carton ou cellulose

En 1899, la France en a importé 66 tonnes, d'une valeur de frs. 118,991, dont 46 tonnes d'Allemagne, 8 des États-Unis, 5 de Suisse, etc.

Les droits d'entrée en France sont de frs. 19 par 100 kgr. net au tarif général, et frs. 16 au tarif minimum, sur les objets en carton moulé, comprimé ou durci, avec ou sans reliefs.

Des droits plus élevés sont perçus sur les mêmes objets laqués ou couverts d'un vernis, peints ou incrustés.

Peaux corroyées. Veau ciré ou de couleur naturelle

En 1899, la France en a importé 96 tonnes, d'une valeur de frs. 789,125.

46 tonnes sont venues d'Allemagne, 30 de Suisse, 10 d'Angleterre, etc.

Les statistiques canadiennes ne contiennent pas de spécifications particulières à ces peaux.

Les droits d'entrée en France sont de frs. 40 par 100 kgr. net au tarif général, et frs. 25 au tarif minimum.

Des essais d'exportation sur France ont été faits, via la compagnie franco-canadienne, postérieurement au 30 juin 1900.

Veau, chèvre, chevreau, mouton, agneau, de couleur naturelle, teints ou noircis

En 1899, la France a importé 540 tonnes de ces peaux, d'une valeur de frs. 8,504,969.

202 tonnes sont venues d'Allemagne, 103 d'Angleterre, 75 des États-Unis, 53 de Belgique, 29 de Suisse, 27 de Turquie, 22 d'Autriche-Hongrie, etc.

Pas de spécification particulière aux statistiques canadiennes.

Des essais d'exportation sur France ont été également faits postérieurement au 30 juin 1900.

Les droits d'entrée en France sur cette catégorie de peaux corroyées sont de frs. 90 par 100 kgr. net au tarif général, et frs. 60 au tarif minimum.

Grandes peaux

En 1899, la France a importé 388 tonnes de peaux de vaches et autres grandes peaux corroyées, d'une valeur de frs. 1,227,299.

232 tonnes sont venues d'Angleterre, 73 d'Allemagne, 42 des États-Unis, 15 de Belgique, 7 d'Italie, 5 de Suisse, etc.

Pas de spécifications aux exportations canadiennes en 1900.

Les droits d'entrée en France sont de frs. 70 par 100 kgr. net au tarif général, et frs. 50 au tarif minimum.

Peaux crouponnées pour sellerie fine, peaux de cochon, de couleur naturelle, noires, brunies ou teintes

On appelle "croupons," le dos des peaux, et la peau crouponnée est, par conséquent, celle dont on a enlevé toutes les parties basses correspondantes au ventre, au cou et aux pattes de l'animal.

En 1899, la France a importé 141 tonnes de ces peaux, d'une valeur de frs. 1,180,637.

89 tonnes sont venues d'Angleterre, 45 d'Allemagne, 4 de Belgique, etc.

Pas de spécifications aux statistiques canadiennes en 1900.

Les droits d'entrée en France sur ces peaux sont de frs. 75 par 100 kgr. net, au tarif général, et de frs. 40 au tarif minimum.

Peaux vernies

En 1899, la France en a importé 328 tonnes, d'une valeur de frs. 3,994,650.

289 tonnes sont venues d'Allemagne, 18 tonnes de Belgique, 12 tonnes d'Angleterre, etc.

Pas de spécifications aux statistiques canadiennes en 1900.

Les droits d'entrée en France sont de frs. 190 par 100 kgr. net, au tarif général, et de frs. 125 au tarif minimum.

Peaux chamoisées ou parcheminées, teintes ou non, mégisses teintes

En 1899, la France a importé 35 tonnes de ces peaux d'une valeur de frs. 245,999.

21 tonnes sont venues d'Allemagne, 7 tonnes d'Angleterre, 4 de Belgique, etc.

Pas de spécification aux statistiques canadiennes en 1900.
Les droits d'entrée en France sont de frs. 74 par 100 kgr. net, au tarif général, et frs. 60 au tarif minimum.

Peaux autres non dénommées, non teintées

En 1899, la France en a importé 104 tonnes, d'une valeur de frs. 875,364.

33 tonnes sont venues d'Angleterre, 25 de Belgique, 22 des Etats-Unis, 13 d'Allemagne, etc.

Les droits d'entrée en France sont de frs. 60 par 100 kgr. net, au tarif général, frs. 40 au tarif minimum.

Semelles découpées et talons

Importation insignifiante de frs. 2,659, en majeure partie d'Angleterre.

Tiges de bottes, empeignes, claques, etc. en cuir verni ou non verni

En 1899, la France a importé 20 tonnes de ces articles, d'une valeur de frs. 492,133.

13 tonnes sont venues d'Allemagne, 2 tonnes de Belgique, 1 des Pays Bas, 1 d'Angleterre, etc.

Le Canada ne paraît pas exporter de tiges de bottes, empeignes ou claques toutes fabriquées.

Toutefois, en 1900, il a exporté pour \$1,535,440 de cuirs à semelle et à empeignes, dont \$1,406,029 en Grande Bretagne, \$10,636 aux Etats-Unis, \$6,521 en Allemagne, \$462 en France, etc. Québec est compris dans ce chiffre pour \$859,724 ; Ontario, pour \$610,336 ; puis la Nouvelle-Ecosse, pour \$48,130.

Les droits sur les tiges de bottes, etc., sont de frs. 175 par 100 kgr. net, au tarif général, et frs. 125 au tarif minimum, pour celles en cuir non verni ; et de frs. 275 par 100 kgr. net, au tarif général, et 175 au tarif minimum pour celles en cuir verni.

Selles

En 1899, la France en a importé 599 pièces, d'une valeur de frs. 59,900.

387 sont venues d'Angleterre, 90 d'Allemagne, 37 de Belgique, etc.

En 1900, le Canada a exporté pour \$207,864 de harnais et selleries, dont \$143,968 en Grande Bretagne, \$57,238 dans l'Afrique Anglaise, etc., etc.

C'est Ontario qui est le plus gros exportateur, avec \$132,994 ; puis vient la Nouvelle-Ecosse, avec \$57,516, et enfin Québec, avec \$16,882.

Les droits d'entrée en France sont de frs. 15 par pièce, au tarif général, et frs. 10 au tarif minimum, pour les selles d'hommes ; et de frs. 18 par pièce, au tarif général, et frs. 12 au tarif minimum, pour les selles de dames.

Selleries fines autres

Dans cette catégorie, entrent notamment les dessous de selles en cuir et les harnais fins.

En 1899, la France a importé 18 tonnes de ces articles, d'une valeur de frs. 336,038.

11 tonnes sont venues d'Angleterre, 3 de Belgique, 1 d'Italie, 1 d'Allemagne, 1 des États-Unis, etc., etc.

Les droits d'entrée en France sont de frs. 220 par 100 kgr. net, au tarif général, et frs. 180 au tarif minimum.

Machines et mécaniques.

APPAREILS COMPLETS. — Nous passerons rapidement en vue toute cette catégorie d'appareils, dont la plupart n'offrent pas encore un intérêt actuel pour la fabrication canadienne.

Elles comprennent :

1. Les machines fixes et de navigation, pompes à vapeur, etc., dont la France a importé, en 1899, 5,619 tonnes, d'une valeur de frs. 6,180,634 ;

2. Les locomobiles, dont la France a importé 1,075 tonnes, en 1899, d'une valeur de frs. 1,419,462 ;

3. Les locomotives et machines à vapeur routières, qui ont donné à l'importation en France 1,496 tonnes, en 1899, d'une valeur de frs. 1,870,443 ;

4. Les machines hydrauliques, pompes et ventilateurs, dont la France a importé 1,473 tonnes, en 1899, pour une valeur de frs. 1,473,392.

L'Angleterre, l'Allemagne, la Belgique, les États-Unis et la Suisse sont les principaux importateurs en France de ces quatre catégories de machines.

La France importe encore tout une longue catégorie d'autres machines et mécaniques formant des appareils complets.

Nous n'y relevons, toutefois, aucune importation en provenance des États-Unis, et dans ces conditions, nous pensons que, de longtemps, elles ne seront pas de nature à intéresser le Canada.

Nous passons donc aux machines à imprimer, qui ont donné lieu, en 1899, à une importation en France de 390 tonnes, d'une valeur de frs. 526.285.

Ces machines sont venues de Norvège, pour 260 tonnes ; d'Angleterre, pour 80 tonnes ; de Belgique, pour 23 ; des États-Unis, pour 15, etc.

Machines pour l'agriculture

APPAREILS COMPLETS—En 1899, la France a importé 20,591 tonnes de machines agricoles complètes, d'une valeur de frs. 20,597,262.

Les États-Unis viennent en tête des importations, avec 16,473 tonnes ; puis l'Angleterre, avec 3,099 tonnes ; l'Allemagne, avec 678 ; la Belgique, avec 120 ; la Suisse, avec 17, etc.

Le Canada ne figure pas nommément. Toutefois, il est incontestable que de très larges exportations de machines agricoles ont été faites par le Canada sur France, en 1899, mais que, vu le rembarquement via New York, dans la majeure partie des cas, ou via l'Angleterre, elles se trouvent effectivement confondues par les statistiques des douanes françaises avec les importations des machines d'origine réelle des États-Unis ou de la Grande Bretagne.

En 1899, en effet, les statistiques canadiennes relèvent une exportation de \$253,961 d'instruments aratoires en France.

Le chiffre des exportations des instruments agricoles du Canada sur France a d'ailleurs été constamment en progressant dans des proportions considérables depuis quelques années.

En 1896, le Canada a exporté en France pour \$36,612 d'instruments aratoires.

En 1897, le chiffre monte à \$40,627.

En 1898, il s'élève à \$128,976.

En 1899, il double, à \$253,961.

C'est Ontario qui paraît, pour ainsi dire, le seul exportateur actuel.

Les droits d'entrée en France sur les machines pour l'agriculture, moteurs non compris, sont de frs. 15 par 100 kgr. net, au tarif général, et frs. 9 au tarif minimum.

Machines à coudre

APPAREILS COMPLETS—En 1899, la France a importé 4,442 tonnes de machines à coudre, d'une valeur de frs. 11,550,360.

2,588 tonnes sont venues d'Angleterre, 1,564 d'Allemagne, 115 des États-Unis, 70 de Belgique, etc.

En 1900, le Canada a exporté pour \$13,203 de machines à coudre, dont \$6,465 aux États-Unis, \$1,152 en Grande Bretagne, \$657 en France.

Les chiffres ci-dessus montrent que le Canada élargira aisément son exportation avec France puisqu'il est déjà exportateur tant en France qu'aux États-Unis et en Grande Bretagne, et que les États-Unis et la Grande Bretagne sont eux-mêmes exportateurs en France.

Les droits d'entrée en France sur les machines à coudre, sont de frs. 10 par 100 kgr. net, au tarif général, et frs. 8 au tarif minimum, sur les bâtis et transmissions ; et de frs. 50 par 100 kgr. net, au tarif général, et frs. 35 au tarif minimum, sur les têtes de machines.

C'est Québec qui paraît le principal exportateur en Canada, avec \$7,141 ; puis Ontario, avec \$3,798, et la Colombie Britannique, avec \$1,606.

Machines dynamos électriques

En 1899, la France a importé 2,644 tonnes de ces machines, d'une valeur de frs. 6,610,865.

1,393 tonnes sont venues des États-Unis, 198 d'Allemagne, 148 de Belgique, 41 d'Angleterre, etc., etc.

Les droits d'entrée en France sont de :

1. Frs. 30 par 100 kgr. net, au tarif général, pour les machines de 1,000 kgr. et plus ;
2. Frs. 45 par 100 kgr. net, au tarif général, pour les machines de 50 à 1,000 kgr. ;
3. Frs. 100 par 100 kgr. net, au tarif général, pour les machines de 10 à 50 kgr.

Au tarif minimum, les machines de 5,000 kgr. et plus, renfermant 50 pour cent de fonte au moins, paient frs. 12 par 100 kgr. net.

Les mêmes, renfermant moins de 50 pour cent de fonte, paient frs. 20 par 100 kgr. net.

Les machines de 2,000 à 5,000 kgr., renfermant 50 pour cent de fonte au moins, paient frs. 18 par 100 kgr. net.

Les mêmes, renfermant moins de 50 pour cent de fonte, paient frs. 20 par 100 kgr. net.

Toutes les machines de 1,000 à 2,000 kgr. paient frs. 20 par 100 kgr. net.

Les machines de 50 à 1,000 kgr. paient frs. 30 par 100 kgr. net.

Les machines de 10 à 50 kgr. paient frs. 80 par 100 kgr. net.

Machines outils

APPAREILS COMPLETS.—En 1899, la France a importé 9,354 tonnes de machines outils, d'une valeur de frs. 10,757,055.

2,860 tonnes sont venues des États-Unis, 2,821 d'Allemagne, 2,612 d'Angleterre, 691 de Belgique, 269 de Suisse, etc.

Le Canada n'apparaît pas comme exportateur en 1900.

Les droits à l'entrée en France sont de :

1. Frs. 15 par 100 kgr. net, au tarif général, et frs. 10 au tarif minimum, pour les machines grosses pesant plus de 1,000 kgr.

2. Frs. 20 par 100 kgr. net, au tarif général, et frs. 16 au tarif minimum, pour les machines moyennes pesant de 250 à 1,000 kgr.

3. Frs. 70 par 100 kgr. net, au tarif général, et frs. 50 au tarif minimum, pour les machines petites et de précision pesant moins de 250 kgr.

Mécanique générale (transmissions, balance, etc

En 1899, la France en a importé 12,317 tonnes, d'une valeur de frs. 12,317,090.

3,773 tonnes sont venues d'Allemagne, 3,329 de Belgique, 2,689 d'Angleterre, 1,399 de Suisse, 809 des États-Unis, 237 d'Italie, etc.

Le Canada n'a pas de spécification dans ses statistiques correspondant à cette catégorie de machines.

Les droits à l'entrée en France sont de frs. 15 par 100 kgr. net, au tarif général, et de frs. 10 au tarif minimum.

Chaudières à vapeur en tôle de fer ou d'acier

CHAUDIÈRES SIMPLES.—Importation de 1,973 tonnes, en 1899, en France. Valeur : frs. 1,153,932.

Principaux fournisseurs : la Belgique, 1,249 tonnes ; l'Allemagne, 509 ; l'Angleterre, 166.

Le Canada n'est pas exportateur en 1900.

CHAUDIÈRES TUBULAIRES OU SEMI-TUBULAIRES.— Importation en France, en 1899 : 486 tonnes.

Principaux fournisseurs : Allemagne, 164 tonnes ; Angleterre, 116 ; Belgique, 99 ; États-Unis, 77, etc.

Eléments de chaudières multi-tubulaires

Importation en France de 451 tonnes, en 1899. Valeur : frs. 496,516.

L'Angleterre fournisseur presque unique, avec 406 tonnes ; puis la Belgique, avec 26 tonnes.

Le Canada n'est pas exportateur en 1900.

Chaudières découvertes, gazomètres, poêles et calorifères en tôle de fer ou d'acier, ou en fonte et tôle

En 1899, la France en a importé 5,354 tonnes, d'une valeur de frs. 3,747,992.

1,748 tonnes sont venues d'Angleterre, 1,226 des États-Unis, 1,198 de Belgique, 679 d'Allemagne, 304 d'Algérie, 99 des Pays Bas, 77 de Suisse, etc.

En 1900, le Canada a exporté 247 poêles, d'une valeur de \$3,392, dont 12 en France, pour 218 : c'est un commencement.

Les droits d'entrée en France sont :

1. Frs. 12 par 100 kgr. net, au tarif général, et frs. 9 au tarif minimum, pour les chaudières simples.

2. Frs. 18 par 100 kgr. net, au tarif général, et frs. 14 au tarif minimum, sur les tubulaires et semi-tubulaires.

3. Frs. 24 par 100 kgr. net, au tarif général, et frs. 18 au tarif minimum, sur les éléments multi-tubulaires.

4. Frs. 12 par 100 kgr. net, au tarif général, et frs. 8 au tarif minimum, sur les chaudières découvertes, poêles, calorifères, etc.

Pièces détachées en fer ou en acier détaché

En 1899, la France a importé 3,837 tonnes de ces pièces, d'une valeur de frs. 2,685,881.

1,436 tonnes sont venues d'Allemagne, 1,411 d'Angleterre, 514 de Belgique, 296 des États-Unis, 138 de Suisse, etc.

Le Canada n'apparaît pas comme exportateur en 1900.

Les droits d'entrée en France, au tarif général, sont de frs. 12 au fonte, tournées, li-mées ou ajustées, sont les suivants :

1. Frs. 18 par 100 kgr. net, au tarif général, et frs. 11 au tarif minimum, pour les pièces pesant 100 kgr. et plus ;

2. Frs. 20 par 100 kgr. net, au tarif général, et frs. 15 au tarif minimum, pour les pièces de 200 à 1,000 kgr.

3. Frs. 25 par 100 kgr. net, au tarif général, et frs. 20 au tarif minimum, pour les pièces de moins de 200 kgr.

Pièces détachées en fer ou en acier forgé

En 1899, la France en a importé 5,933 tonnes, d'une valeur de frs. 5,982,896.

2,572 tonnes sont venues de Belgique, 1,255 tonnes d'Angleterre, 622 tonnes d'Allemagne, 417 des États-Unis, 417 de Suisse, 414 de Grèce, etc.

Le Canada n'est pas exportateur en 1900.

Les droits d'entrée en France sont les suivants :

1. Frs. 20 par 100 kgr. net, au tarif général, frs. 12 au tarif minimum, pour les pièces de 300 kgr. et plus ;
2. Frs. 25 par 100 kgr. net, au tarif général, frs. 15 au tarif minimum, pour les pièces de 100 à 300 kgr. ;
3. Frs. 40 par 100 kgr. net, au tarif général, frs. 25 au tarif minimum, pour les pièces de 1 à 100 kgr. ;
4. Frs. 50 par 100 kgr. net, au tarif général, frs. 35 au tarif minimum, pour les pièces de 1 kgr. ou moins.

Locomotives, non polies

Importation en 1899, 339 tonnes. Valeur, frs. 128,652.

285 tonnes de Belgique, 32 tonnes des États-Unis, etc.

Le Canada n'est pas exportateur en 1900.

Les droits d'entrée en France sont de frs. 18 par 100 kgr. net, au tarif général, et frs. 12 au tarif minimum.

Pièces détachées en cuivre pur ou allié

En 1899, la France en a importé 296 tonnes, d'une valeur de frs. 1,242,742.

78 tonnes sont venues d'Allemagne, 75 tonnes d'Angleterre, 66 de Belgique, 35 des États-Unis, etc.

Le Canada n'est pas exportateur en 1900.

Les droits à l'entrée en France sont les suivants :

1. Frs. 25 par 100 kgr. net, au tarif général, frs. 25 au tarif minimum, pour les pièces brutes de 10 kgr. et au-dessus ;
2. Frs. 30 par 100 kgr. net, au tarif général, frs. 25 au tarif minimum, pour les mêmes pièces, travaillées ;
3. Frs. 20 par 100 kgr. net, au tarif général, frs. 15 au tarif minimum, pour les pièces brutes au-dessous de 10 kgr. ;
4. Frs. 50 par 100 kgr. net, au tarif général, frs. 40 au tarif minimum, pour les mêmes pièces, travaillées.

Pièces détachées de deux ou plusieurs métaux

En 1899, la France en a importé 3,199 tonnes, d'une valeur de frs. 397,472.

1,084 sont venues des États-Unis, 567 d'Allemagne, 557 d'Angleterre, 324 de Belgique, 314 de Suisse.

Le Canada n'apparaît pas comme exportateur en 1900.

Les droits à l'entrée en France, par 100 kgr. net, sont les suivants :

1. Frs. 20 au tarif général, frs. 15 au tarif minimum, pour les pièces de 300 kgr. et plus.
2. Frs. 30 au tarif général, frs. 20 au tarif minimum, pour les pièces de 50 à 200 kgr. ;
3. Frs. 40 au tarif général, frs. 30 au tarif minimum, pour les pièces de moins de 50 kgr.

Induits de machines dynamos électriques, pièces pour appareils électriques

En 1899, la France en a importé 768 tonnes, d'une valeur de frs. 3,301,179.

274 tonnes sont venues des États-Unis, 227 de Suède, 139 d'Allemagne, 38 d'Angleterre, etc.

Le Canada n'apparaît pas comme exportateur en 1900.

Les droits de douane, au tarif général, sont de frs. 100 par 100 kgr. net, uniformément.

Au tarif minimum, ils sont les suivants, par 100 kgr. net:

1. Frs. 35 pour les pièces de plus de 2,000 kgr. ;
2. Frs. 40 pour celles de 1,000 à 2,000 kgr. ;
3. Frs. 45 pour celles de 200 à 1,000 kgr. ;
4. Frs. 60 pour celles de 1 à 200 kgr. ;
5. Frs. 75 pour les pièces de moins de 1 kgr.

Lampes à arc

Importation en France : 18 tonnes ; frs. 87,925.

En majorité d'Allemagne ; aussi de Belgique, États-Unis, Angleterre.

Les droits d'entrée en France sont frs. 100 par 100 kgr. net au tarif général, et frs. 60 au tarif minimum.

Le Canada n'est pas exportateur en 1900.

Outils emmanchés ou non

EN FER PUR — 290 tonnes importées en 1899. Valeur, frs. 203,127.

167 tonnes sont venues d'Allemagne, 58 d'Angleterre, 40 de Belgique, 11 des États-Unis, etc.

Le Canada n'est pas exportateur en 1900.

Les droits à l'entrée en France sont de frs. 18 par 100 kgr. net, au tarif général, et frs. 12 au tarif minimum.

EN ACIER OU EN FER RECHARGÉ D'ACIER — 2,036 tonnes importées en France en 1899. Valeur, frs. 4,377,772.

1,933 tonnes sont venues d'Allemagne, 440 d'Angleterre, 331 des États-Unis, 114 de Belgique, 54 de Suisse, 20 d'Autriche, etc.

Le Canada n'est pas exportateur en 1900.

Les droits à l'entrée en France sont de frs. 27 par 100 kgr. net, au tarif général, et frs. 22 au tarif minimum.

EN CUIVRE. Importation de frs. 18,221, en majorité d'Allemagne.

Les droits d'entrée en France sont de frs. 35 par 100 kgr. net, au tarif général, et frs. 30 au tarif minimum.

Ouvrages en fonte moulée

NON TOURNÉS NI POLIS—En 1899, la France en a importé 8,345 tonnes, d'une valeur de frs. 1,919,266.

2,730 tonnes sont venues de Belgique, 2,872 d'Allemagne, 1,182 d'Angleterre, 336 des États-Unis, 139 de Suède, etc.

Les droits d'entrée en France sont les suivants, par 100 kgr. brut :

1. Coussinets de chemins de fer, plaques, ou pièces coulées à déconvert ; frs. 3 au tarif général, frs. 2,50 au tarif minimum.

2. Tuyaux, poutrelles, colonnes pleines ou creuses, cornues à gaz, barreaux pleins et leurs assemblages, grilles et plaques de foyers, et autres objets analogues d'un moulage grossier : frs. 4 au tarif général, frs. 3,50 au tarif minimum.

3. Fonte mécanique ou d'ornements : frs. 6 au tarif général, frs. 4 au tarif minimum, s'ils pèsent plus de 50 kgr. par unité ; frs. 7 au tarif général, frs. 5 au tarif minimum, de 5 à 50 kgr.

4. Poteries, articles de poêlerie, et autres objets ne rentrant pas dans la classe ci-dessus ; frs. 5 au tarif général, frs. 4 au tarif minimum.

ÉTAMÉS, EMAILÉS, VERNISSÉS.—En 1899, la France a importé 904 tonnes de ces ouvrages en fonte moulée, d'une valeur de frs. 632,736.

420 tonnes sont venues d'Allemagne, 145 d'Angleterre, 128 de Belgique, 123 d'Autriche-Hongrie, 48 des États-Unis, etc.

Les droits d'entrée en France sur les fontes étamées, etc., sont de frs. 15 par 100 kgr. net, au tarif général, et frs. 10 par 100 kgr. brut au tarif minimum.

Les exportations canadiennes de fontes moulées doivent être noyées dans les fontes en général, dont les chiffres ont déjà été cités précédemment.

Objets bruts en fonte malléable, en fer et en acier coulé

En 1899, la France a importé 3,120 tonnes de ces objets, d'une valeur de frs. 2,340,131.

2,141 tonnes sont venues de Belgique, 519 d'Angleterre, 414 d'Allemagne, 30 de Suède, etc.

Pas d'exportation canadienne en 1900.

Les droits d'entrée en France sont les suivants :

1. Frs. 12 par 100 kgr. net, au tarif général, frs. 8 par 100 kgr. brut au tarif minimum, pour les objets de plus de 3 kgr.

2. Frs. 20 par 100 kgr. net, au tarif général, frs. 15 au tarif minimum, pour les objets de 1 à 3 kgr.

3. Frs. 25 par 100 kgr. net, au tarif général, frs. 18 au tarif minimum, pour les objets de 1 kgr. et au-dessous.

Ferrures de voitures et de wagons

En 1899, la France a importé 1,866 tonnes de ces ferrures, d'une valeur de frs. 1,492,779.

1,449 tonnes sont venues de Belgique, 249 des États-Unis, 160 d'Allemagne, etc.

Pas d'exportation canadienne en 1900.

Les droits à l'entrée en France sont de frs. 15 par 100 kgr. net, au tarif général, et frs. 10 par 100 kgr. brut au tarif minimum.

Serrurerie

Importation en France : 259 tonnes, en 1899. Valeur, frs. 440,108.

107 tonnes d'Allemagne, 66 de Belgique, 48 d'Angleterre, 15 des États-Unis, etc.

Pas d'exportation canadienne en 1900.

Les droits d'entrée en France, par 100 kgr. net, sont de frs. 20 pour la serrurerie de fer, au tarif général, frs. 15 au tarif minimum ; et de frs. 25 au tarif général, et frs. 20 au tarif minimum, pour la serrurerie fer et cuivre, ou tout cuivre.

Les États-Unis trouvent une part dans les importations en France de tous les articles suivants dont les chiffres figurent à la liste des importations en 1899 remise :

Clous de toutes dimensions, vis, pitons, boulons, écrous, tubes en fer ou en acier soudés par simple rapprochement, tubes en fer ou en acier soudés par recouvrement ou doublés, raccords de toutes espèces, articles de ménage et ouvrages non dénommés, en fer, en acier ou en tôle, non peints, non polis ni étamés, peints polis ou vernissés, étamés et émaillés ; mau-

ches à balais, presse-viandes, bouelerie pour sellerie, et autres ouvrages en cuivre pur ou allié, et en nickel allié au cuivre ou au zinc, ou en métaux nickelés.

On me pardonnera de ne pas entrer dans le détail des droits de douane pour toutes ces catégories d'articles, dont le Canada n'est guère exportateur jusqu'à présent.

Cadres, baguettes et moulures en bois

En 1899, la France a importé 294 tonnes de ces articles, d'une valeur de frs. 146,784.

218 tonnes sont venues d'Allemagne, 25 de Belgique, 22 d'Angleterre, 12 d'Italie, 3 des États-Unis, etc.

En 1900, le Canada a exporté pour \$15,439 de moulures, garnitures, etc., dont \$3,821 en Grande-Bretagne et \$1,273 aux États-Unis.

Ontario et Québec viennent sur la même ligne pour cette exportation.

Les droits à l'entrée en France sont les suivants :

1. Frs. 15 par 100 kgr. net, au tarif général, frs. 10 par 100 kgr. brut au tarif minimum, pour ces objets, quand ils sont bruts ou plâtrés ;

2. Frs. 45 par 100 kgr. net, au tarif général, frs. 30 au tarif minimum, quand ils sont vernis, ou dorés unis ;

3. Frs. 65 par 100 kgr. net, au tarif général, frs. 50 au tarif minimum, quand ils sont sculptés et ornementsés.

Pièces de charpente et de charronnage

En 1899, la France en a importé 622 tonnes, d'une valeur de frs. 93,369.

326 tonnes sont venues des États-Unis, 75 d'Angleterre, 70 d'Allemagne, 48 de Belgique, 27 de Suisse, etc.

En 1900, le Canada a exporté pour \$27,811 de chevrons, dont \$24,081 en Grande Bretagne, \$3,720 aux États-Unis.

Québec principalement, puis le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse sont les provinces exportatrices.

D'autres catégories des statistiques canadiennes renferment également des exportations rentrant dans l'article présentement envisagé de la nomenclature française.

Nous savons d'ailleurs que des demandes d'échantillons ont été adressées de France au Canada, postérieurement au 30 juin, pour des jantes de roues et moyeux. Les droits d'entrée en France, par 100 kgr. brut, sont les suivants :

1. Pièces en bois dur : frs. 3,50 au tarif général, frs. 2,50 au tarif minimum ;

2. Pièces en bois tendre : frs. 3 au tarif général, frs. 2 au tarif minimum.

Portes, fenêtres, lambris et pièces de menuiserie

En 1899, la France a importé 336 tonnes de ces articles, pour frs. 67,146.

65 tonnes sont venus de Belgique, 53 d'Allemagne, 42 d'Angleterre, 22 d'Italie, 10 des Etats-Unis, etc.

En 1900, le Canada a exporté pour \$299,354 de portes, chassis et persiennes, dont \$287,602 en Grande Bretagne.

L'Ontario est, de beaucoup, la plus grosse province exportatrice, avec \$252,343 ; puis, vient Québec, avec \$43,368.

Les droits d'entrée en France, par 100 kgr. net, sont de frs. 25 au tarif général, et frs. 20 au tarif minimum, pour les pièces en bois dur ; et de frs. 15 au tarif général, et frs. 12,50 au tarif minimum, pour les pièces en bois tendre.

Les fabricants canadiens de portes et chassis s'inquiètent activement, depuis la fin de l'an dernier, de placer leurs articles en France.

Boîtes en bois blanc, bois de gros et petits manches d'outils.

Importation de 63 tonnes, en 1899, pour frs. 25,740, en provenance d'Allemagne, d'Angleterre, etc.

En 1900, le Canada a exporté pour \$192,159 de douves pour boîtes, dont \$91,591 en Grande Bretagne, \$56,732 aux Etats-Unis, etc.

C'est Québec qui tient la tête de l'exportation, avec \$132,300 ; puis viennent l'Ontario, avec \$29,846 ; la Nouvelle-Ecosse, avec \$21,651, et le Nouveau-Brunswick, avec \$8,362.

Nous sommes informés que de gros marchés sont actuellement en suspens en Canada pour France.

Les droits à l'entrée en France sont de frs. 40 par 100 kgr. net, au tarif général, et de frs. 20 au tarif minimum.

Bobines pour filatures et tissages, tubes, brochettes biots et peulots, canettes, busettes

En 1899, la France en a importé 98 tonnes, d'une valeur de frs. 246,072.

77 tonnes sont venues d'Angleterre, 8 de Belgique, 8 de Suisse, 3 d'Allemagne, etc.

Les statistiques canadiennes ne comportent pas de spécification particulière à cet égard.

Il y a là, toutefois, pour le Canada, tout une catégorie de boissellerie fort intéressante à ne pas perdre de vue et à suivre même au plus vite avec certitude d'affaires en France.

Les droits à l'entrée en France sont les suivants :

1. Frs. 50 par 100 kgr. net, au tarif général, et frs. 30 au tarif minimum, pour les pièces ne dépassant pas 10 centimètres.

2. Frs. 15 par 100 kgr. net, au tarif général, et frs. 10 au tarif minimum, quand les pièces sont d'une longueur supérieure à 10 centimètres.

Petites bobines à dévider pour fil à coudre en bois communs, ni vernies ni teintes

En 1899, la France en a importé 518 tonnes, d'une valeur de frs. 310,602.

221 tonnes sont venues de Suède, 111 tonnes de Russie, 65 tonnes de Belgique, 51 d'Angleterre, 31 de Danemark, 29 d'Allemagne, etc.

Même réflexion en ce qui concerne l'exportation canadienne que pour l'article précédent.

Les droits à l'entrée en France sont de frs. 10 par 100 kgr. brut, au tarif général, et frs. 7,50 au tarif minimum.

Autres objets de boissellerie

En 1899, la France en a importé 1,302 tonnes, d'une valeur de frs. 781,409.

771 sont venues des Etats-Unis, 176 d'Allemagne, 147 d'Italie, 71 d'Angleterre, 37 de Belgique, 30 d'Autriche-Hongrie, 23 de Suisse, 17 de Suède, etc.

Ces " autres objets " comportent une infinité d'objets : hampe de drapeaux, bâtons pour stores, boudes en bois, étuis à flacons, épingles à linge, manches à balais, piquets de tentes, roudelles en bois, rouleaux en bois, semelles en écorce de houleau, bâtons bruts pour cannes ou manches de parapluies, cuves et cuveaux en bois, chevilles en bois, manches de fouets, panneaux de caisses en bois rabotté, pièges, planchettes recouvertes de papier pour tissus et autres destinations, porte-paquets en bois, récipients cylindriques, ruel des, seaux en bois cerclés en bois ou en fer, tonnelets en bois pour conserves, etc., etc.

Il y a dans cette énumération une infinité d'articles intéressants pour les fabricants canadiens.

Les droits à l'entrée en France sont de frs. 10 par 100 kgr. brut, au tarif général, et frs. 7,50 au tarif minimum, sur les articles non vernis ; et de frs. 16 par 100 kgr. net, au tarif général, et de frs. 12 au tarif minimum, sur les objets vernis.

Ouvrages de tournerie, non vernis ou vernis

En 1899, la France en a importé 241 tonnes, d'une valeur de frs. 421,020.

64 tonnes sont venues d'Angleterre, 62 d'Allemagne, 44 des États-Unis, 30 d'Autriche-Hongrie, etc.

Ce sont des objets en bois façonnés au tour comprenant une infinité d'articles divers de nature à intéresser grandement la fabrication canadienne.

Les droits d'entrée en France sont de frs. 25 par 100 kgr. net, au tarif général, et de frs. 15 au tarif minimum, sur les objets non vernis ; et de frs. 30 par 100 kgr. net, au tarif général, et frs. 20 au tarif minimum, sur les objets vernis.

Bois équarris pour navettes et navettes finies ou non finies

En 1899, la France en a importé 37 tonnes, d'une valeur de frs. 148,776.

30 tonnes sont venues d'Angleterre.

Les droits à l'entrée en France sont de frs. 30 par 100 kgr. net, au tarif général, et frs. 20 au tarif minimum, sur les bois équarris pour navettes ; et de frs. 100 par 100 kgr. net, au tarif général, et frs. 60 au tarif minimum, sur les navettes.

Autres ouvrages en bois

Les importations françaises, en 1899, ont été de 1,054 tonnes, d'une valeur de frs. 474,425.

240 tonnes sont venues de Suisse, 221 tonnes de Belgique, 212 d'Allemagne, 120 d'Angleterre, 116 des États-Unis, 47 d'Italie, 47 d'Autriche-Hongrie, etc.

Il y a encore là une infinité d'ouvrages en bois rentrant dans la catégorie de la bimbeloterie, de la tabletterie, de la carrosserie, et extrêmement intéressants pour les fabricants canadiens.

Les droits à l'entrée en France sont de frs. 15 par 100 kgr. net, au tarif général, et frs. 12,50 au tarif minimum.

Pianos

En 1899, la France a importé :

1. 266 pianos droits, d'une valeur de frs. 133,000, et 71 pianos à quêne, d'une valeur de frs. 106,500.

138 pianos sont venus d'Allemagne, 55 d'Angleterre, 50 de Suisse, 24 d'Italie, 17 de Belgique, 11 des États-Unis.

En 1900, le Canada a exporté 268 pianos, d'une valeur de

\$60,326, dont \$22,120 en Australie, \$16,344 aux États-Unis, \$12,664 en Grande Bretagne, \$5,875 en France, \$125 en Belgique, \$75 en Allemagne.

Pour la première année de son exportation sur France, le Canada a exporté 14 pianos, soit plus que les États-Unis en 1899.

C'est un joli commencement et qui promet pour l'avenir.

Les droits à l'entrée en France sont frs. 60, au tarif général, et de frs. 50 au tarif minimum, par pièce, pour les pianos droits ; et de frs. 85, au tarif général, et frs. 75 au tarif minimum, pour les pianos à queue.

Orgues, harmoniums, instruments à anches libres métalliques, à un ou plusieurs jeux

En 1899, la France en a importé 236, d'une valeur de frs. 47,200.

110 sont venus de Suisse, 41 des États-Unis, 39 d'Allemagne, 16 d'Autriche-Hongrie, 13 de Belgique, etc.

En 1900, le Canada a exporté pour \$439,337 d'orgues, dont \$391,139 en Grande Bretagne et \$450 en France.

C'est aussi un commencement encourageant.

Pour les pianos, comme pour les orgues, c'est Ontario qui est, de beaucoup, la plus grosse province exportatrice (\$346,438 d'orgues, et \$50,741 de pianos).

Après, vient la Province de Québec, avec \$84,359 pour les orgues, et \$5,670 pour les pianos.

A l'entrée en France, il n'y a pas moins de quatorze droits différents sur les orgues, etc.

Violons, altos, violes d'amour, cythares et harpes éoliennes

En 1899, la France en a importé 11,287, d'une valeur de frs. 102,870.

9,478 sont venues d'Allemagne, 690 d'Angleterre, 580 de Suisse, 265 des États-Unis, etc.

En 1900, le Canada a exporté 8,320 instruments de musique autres que les pianos et les orgues, dont, pour \$1,765 en France.

C'est encore Ontario qui est le principal exportateur.

Les droits à l'entrée en France sont de frs. 2,50 par pièce, au tarif général, et frs. 2 au tarif minimum.

Voitures automobiles

En 1899, la France en a importé 60 tonnes, d'une valeur de frs. 597,870.

16 tonnes sont venues d'Allemagne, 12 de Belgique, 12 de Suisse, 12 des États-Unis, 7 d'Angleterre, etc.

Le Canada n'est pas encore exportateur.

Le tableau des droits que nous avons eu mains ne prévoyait pas l'importation des automobiles, ayant été mis en vigueur en 1892. Il a dû être fait depuis une assimilation qui nous échappe.

Autres voitures

En 1899, la France a importé 192 tonnes d'autres voitures, pour frs. 959,415.

40 tonnes sont venues d'Angleterre, 36 d'Italie, 35 des Etats-Unis, 32 de Belgique, 26 d'Allemagne, 14 de Suisse, etc.

En 1900, le Canada a exporté 141 voitures, d'une valeur de \$16,930, dont 67 en Australie, 35 aux Etats-Unis, 12 en Grande Bretagne et 3 en France.

C'est encore là un commencement pour une branche nouvelle d'exportations du Canada sur France.

C'est Ontario qui vient en tête des provinces exportatrices, avec \$10,195 ; puis vient Québec, avec \$3,382 ; la Nouvelle-Ecosse, avec \$1,803 ; le Nouveau-Brunswick, avec \$1,500.

Les droits sur la carrosserie sont les suivants, par 100 kgr. net.

1. Frs. 60, au tarif général, frs. 50 au tarif minimum, pour les voitures pesant 125 kgr. ou plus ;

2. Frs. 150, au tarif général, frs. 120 au tarif minimum, pour les voitures pesant moins de 125 kgr.

Motocycles, vélocipèdes et pièces détachées

En 1899, la France en a importé 759 tonnes, d'une valeur de frs. 10,064,412.

278 tonnes sont venues des Etats-Unis, 102 d'Angleterre, 86 de Belgique, 69 d'Allemagne, 12 de Suisse, 8 d'Italie, etc.

En 1900, le Canada a exporté pour \$176,743 de bicyeles, et pour \$17,459 de parties de bicyeles, en grande majorité en Australie.

\$2,627 de bicyeles, et \$155 de parties de bicyeles sont allés en France.

Il semblerait que le Canada devrait pouvoir aisément concurrencer l'exportation des Etats-Unis sur France, laquelle atteint la moitié de l'importation totale française annuelle.

C'est un marché de cinq millions de francs à prendre.

Ontario est, de beaucoup la plus grosse province exportatrice, avec plus de \$183,000.

Les droits à l'entrée en France sur les vélocipèdes et pièces de vélocipèdes sont de frs. 250 par 100 kgr. net, au tarif général, et frs. 220 au tarif minimum.

Voitures de commerce, d'agriculture et de roulage

En 1899, la France en a importé 323 tonnes, d'une valeur de frs. 452,631.

141 tonnes sont venues de Belgique, 111 d'Italie, 16 d'Allemagne, 16 d'Espagne, 11 des Pays Bas, etc.

En 1900, le Canada a exporté pour \$6,974 de charettes, dont \$4,271 en Grande Bretagne et \$749 aux États-Unis ; pour \$5,445 de chariots, dont \$3,160 aux États-Unis, et pour \$6,700 d'autres voitures, dont \$4,044 en Grande Bretagne.

L'Ontario et Québec se partagent à peu près ces exportations.

Les droits à l'entrée en France pour les voitures de commerce, d'agriculture et de roulage, sont de frs. 15 par 100 kgr. net, au tarif général, et de frs. 12 au tarif minimum, pour les voitures suspendues.

Ils sont de frs. 8 par 100 kgr. brut, au tarif général, et de frs. 6 au tarif minimum, pour les voitures non suspendues.

Voitures pour chemins de fer

Nous rappelons seulement les chiffres.

Importation en France, en 1899, 12,522 tonnes.

Valeur, frs. 8,765,314, dont 12,185 tonnes de Belgique et 8 tonnes seulement des États-Unis.

Voitures de voies ferrées pour tramways

Importation en France : 597 tonnes en 1899, d'une valeur de frs. 1,044,710.

317 tonnes sont venues de Belgique, et 280 des États-Unis.

Les droits à l'entrée en France sont de frs. 20 par 100 kgr. net, au tarif général, et de frs. 16 au tarif minimum.

Caisses ou parties de caisses de voitures ou de wagons

En 1899, la France a importé 244 tonnes de ces caisses, d'une valeur de frs. 244,224.

200 tonnes sont venues de Belgique, 39 tonnes des États-Unis, etc.

En 1900, le Canada a exporté pour \$6,733 de parties de voitures, dont \$4,301 en Australie, \$742 en Grande Bretagne, \$209 aux États-Unis et \$90 en France.

C'est encore là un commencement.

Ontario vient en tête, avec \$4,517 ; puis Québec, avec \$1,772 ; la Nouvelle-Ecosse, avec \$379, etc.

Les droits à l'entrée en France sont de frs. 20 par 100 kgr. au tarif général, et frs. 16 au tarif minimum.

Feuilles en caoutchouc pur, non vulcanisé, et fils de caoutchouc vulcanisé

En 1899, la France en a importé 302 tonnes, d'une valeur de \$5,436,882.

282 tonnes sont venues d'Angleterre, 9 tonnes d'Allemagne, 6 tonnes d'Italie, 2 tonnes des États-Unis, etc.

Les exportations canadiennes d'articles en caoutchouc se sont montées à \$170,448, en 1900, dont \$108,811 ont été exportés aux États-Unis, \$27,765 en Australie, \$16,407 à Terre-Neuve, \$14,392 en Grande Bretagne, \$1,909 à Hong-Kong, \$477 en France, etc.

C'est Québec qui tient la tête des provinces exportatrices, avec \$129,733 ; puis vient Ontario, avec \$32,632 ; à la suite, la Nouvelle-Écosse, avec \$3,578 ; la Colombie Britannique, avec \$2,973, et le Nouveau-Brunswick, avec \$1,532.

Comme tous les articles manufacturés en caoutchouc sont compris dans cette catégorie, nous n'y reviendrons pas dans ce qui va suivre.

Les droits à l'entrée en France sont de frs. 60 par 100 kgr. net, au tarif général, et de frs. 40 au tarif minimum, pour les feuilles en caoutchouc.

Ouvrages en caoutchouc et gutta-percha en tissus élastiques

L'importation française a été de 202 tonnes, d'une valeur de frs. 2,829,568, en 1899.

94 tonnes sont venues de Suisse, 67 d'Angleterre, 25 d'Italie, 8 d'Allemagne, etc.

Les droits à l'entrée en France sont de frs. 250 pour 100 kgr. au tarif général, et de frs. 200 au tarif minimum.

Ouvrages en caoutchouc et gutta-percha sur tissus en pièces

L'importation française en 1900 a été de 7 tonnes. Valeur, frs. 109,245.

6 tonnes sont venues d'Angleterre, et un peu plus d'une tonne d'Allemagne.

Les droits à l'entrée en France sont les mêmes que pour les tissus élastiques.

Tissus en caoutchouc ou gutta-percha pour cardes non boutes

En 1899, la France en a importé 32 tonnes, d'une valeur de frs. 354,959.

Tout est venu d'Angleterre.

Les droits à l'entrée en France sont de frs. 90 par 100 kgr. net, au tarif général, et de frs. 70 au tarif minimum.

Vêtements confectionnés en caoutchouc

L'importation française, en 1899, a été de 18 tonnes, d'une valeur de frs. 159,225.

15 tonnes sont venues d'Angleterre, 1-2 d'Allemagne, 1-2 de Belgique, 1-2 des États-Unis.

Les droits à l'entrée en France sont de frs. 300 par 100 kgr. net, au tarif général, et de frs. 250 au tarif minimum.

Chaussures en caoutchouc

En 1899, la France en a importé 254 tonnes, d'une valeur de frs. 1,775,578.

96 tonnes sont venues d'Angleterre, 66 d'Allemagne, 39 d'Autriche-Hongrie, 33 des États-Unis, 10 de Russie, etc.

Les droits à l'entrée en France sont de frs. 150 par 100 kgr. net, au tarif général, et de frs. 100 au tarif minimum, sur les chaussures en caoutchouc garnies de feutre, de laine, ou d'étoffe mélangée de laine.

Ils sont de frs. 120 par 100 kgr. net, au tarif général, et frs. 80 au tarif minimum, sur les chaussures de caoutchouc garnies d'étoffes de coton, chanvre ou lin.

Courroies, tuyaux, clapets, etc., en caoutchouc, combinés ou non avec tissus ou autres matières.

L'importation française, en 1899, a été de 691 tonnes, d'une valeur de frs. 5,530,232.

260 tonnes sont venues d'Angleterre, 254 d'Allemagne, 88 de Belgique, 46 des États-Unis, 23 d'Italie, 12 d'Autriche-Hongrie, 7 de Suisse, etc.

Les droits à l'entrée en France sont de frs. 90 par 100 kgr. net, au tarif général, et frs. 60 au tarif minimum.

Il y a, dans la classe des ouvrages manufacturés en caoutchouc, tout un avenir fort intéressant pour la fabrication canadienne, et nous croyons que des relations sont déjà entamées entre la France et le Canada à cet égard.

Ouvrages en amiante filé, tissé, feutré ou moulé

En 1899, la France a importé 54 tonnes de ces ouvrages, d'une valeur de frs. 107,152.

33 tonnes sont venues d'Italie, 7 d'Allemagne, 6 de Belgique, 4 des États-Unis, 2 d'Angleterre, etc.

Le Canada n'apparaît pas comme exportateur en 1900.

Les droits à l'entrée en France sont de frs. 70 par 100 kgr. net, au tarif général, et de frs. 50 au tarif minimum.

Résumé et conclusion

Nous avons envisagé, dans trois notes consécutives, et dans leurs rapports avec les importations françaises annuelles :

1. Les produits canadiens déjà inclus au traité de commerce franco-canadien en vigueur depuis cinq années ;

2. Les produits propres au Canada qui entrent en franchise de douane en France, et ceux que les douanes françaises n'admettent qu'au tarif général seulement ;

3. Les produits propres au Canada que les douanes françaises peuvent admettre au tarif minimum, lorsqu'un traité de commerce en a ainsi disposé au préalable.

Dans la première note, nous avons rencontré une certaine quantité de produits sur l'importation desquels le traité de commerce franco-canadien en vigueur a déjà eu une influence déterminante, tels que : les bois communs, les pâtes de cellulose, les homards en boîtes.

Si cette influence a pu être déterminante, cela tient uniquement à ce que, d'une part, l'exportation des bois communs se fait usuellement en quantités permettant des chargements complets, et que cette exportation peut, dans une moindre mesure, mais quand même, pour les bois communs, les madriers d'épinette blanche, par exemple, se développer indépendamment d'une ligne de navigation directe et régulière ; et que, d'autre part, pour les pâtes de cellulose et les homards, en boîtes, le gouvernement français a consenti — par une tolérance particulière, contraire aux stipulations expresses du traité, — à leur accorder le bénéfice de droiture, et, par conséquent, celui du tarif minimum, alors que, et quoique d'origine canadienne, ils s'exportaient par un port américain.

Encore, cette faveur particulière n'a-t-elle été accordée qu'en l'attente de la constitution d'une ligne de navigation franco-canadienne directe et régulière.

Il est toutefois incontestable que, même à la faveur de cette tolérance, les exportations de pâtes de cellulose et de homards n'ont pas pris tout le développement auquel elles peuvent légitimement prétendre, la majoration des frêts, tant de terre que de mer, occasionnée par l'exportation via New York, s'y opposant matériellement.

Dans cette première note, nous avons vu que, si tôt que la compagnie franco-canadienne de navigation à vapeur eût commencé, à ses propres risques, un essai durable, que nous dirons, " de démonstration " les autres produits inclus au traité se sont mis à sortir du Canada en lots d'essais.

Simultanément, l'exposition canadienne, à Paris, en 1900, appelait l'attention des importateurs français sur les produits inclus au traité, et sur nombre d'autres produits canadiens.

Si donc, l'on n'envisageait que les seuls produits canadiens compris au traité actuel, on pourrait déjà dire que l'heure est venue, pour le Canada, de seconder officiellement l'initiative privée des gens de bonne volonté des deux pays, et de se garder de laisser échapper le bénéfice des sacrifices qu'il s'est imposés pour sa participation si éminemment utile à l'Exposition de Paris.

Le moyen consiste, au premier chef, dans la consolidation définitive de la ligne directe franco-canadienne.

Mais nous avons déjà vu, dans la deuxième note, que les produits canadiens déjà inclus au traité sont loin d'être les seuls au sujet de l'exportation desquels le Canada puisse avoir de justes et légitimes prétentions.

Nous avons montré, dans cette note, à la sèche lumière des chiffres, que la France, quelque important producteur agricole qu'elle soit, constitue, quand même, un champ d'importation extrêmement large pour les produits agricoles, le bétail canadien et les sous-produits provenant de l'abattage et de l'élevage du bétail.

Nous avons, en effet, trouvé la France, importatrice, en franchise, de nombre des produits des mines qui foisonnent sur le sol canadien et qui constituent pour elle, des matières premières que son industrie nationale réclame absolument, minerais de toute nature et dérivés de ces minerais en état de fabrication plus ou moins avancée.

Dans cette même deuxième note encore, nous avons montré à quel point la démonstration effectuée, en 1900, par la compagnie franco-canadienne de navigation à vapeur, avait déjà frappé et dessillé les yeux, et combien de variétés de produits nouveaux, exempts de droits ou frappés du tarif général, à l'entrée en France, d'où qu'ils viennent, avaient commencé à trouver leur chemin vers France, à la faveur de l'initiative de cette société.

Enfin, dans une troisième note, et à quelques exceptions près, nous avons eu à envisager plus particulièrement des produits manufacturés, soit qu'ils soient déjà propres au Canada, soit que leur fabrication et leur exportation presque im-

médiate soient appelées à devenir la conséquence logique, inévitable et extrêmement prochaine, de l'énorme efflorescence industrielle qui commence pour le Canada.

Je désire, pour mon compte, et à mon modeste rang, confirmer ce que M. Francis H. Clergue a dit, dans une adresse récente, et tout ce qu'il a laissé entendre par surcroît, en précisant, qu'à mes yeux, ce sont les seuls Canadiens des deux langues, qui ne voient pas leur pays tel qu'il est, qui ne pressentent pas suffisamment son immense avenir, qui doutent de l'extrême rapidité possible de son essor.

Pour nous autres, étrangers, ayant à la fois nos sympathies et nos intérêts en Canada, mais ayant aussi, à l'égard du jugement à porter, le bénéfice d'être nés ailleurs et d'avoir vécu de la vie industrielle et commerciale de quelques autres grands pays producteurs ou consommateurs—le plus souvent étriqués dans leurs frontières et manquant, par conséquent, de l'espace et de l'accumulation de richesses naturelles, corollaires de l'espace—, nous jugeons, je crois, beaucoup plus exactement ; nous supputons mieux son avenir.

Nous l'envisageons avec le recul possible, et nous lui accordons dix fois, vingt fois l'importance économique future qu'il s'attribue lui-même.

Chose curieuse, nous n'avons aucune violence à nous faire pour croire et avoir foi.

Et quand, de ce point de vue général, nous nous reportons aux considérations plus restreintes qui font l'objet de cette étude, nous nous croyons fondés à dire que, en ce qui concerne l'exportation canadienne sur France, le Canada a été loin de se douter, dans le passé, des richesses qu'il possède—et dans quelle large mesure ! — richesses dont il peut, avec quelques efforts, de la bonne volonté et de l'initiative, se procurer à lui-même l'éconlement " direct," très rémunérateur, sur France.

L'importance du marché français, soit comme importateur de matières nécessaires à l'industrie, soit comme consommateur de produits naturels ou manufacturés, a donc été, dirons-nous, insuffisamment ressentie en Canada, jusqu'à ces dernières années.

Or, les importations françaises, en 1899, ne se sont pas élevées à moins de " cinq milliards huit cent quarante-huit millions de francs " !

Dans cette même année, 1899, le commerce de la France, " avec l'Angleterre seule," non compris ses colonies et les nations autonomes vivant sous son drapeau, s'est élevé à "deux milliards trois cent quatre-vingt-dix-sept millions et demi de francs."

Avec les États-Unis, il a déjà atteint, en 1899 toujours,

huit cent vingt et un millions de francs ; et l'on sait que le développement des échanges entre la France et les États-Unis marche à pas de géant.

Faute de ne pas saisir l'énormité du marché d'importation français, le Canada a, trop fréquemment, atteint ce marché, dans le passé, par l'intermédiaire de réexportateurs américains, anglais, quelques fois allemands ou belges.

Nous ne nous sommes pas fait faute de faire toucher du doigt, dans nombre de cas relevés par nous, au cours de cette étude, cette lacune dans l'organisation de l'exportation canadienne.

Le Canada, pays d'incalculables ressources naturelles, nation jeune, dont les races composantes diverses ont été revivifiées par la transplantation, les croisements, l'ambiance, le climat—parfois un peu rude, mais toujours éducateur—, ne peut vouloir imiter les plus mauvais errements que les Français de quelque expérience reprochent à leurs fabricants nationaux ; c'est-à-dire : de ne pas savoir se passer de commissionnaires, d'intermédiaires entre eux et les marchés réels de consommation de leurs propres produits.

C'est pour avoir suivi une tactique toute contraire, que les États-Unis sont arrivés à leur immense développement économique actuel et à leur formidable exportation présente dans le monde entier.

Ils ne tentent pas pour une catégorie de produits, ou pour un produit spécial, la conquête d'un seul ou de deux seulement des marchés principaux ; mais, bien au contraire, pour cette catégorie de produits ou pour un produit isolé, ils font des efforts puissants et " simultanés " sur les marchés de quelque importance, ne négligeant même pas les plus petits.

On nous dira que leurs exportateurs disposent généralement de moyens financiers puissants qui leur permettent d'effectuer, d'un coup, un lancement général, quoique coûteux.

Sans aucun doute ; mais le moment est arrivé pour le Canada, où, de différents côtés, on lui apporte, ou bien, où il trouve dans ses ressources personnelles mêmes, ces moyens financiers puissants.

Pour ne parler que du marché français, il n'est pas nu de leurs articles, d'une exportation possible, que les États-Unis n'y présentent immédiatement, et surtout " directement."

Et cela leur réussit.

Il appartient au Canada, aussi bien, et quelques fois mieux placé pour l'exportation, au Canada qui se lance évidemment à pleines voiles dans la voie de la production intensive de nombre des matières de première nécessité, de ne pas suivre les mêmes errements, et, dans ce sens, de ne pas perdre

de vue que, pour nombre de produits, et malgré son système protectionniste, la France constitue le marché, à la fois, le plus accessible, le mieux payant et du crédit le plus sûr.

Le marché français est aussi le meilleur éducateur d'une industrie étrangère à ses débuts.

Il est généralement difficile en ses choix, très porté vers les qualités supérieures, vers le fini ; et il paie en conséquence.

Par le fait, il amène l'industriel à améliorer constamment sa fabrication, il stimule le goût et l'amour propre de l'ouvrier, et ainsi il rend service au pays producteur dont il adopte les produits, tout en lui versant son argent.

Enfin, le marché français est, peut-être, de tous, celui où l'origine étrangère d'un produit soit le moins suspecte au consommateur.

Bien au contraire, cet exotisme même est fréquemment un appât qui affriole son goût.

Nous avons la conscience de ne rien exagérer en peignant de la sorte le marché français, mais, au contraire, en restant dans les limites de la stricte vérité et sur le terrain exclusif des affaires, de nous borner à énumérer quelques unes des raisons sérieuses qui militent en faveur de l'attention " directe " que la production canadienne aurait lieu, dans son seul intérêt, de réserver plus largement au marché français.

Mais revenons à notre troisième note, et demandons nous si, pour stimuler encore cette attention, et rendre, dans le présent et l'avenir, la concurrence égale pour l'exportateur canadien, voire même lui donner, dans certains cas, des avantages très appréciables sur ses rivaux, on ne pourrait songer à extraire de cette troisième note quelques produits de nature à former la base canadienne de négociations pour une extension du traité de commerce franco-canadien en vigueur.

Au courant de notre troisième note, nous avons déjà appuyé quelque peu sur les produits où iraient nos préférences, mais sans conclure, toutefois.

Nous le pouvons assez aisément maintenant, après la revue totale que nous avons passée.

Nous donnerons, au courant de notre énumération, les numéros sous lesquels les articles figurent au tarif des douanes françaises.

Dans la classe des produits agricoles, de l'élevage et de leurs dérivés, nous porterions nos préférences : (No 1) sur les chevaux ; (No 30) le saindoux ; (No 34) les œufs ; (No 35 ter) le lait concentré additionné de sucre ; (No 36) le fromage ; (No 89 ter) les graines de trèfle et de luzerne ; (No 164) le foin ; correspondant ensemble à une importation de frs. 128,276,231, en France, en 1899.

Dans la classe des pêcheries déjà favorisées par le traité actuel, nous choisirions : (No 51) les graisses et huiles de poisson ; (No 53) les rognons de morue et de maquereau ; ayant fourni ensemble une importation de frs. 3,989,827, en France, en 1899.

Dans la classe des produits des forêts, nous proposerions volontiers d'ajouter à ceux déjà inclus au traité en vigueur : (No 133) les perches étançons et échelas bruts ; (No 136 bis) la paille ou laine de bois ; (No 154) les écorces à tan, moulues ou non ; (No 597) les pièces de charpente et de charronnerie façonnées ; (No 602) les boîtes en bois blanc, bois de brosses et petits manches d'outils ; les bobines pour filatures et tissages, brochettes, biots, épeulots, canettes, busettes ; les petites bobines à dévider pour fil à coudre en bois communs, ni vernies, ni teintées ; les autres objets de boissellerie ; (No 602 bis) les ouvrages de tournerie non vernis, ou (No 602 ter) vernis ; (No 603) les bois équarris pour navettes, et (No 603 bis) les navettes finies, ou non finies ; (No 603 quater) les autres ouvrages en bois, ayant donné lieu ensemble à une importation, en France, de frs. 4,830,606, en 1899.

Dans la catégorie des produits métallurgiques, notre choix s'arrêterait sur : (No 205) la fonte de fer et de ferro-manganèse, ferro-silicium, silico-spiegel riche, ferro-chrome, ferromnickel, ferro-aluminium pauvre ; (No 206) les fers bruts en massiaux, prismes ou barres ; (No 207) les fers étirés en barres au bois ou au coke, fer d'angle et à "T," essieux et bandages bruts, de forge, en fer ; (No 210) les tôles de fer laminées et martelées, les tôles de fer minces et fers noirs en feuilles minces ; (No 212 ter) les rails de fer ou d'acier ; (No 213) les aciers en barres de toute espèce, en lingots, blooms ou billettes ; (No 215) l'acier fin pour outils ; (No 222) les plombs argentifères ou non, en masses brutes, saumons, barres ou plaques ; le tout ayant donné lieu à une importation d'une valeur de frs. 77,352,694, en France, en 1899.

Dans la catégorie des machines et de la carrosserie, nous recommanderions : (No 522) les machines pour l'agriculture ; (No 523) les machines à coudre ; (No 614) les voitures ; les caisses ou parties de caisses de voitures ou de wagons, ayant donné lieu ensemble à une importation de frs. 33,351,261 en France, en 1899.

Enfin, dans celle des autres produits fabriqués en Canada : (No 620) les feuilles en caoutchouc pur, non vulcanisé, et fils de caoutchouc vulcanisé ; les ouvrages en caoutchouc ou gutta-percha en tissus élastiques ; les chaussures en caoutchouc ; les courroies, tuyaux, clapets et autres ouvrages en caoutchouc

ou gutta-percha pur ou mélangé, souple ou durci, combiné ou non avec tissus ou autres matières ; les dits articles ayant fourni une importation totale de frs. 15,572,260, en France, en 1899.

Les réductions de droits seraient ainsi appelées à porter sur 31 des numéros du tarif des douanes françaises des plus importants, tant en ce qui concerne la capacité d'absorption du marché français, que le pouvoir de production canadien.

De plus, toutes les catégories des productions canadiennes, naturelles ou manufacturées, se trouveraient, après semblable extension du tarif actuellement en vigueur, à peu près également favorisées, à l'exception de certaines catégories de machines et outillages que nous avons eu devoir laisser de côté, en raison des dispositions ultra protectionnistes actuelles du monde commercial et politique français à l'égard des importations de machines.

Enfin, comme le montrent suffisamment les détails donnés au cours de nos trois notes successives, ici résumées, toutes les provinces productrices de la Confédération Canadienne trouveraient simultanément leur compte et leur avantage dans les abaissements de droits qui découleraient de l'extension du traité.

Tout le corps en profiterait donc, et chacun des membres s'y trouverait, par conséquent, également intéressé.

Puisse le présent travail avoir modestement contribué à en préciser la démonstration.

Ottawa, 18 avril, 1901.

Présenté par

A. POINDRON.

Montreal.



